L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1379 - VENDREDI 24 JUIN 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Drônes, smartphones, capteurs, big data...

L'agriculture fait sa révolution numérique



Passer du rêve à la réalité, anticiper les besoins, ajuster les outils, préparer l'avenir, en un mot participer activement à la révolution numérique en balisant les étapes... Tel était le propos de la réunion organisée par Arvalis à Beaune sur le thème de l'agriculture connectée. Le progrès numérique avance vite et le formidable potentiel d'informations des données récoltées doit s'envisager dans une approche collective, car l'agriculture de demain passera nécessairement par leur utilisation et leur optimisation. Entre prospective et réalisme, l'innovation doit rester accessible et utile à l'agriculteur. *Page 24*

Pages17 - 20

En direct de la MSA

Encartés avec cette édition: Claas Bourgogne (partiel Yonne - Côte d'Or) - GAN Châtillon (Partiel Côte d'Or, Yonne)

Côte d'Or

› **Drive fermier**

C'est parti !



Nièvre

› **FDSEA et JA**

Rencontre avec la sous-préfète de Château-Chinon



Yonne

› **Seine Yonne**

Quelles alternatives au colza pour demain ?







Sommaire

Côte d'Or
04 • Tuberculose bovine: Des résurgences, encore et toujours
05 • Banc d'essai moteur: Une vingtaine de diagnostics réalisés en une semaine
06 • Drive fermier Côte d'Or: C'est parti !
07 • Agroalimentaire: Concours de pizzas éthiques au Moulin Decollogne

Nièvre
08 • FDSEA et JA: 1ère rencontre avec la sous-préfète de Château-Chinon
09 • Saint-Saulge: Le Festival «La Bêêêle et laine» pour promouvoir le mouton et la laine
10 • Moulins-Engilbert Fte «le charolais autrement»
11 • Communication: Des élèves de 6ème en visite sur une exploitation agricole

Yonne
12 • Soufflet: Visite de la plateforme de Champlay-Neuilly
13 • Agence de l'Eau: Quand les communes perdront la compétence de l'eau
14 • Seine Yonne: Quelles alternatives au colza pour demain ?
15 • Jeunes Agriculteurs: Le courant passe avec Enedis

Bourgogne et ailleurs
21 • Safer Bourgogne-Franche-Comté: Prix contenus, mais volumes en hausse
22 • Afdi BFC: Bretenière s'ouvre à l'international
23 • Social: Complémentaire santé: un nouvel épisode

Filières
24 • Culture Arvalis: Agriculture connectée, une révolution en marche
25 • Élevage Sanitaire: Un nouvel arrêté ministériel pour accélérer l'éradication de l'I.B.R

Infos Services
26-27 • Firmes & Machinisme
28-29 • Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-34 • Annonces légales
35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

Billet

A nos lecteurs d'aujourd'hui et de demain

Le gouvernement s'est engagé il y a quelque années dans une grande réforme de la gestion des aides à la presse, lesquelles se traduisent pour l'essentiel par des dispositions fiscales (TVA) et une aide à la distribution (poste ou portage). Des études et des rapports ont été réalisés afin de conforter au mieux les décisions à prendre dans le but d'optimiser la gestion des fonds publics. Il y a un an, la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, ministre de tutelle de la presse, annonçait la création d'une nouvelle catégorie de presse dite «*de la Connaissance et du savoir*», à côté de la presse d'information politique et générale (IPG) déjà existante. Cette nouvelle catégorie de presse devait permettre, entre autres, de distinguer la presse récréative et de loisir des presses scientifiques, médicales, agricoles, juridiques… dont les contenus d'intérêts s'éloignent du divertissement. La presse agricole et rurale était donc directement concernée par la création de cette nouvelle catégorie de presse, qui devait notamment permettre le maintien de tarifs postaux préférentiels.

Sans aucune concertation ni discussion avec les représentants professionnels des organes de presse concernés, nous avons appris vendredi 17 juin que le projet, pourtant confirmé lors du conseil des ministres du 2 décembre, était purement et simplement abandonné. Officiellement pour des raisons de gestion administrative, réellement pour d'autres motivations moins avouables !

La traduction concrète et immédiate de cette nouvelle position semble être maintenant une progression plus soutenue des tarifs postaux ! Lorsque l'on sait que l'écart des tarifs postaux entre la presse d'information politique et générale et notre type de presse est déjà de plus de 50 % ; que nos tarifs postaux ont progressés de 47 % sur les sept dernières années, dans le but de régler le déficit de la Poste sur le transport presse qui reste aujourd'hui toujours dans le rouge ; que les soutiens à la presse sur ce point ne règlent pas les problèmes des titres qui en profitent le plus (IPG), et ne permettent pas non plus de résorber le déficit de la Poste, la récente décision est purement scandaleuse !

Elle résonne comme une provocation à l'égard de notre type de presse.

Pour la production et les services que la profession agricole apporte à notre société, pour le rôle d'information que cette presse agricole assure entre les pouvoirs publics, les attentes de la société et la profession, n'y a t-il pas la place pour un soutien et une reconnaissance à la hauteur des services rendus ? Le lecteur de la presse agricole, presse des territoires par excellence, ne mérite t-il pas la même considération que celui de la presse IPG ?

André Dremaux
Président du Syndicat National de la Presse Agricole, Rurale et Cynégétique

▶ Rendez-vous

Les rendez-vous Innov'action

Viticulture biologique
Jeudi 7 juillet de 9h à 16h à Château-Chalon au Domaine Berthet-Bondet. Contact : Marianne Sprenger. Tél. 03 84 35 03 71

Une exploitation caprine durable dans le Brionnais
Samedi 25 juin de 9h30 à 12h30 à Montceaux-l'Étoile, à la Chèvrerie des Vifs chez Sophie Bonnet
• Témoignage de l'agricultrice sur le pilotage de son exploitation
• Visite de l'exploitation- Pratiques mises en place pour rechercher l'autonomie : gestion de l'herbe et de l'alimentation, investissement…
• Maîtrise de la transformation-Dégustation des produits de la ferme en partenariat avec le Centre fromager de Bourgogne, Fromagora
Contact : Christophe Masson – Tél. 03 85 29 56 41

L'entretien du sol en viticulture : les choix des vignerons
Juin à fin juillet (date à préciser)dans le Chablisien, chez les vignerons
• Témoignage du viticulteur
• Démonstration de l'outil en fonctionnement dans les parcelles 2 dates minimum de juin à fin juillet (2 heures)

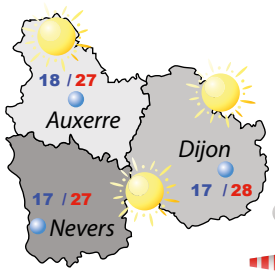
Afin de garantir les démonstrations, les dates seront fixées selon les conditions météo. Pour être alerté de la date fixée, merci de vous inscrire àl'adresse suivante : g.morvan@yonne.chamba-gri.fr. pour recevoir les horaires, jour et lieu de la journée.
Contact : Guillaume Morvan - Tél.: 06 83 81 90 96

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 24 juin au 05 juillet 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 24 Juin

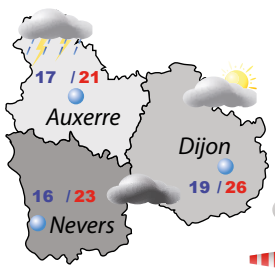


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 16 à 18 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Yann
Soleil : 05:50 - 21:48
Lune : N.C. - 10:04

Samedi 25 Juin

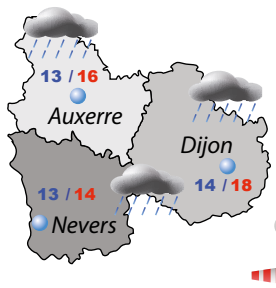


Perturbé
Le soleil ne fera que de timides apparitions et quelques orages sont attendus localement.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

St Prosper
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 00:51 - 12:22

Dimanche 26 Juin



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les températures seront en baisse.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Anthelme
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 00:51 - 12:22

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 au Mercredi 29 Juin :
Des averses orageuses sont attendues pour ce lundi. Le soleil sera bien présent mardi et mercredi.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 9 à 14 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 30 au Dimanche 3 Juillet :
Un temps agréable s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 12 à 18 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Europe

Le Brexit et ses possibles conséquences

Le Brexit qui sortira ou non des urnes en Grande-Bretagne cette fin de semaine, génère autant de craintes que de perplexité. Craintes pour certains secteurs de production français du fait d'une possible désorganisation du commerce. D'autres pensent cependant que le retrait du Royaume-Uni reviendrait aussi à écarter le plus ardent défenseur de la dérégulation de la Pac.

Ardent défenseur d'un libéralisme dérégulateur, le Royaume-Uni est pourtant devenu un marché familier pour les agriculteurs français. Les producteurs de pommes, de fruits et même les éleveurs ovins pourraient regretter le départ des Anglais. Pour les seuls fruits le marché anglais importe 3,7 millions de tonnes en 2015, dont 120 000 tonnes de pommes françaises (20% de nos exportations en volume, 25% en valeur).

Le premier effet d'un Brexit pourrait être une tempête sur les marchés, la dévalorisation de la livre sterling (prévisible) limitant le pouvoir d'achat des ménages anglais. Autre crainte, des contraintes administratives supplémentaires pourraient handicaper les échanges, jusqu'à ce que des accords bilatéraux changent la donne du Brexit.

«Négatif dans les deux sens»

Cette hypothèse de nouveaux accords bilatéraux inquiètent d'ailleur côté français. *«Dans les deux ans qui viennent, rien ne changerait concernant les dispositions intracommunautaires»* estime Xavier Beulin, le président de la FNSEA, *«mais des discussions intenses s'engageraient pour renégocier des accords bilatéraux. A l'issue de ces deux ans, cela peut être négatif dans les deux sens»*. L'agriculture française *«regarde le Royaume-Uni de façon offensive, car c'est un marché de consommation important»*.

Avec l'Irlande et les Pays-Bas, la France est le principal partenaire commercial du Royaume-Uni pour le secteur de l'alimentation et l'Hexagone est la deuxième destination pour les exportations d'alimentation humaine et animale du Royaume-Uni, après l'Irlande et devant les États-Unis. Dans l'autre sens, la France est le troisième fournisseur du Royaume-Uni, derrière l'Irlande et les Pays-Bas. La France bénéficie d'un solde positif vis-à-vis de la Grande-Bretagne, alors que d'éventuels droits de douane ou dévaluation de la livre pourrait en rendre l'accès plus difficile.

Dans le commerce de la viande, *«un Brexit bouleverserait la donne»* estime le directeur délégué du syndicat d'industriels, Culture viande, qui s'attend par exemple à la mise en place de barrières douanières . Sans compter les effets d'un *«imbroglio juridique et de possibles conflits à l'OMC»*.

La viande ovine est le secteur le plus concerné par ces échanges, la France étant la première destination du Royaume-Uni pour l'agneau et le mouton. La présidente de la Fédération nationale ovine, Michèle Baudoin en convient, le Brexit *«aura un impact car l'agneau français risque alors de devenir très cher»*, d'où un risque de désaffection des consommateurs.

Les inquiétudes ne concernent pas que l'agneau, le Royaume-Uni est également un gros consommateur de viandes porcine, bovine et de volailles. Un ralentissement du marché pourrait provoquer les mêmes effets domino que l'embargo russe, même pour ceux qui ne sont pas exportateurs vers l'Angleterre.

En revanche, sur les grands secteurs du lait, des légumes et des grandes cultures, pas d'inquiétude : le Royaume-Uni est un marché parmi d'autres qui devra bien continuer à s'approvisionner. La viticulture française reste aussi sereine, car le marché est mature et reste stable.

Un éventuel Brexit ne représenterait donc pas un grand bouleversement pour l'agriculture française. Maintenant, rien n'est jamais écrit d'avance et le monde agricole reste attentif à l'issue de cet enjeu.

D'APRÈS AGRA

L'UE perdrait 7% de son agriculture

Si les Britanniques devaient se prononcer en majorité le 23 juin pour la sortie de l'Union européenne, l'agriculture communautaire perdrait 7% de sa production en valeur. Le Royaume-Uni devrait se passer de plus de 3,5 milliards d'euros que lui apporte annuellement la Pac.

Il hypothéquerait ses exportations agricoles et agroalimentaires qui atteignent 24 milliards d'euros, dont plus de 60% destinés à l'UE. Les paiements de la Pac, selon Phil Hogan, représentent actuellement 87% des revenus des agriculteurs locaux, 53% en moyenne dans l'ensemble du Royaume-Uni. ***«Il n'y a pas de garantie du Trésor britannique de pouvoir se substituer à ce soutien»*** a insisté le commissaire européen à l'agriculture et il faudrait au pays 8 à 10 ans pour conclure de nouveaux accords commerciaux avec ses ex-partenaires.

Intempéries

«Il faut obtenir la reconnaissance du principe de force majeure pour le secteur agricole»

La situation des exploitants agricoles se dégrade de jour en jour. Les productions en crise se conjuguent à une météo catastrophique pour les semis et les récoltes.

D'après météo France, la pluviométrie a été excédentaire de plus de 25 %, plaçant ce printemps 2016 parmi les plus arrosés des cinquante dernières années avec, parfois, en fonction des territoires, un excédent supérieur à 70 %. Il se classe même au premier rang des printemps les plus pluvieux.
Actuellement, plusieurs milliers d'hectares n'ont pu être semés en maïs et en soja dans plusieurs départements.
Les récoltes de foin n'ont pas été effectuées, les granges sont vides et les récoltes des céréales sont fortement compromises.
Un nombre important de bovins est aujourd'hui rentré dans les bâtiments, faute de pouvoir continuer de pâturer dans des prairies trop fortement dégradées et sur lesquelles il ne poussera plus rien de l'année.
Pour faire face à cette situation, des mesures d'urgence doivent être prises. D'ailleurs, la réglementation de la politique agricole commune prévoit, en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, des adaptations à la réglementation.
C'est pourquoi, nous demandons que des mesures soient prises rapidement pour les secteurs impactés par ces intempéries en Bourgogne-Franche-Comté avec :
- la reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle dans toutes les communes concernées ;
le maintien de l'éligibilité aux aides de la Pac pour les surfaces touchées, y compris pour les parcelles dont les récoltes ont été détruites ou non semées ;
la possibilité de déroger aux règles communautaires pour le verdissement et, en particulier, celles concernant le respect de la diversité des assolements et la présence sur les parcelles des cultures fixatrices d'azote ;
des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti et des remises gracieuses, le cas échéant, des différents impôts et taxes dont sont redevables les exploitants touchés ;
le report ou la prise en charge des cotisations sociales pour alléger les trésoreries ;
une remobilisation des dispositifs bancaires pour alléger la dette des exploitants.
Ces dispositions doivent permettre aux exploitants de pouvoir bénéficier de l'intégralité de leurs aides.
Dans ce moment difficile et exceptionnel, il est indispensable de trouver des mesures adaptées aux contraintes des exploitants fortement fragilisés.

COMMUNIQUÉ FRSEA-JA BFC





Tuberculose bovine

Des résurgences, encore et toujours

Le GDS de Côte d'Or, par la voix de son président et de son secrétaire général, dresse le bilan de la campagne de prophylaxie aujourd'hui terminée.


Pascal Martens demande une fois de plus des avancées sur le dossier des blaireaux.

Ils ne devraient plus bouger aujourd'hui : les résultats de la prophylaxie 2015-2016 donnent dix foyers dont huit résurgences.

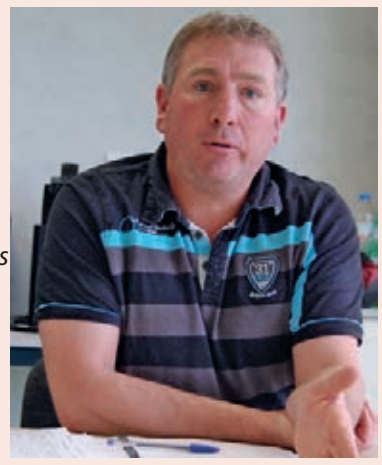
Pascal Martens, que vous évoque ce bilan ?
«Le total de dix foyers est plutôt encourageant puisque nous en avions treize l'année dernière. En revanche, la proportion de résurgences continue d'augmenter. Huit cette année, c'est deux de plus que l'an passé. Des élevages sont contaminés pour la troisième fois pour certains. Plus le temps passe, plus la zone de contamination se réduit, mais ça bouge de plus en plus à l'intérieur… La progression de ces résurgences est la preuve que le plan de lutte n'est pas adapté. Je pense surtout à la recontamination par les blaireaux. Malgré un travail impitoyable des piégeurs et des lieutenants de louveterie, les terriers restent infectés et continuent d'infecter… Ce n'est pas comme ça que nous vaincrons la tuberculose bovine. Nous nous heurtons une fois de plus au ministère de l'Environnement. Il faudrait enfin arriver à l'anéantissement de terriers et aller jusqu'au bouchage de ces derniers».

La prochaine prophylaxie va t-elle évoluer ?
«Nous sommes en discussions avancées sur le nouveau schéma de dépistage qui débutera en novembre. Nous voulons que nos demandes sur la faune sauvage soient enfin entendues. Aussi, nous souhaitons que les élevages non positifs soient moins bloqués. Pour ce faire, nous voulons faire rentrer la notion d'historique dans la prophylaxie. Certains éleveurs la font depuis une quinzaine d'années et font abattre des animaux pour rien car rien n'est finalement trouvé chez eux. Il faut vraiment stopper les excès de zèle… Le GDS va tout faire pour que cette proposition soit acceptée dès la prochaine campagne, cela pourrait soulager un certain nombre d'élevages avec une prophylaxie qui pourrait être effectuée sans bloquer des bêtes. Nous avons demandé à la préfecture de réunir les Parlementaires pour porter ce nouveau protocole au niveau national. Il faut vraiment que nous avancions. Ça bloque déjà assez sur le bouchage des terriers et sur les zones humides, les éleveurs ont l'impression que l'on veut absolument les embêter».

Qu'en est-il des problèmes des indemnisations ?
«Je déplore un certain marchandage du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) qui examine les différents dossiers, cela est très mal vécu par l'ensemble de la profession. Que ce soit en abattage sélectif ou diagnostic, la plus grande rigueur doit s'imposer sinon, nous ne sommes pas prêts de retrouver un département propre. Négocier tous les prix n'est pas possible. Sur le sélectif, certaines bêtes sont indemnisées 150 euros, cela ne veut rien dire, surtout quand on considère le temps perdu, le nombre de personnes mobilisées sur chaque dossier et l'énervement que tous ces événements génèrent. Je n'ai pas envie que les éleveurs se découragent et finissent par conserver des animaux infectés. Il faut que les choses soient claires dès le départ comme avant. La rigueur reste le maître-mot dans le dossier tuberculose : dans le même temps, dans les élevages, nous devons rester rigoureux, notamment dans l'abatage sélectif qui n'est aujourd'hui qu'une dérogation. Si l'on galvaude le sélectif, il pourrait bien vite nous être retiré. Ce serait un sacré coup dur pour le département, ce n'est pas d'actualité».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

Florent Lefol, secrétaire général du GDS
«Reconnaître le travail des éleveurs»


Florent Lefol

«Les éleveurs de Côte d'Or font un travail énorme depuis plusieurs années, nous voulons que l'État le reconnaisse enfin en simplifiant la prophylaxie. Il n'est pas question de laisser partir des animaux positifs dans la nature, loin de là cette idée, mais simplement prendre en compte l'historique des exploitations qui soulagerait bon nombre d'éleveurs. Les blocages qui ne servent à rien, ça suffit. Certains cheptels sont bloqués tout l'hiver et rien ne peut être vendu : nous n'avons pas besoin de ça, surtout en ces temps économiques très difficiles. Si les blocages restent trop nombreux, les éleveurs vont être tentés de lever la main et vont laisser partir des animaux positifs dans la nature...
Ce n'est pas ce que nous voulons. Personne ne veut reconnaître la situation des années 2005 avec 20-30 foyers... J'appelle également à la rigueur dans les abattages sélectifs, j'ai lu et récemment entendu des choses contradictoires ces temps-ci. Un autre point et non le moindre : un travail de fond est sans doute à instaurer dans les zones les plus à risques. Là-bas, on ne peut pas labourer. Il faut sans doute reconsidérer l'élevage d'une autre façon. Pourquoi pas mettre des animaux d'embouche... Lâchés en avril, ils repartiraient en septembre-octobre directement à l'abattoir. Il faut en parler avec les éleveurs et aller chercher des autorisations parisiennes. Des abattage totaux ne servent à rien dans ces zones, là où il y a des recontaminations chaque année».





Banc d'essai moteur

Une vingtaine de diagnostics réalisés en une semaine

Les journées bancs d'essais moteurs organisées par le Conseil départemental avec la Fédération Cuma de Bourgogne viennent de se terminer. Une vingtaine d'agriculteurs ont pu mettre à profit ces diagnostics pour optimiser le fonctionnement de leur matériel et éviter les surconsommations.



Un tracteur en bon état, bien réglé et bien utilisé (500 heures par an) peut permettre d'économiser 600 euros par an au titre des charges de mécanisation.

Dans le cadre du printemps de l'environnement, la semaine consacrée à l'organisation de plusieurs bancs d'essai de moteur s'est achevée. Entre le 7 juin et le 9 juin plusieurs séances ont été organisées pour permettre aux agriculteurs de tester leur matériel.
Ce diagnostic technique réalisé par la Fédération Cuma Bourgogne est pour moitié pris en charge par le Conseil départemental et l'Ademe, partenaire de l'opération. Outre la chasse au gaspillage d'essence inutile, une telle opération apporte aux agriculteurs des conseil pertinents de réglage ou d'utilisation. Un check-up à peu de frais sur l'entretien est toujours bon à prendre pour éviter les surconsommations et optimiser le fonctionnement de son tracteur.

Une vingtaine de bancs d'essai ont ainsi été réalisés sur cette semaine de juin, la Cuma ayant installé son banc d'essai le 7 juin à l'EARL Asdrubal à Jancigny, le 8 juin à l'EARL Gilles Malsert à l'Etang Vergy et le 9 juin à l'EARL Guenot à Ternant. Une prochaine semaine est prévue en novembre. Autant profiter de cet avantage quand on sait qu'un tracteur bien réglé et bien utilisé peut générer jusqu'à 600 euros d'économies par an. 50% des tracteurs diagnostiqués présentent d'ailleurs au moins une anomalie nécessitant un réglage ou une intervention et deux tracteurs sur trois sont suralimentés. En une heure, on peut rapidement identifier tous les défauts de fonctionnement et y remédier pour retrouver sans gros investissement le fonctionnement optimum de son matériel, avec à la clé un gain de puissance et une diminution de la consommation. Les prochaines journées se dérouleront du 2 au 4 novembre et du 14 au 18 novembre.

► *Communiqué*

Neufs communes reconnues en catastrophe naturelle

496 nouvelles communes, situées dans 24 départements, touchées par les récentes intempéries ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Elles s'ajoutent aux 862 communes déjà reconnues par arrêté du 9 juin, portant le total des communes reconnues en état de catastrophe naturelle à 1358.
Suite aux inondations et aux coulées de boue qui ont frappé le département de la Côte-d'Or sur la période du 28 au 31 mai, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour neuf communes de Côte d'Or,
par arrêté interministériel en date du 15 juin 2016 publié au Journal Officiel le 16 juin 2016.
Communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à inondations et coulées de boue :
Aizy-sous-Thil,
Dompierre-en-Morvan
Lacour-d'Arcenay
Molphey
Montberthault
Montigny-sur-Armançon
Précy-sous-Thil
Roche-en-Brenil
Vic-sous-Thil
Les sinistrés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982.
Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a rappelé la détermination du Gouvernement à accélérer toutes les procédures administratives permettant l'indemnisation la plus rapide possible de l'ensemble des sinistrés.

Préfecture de Côte d'Or

Chambre d'agriculture

Un nouveau visage au pôle productions végétales annuelles

Entré à la Chambre d'agriculture en mars 2014, pour assurer l'animation des groupes de développement, l'expérimentation, la rédaction des bulletins techniques et le suivi technique des groupes... Jean-Baptiste Goulier, 26 ans, originaire de Côte d'Or, remplace Damien Ronget depuis son départ de la Chambre d'agriculture fin mai. Ce jeune diplômé d'Agro-ParisTech, est désormais en charge de la gestion de l'équipe productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture : grandes cultures, moutarde, irrigation, productions légumières. Son rôle c'est d'être d'abord *«le chef d'orchestre d'un pôle qui bénéficie des compétences d'une équipe qui tourne bien et qui est reconnue sur le terrain. Nous avons la volonté de soutenir cette dynamique mise au service des adhérents des goupes et des agriculteurs du département,*



avec comme point d'ancrage, l'accompagnement collectif». Il assure aussi la relation avec les partenaires auprès desquels il représente la Chambre d'agriculture et il travaille en lien avec les élus professionnels Chambre. Signes distinctifs : une grande ouverture et une maturité acquise lors des stages effectués en France et à l'étranger, dans des exploitations très variées.



Drive fermier Côte d'Or

C'est parti !

Après une première semaine de fonctionnement, le Drive fermier de Côte d'Or été officiellement inauguré jeudi dernier.

Il aura fallu près de trois années pour que le projet sorte de terre. Un projet ambitieux né de la volonté de producteurs de se rapprocher des consommateurs en leur proposant des produits frais issus de l'agriculture locale. Et le succès rencontré dès la première semaine de fonctionnement prouve que les attentes étaient fortes en ce domaine. En effet, dès le 10 juin, pas moins de 70 commandes ont été enregistrées puis chargées dans le coffre de consommateur de l'agglomération dijonnaise. Le vendredi suivant, ces commandes étaient au nombre de 120. Un formidable progression qui se devait d'être célébrée comme il se doit, et ce fut fait. Jeudi 16 juin , en fin d'après midi, les producteurs du Drive fermier, les représentants professionnels et les élus politiques se sont retrouvés pour l'inauguration officielle du premier drive fermier du département.

Après la traditionnelle opération de coupe du ruban tricolore, Ludovic Maret, un des trente producteurs associés dans la démarche et président du GIE s'est adressé à l'assistance. L'occasion pour lui de remercier les différents partenaires qui ont accompagné la démarche : Chambre d'agriculture, Bienvenue à la Ferme, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental de Côte d'Or et Communauté d'agglomération du Grand Dijon, dont les représentants étaient unanimes pour saluer, et encourager la démarche.

FD


La trentaine de producteurs que compte le Drive fermier, entourés des officiels posent pour la photo de famille.


Tout le monde était là pour la traditionnelle coupe du ruban tricolore..



Ludovic Maret, président du GIE Drive fermier de Côte d'Or.

Marché Bienvenue à la Ferme à Dijon

Les bons produits font les consommateurs ravis

Marché pluvieux, mais consommateurs heureux pour cette nouvelle édition du marché organisé par le réseau Bienvenue à la ferme, autour des halles.

Le rendez-vous est désormais bien rodé et, en dépit du temps maussade, il n'a pas été boudé par les consommateurs dijonnais, qui sont allés à la rencontre des producteurs fermiers du réseau Bienvenue à la ferme, aux halles de Dijon, le 12 juin dernier. Au programme de cette dizième édition, tous les délices issus des fermes du réseau, de quoi composer un panier bien garni et une table du dimanche variée, l'appétit aiguisé par les dégustations. En vedette et pour la première fois sur un marché Bienvenue à la ferme, un chef restaurateur, Patrick Canet du restautant La Venelle à Mirebeau sur Bèze, a montré avec talent que les produits fermiers se prêtaient à de multiples accommodements. Nouveauté également avec la participation des pépinières Dima de Beire le Chatel, qui ont donné plus d'éclat au ciel gris grâce à la roseraie miniature qu'ils avaient installée pour l'occasion. Les promenades en calèche se sont déroulées au son des trois groupes folkloriques qui participaient à l'animation de ce moment convivial, dans le cadre d'un partenariat conclu entre Bienvenue à la Ferme et la Fête de la vigne. Au final le marché a rassemblé une petite trentaine d'exposants, dont deux nouveaux venus sur cette manifestation : Armelle Dubois et ses produits maraîchers et Eric Meot et ses délices aux fruits.

Le soleil s'est voulu boudeur, mais la chaleur était dans les coeurs de ceux qui étaient là pour partager leur passion et valoriser leur savoir-faire. *«La force de ce rendez-vous»* conclut Pascal Mure, président de Bienvenue à la ferme, *«c'est son côté événementiel, les clients viennent passer un bon moment et prennent plaisir à échanger avec les producteurs, sur leur travail et leurs pratiques. Les questions fusent et ce marché devient le lieu privilégié de vraies rencontres entre producteurs fermiers et consommateurs. C'était aussi le bon moment pour leur parler du drive et de ses nombreux avantages»*.









Le prochain marché aura lieu le 9 octobre, mais d'ici là rendez-vous est pris le 10 juillet à Saint-Jean-de-Losne, le long des quais, pourun premier marché décentralisé dans cette zone de plaine. Après les deux marchés réguliers sur Dijon et celui de Beaune, Pascal Mure et les adhérents de Bienvenue à la ferme, testent donc un troisième marché à Saint-Jean-de-Losne pour un dimanche festif au bord de l'eau.

ANNE-MARIE KLEIN

Agroalimentaire

Concours de pizzas éthiques au Moulin Decollogne



Emmanuel Barthélémy s'est retrouvé classé dans toutes les catégories et premier dans la catégorie vegan.

Quand le championnat de France de la pizza éthique se déroule au Moulin Decollogne, c'est la santé et le bon goût qui gagnent...

On sait qu'en ces temps de compétition européenne de foot *«Euro 2016»*, la pizza est l'aliment phare des soirées de match. Elle s'invite aussi à chaque fois que le cuisinier ou la cuisinière se retrouve en panne d'imagination, on en connaît toutes les facettes et toutes les subtilités dans la composition et la pâte... Mais la pizza éthique peu de consommateurs connaissent ! Il fallait se trouver le 13 juin dernier au Moulin Decollogne à Aiserey, pour en découvrir la teneur, à l'occasion de l'organisation de la 4ème édition du Championnat de France de la pizza éthique.

Plus de 30 participants venus de toute la France ont convergé vers le Moulin pour participer à ce championnat qui se distingue des compétitions culinaires classiques par son respect de l'environnement et du consommateur. Sans oublier la qualité gastronomique bien sûr. Le fondateur de Championnat et compagnon pizzaiolo, Grégory Brotcorne, a choisi le Moulin Decollogne pour la qualité de sa farine de blé tendre *«Bio One Pizza»*.

Une pizza éthique se doit de respecter les saisons, les terroirs. Le pizzaiolo éthique travaille avec les producteurs locaux, utilise des produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée et veille à l'équilibre nutritionnel de sa pizza. Différentes épreuves ont rythmé la journée : pizza éthique, pizza vegan, pizza dessert.

C'est un concurrent breton, Thierry Roselet qui a emporté le premier prix dans la catégorie éthique. Emmanuel Barthélémy s'est classé premier dans la catégorie vegan, giovanni Gérard premier dans la catégorie dessert et Lucie Berteaux première dans la catégorie féminine.

Sombernon

Une grande fête en préparation

La municipalité de Sombernon organise une grande foire *«vintage»* les 2 et 3 juillet, avec la participation de nombreux agriculteurs.



Sombernon dans le Rétro» fera revivre le village tel qu'il était durant les Trente Glorieuses. Ce projet de la municipalité se concrétisera les samedi 2 et dimanche 3 juillet avec une énorme foire au centre de Sombernon. *«L'objectif est de montrer l'évolution de la vie durant cette période de 1945-1975»* indique le maire Rémy Garrot. Retraité agricole, le Côte d'orien mentionne une importante partie dédiée à l'agriculture avec une exposition de matériels qui monopolisera une cinquantaine de tracteurs anciens.

Les Jeunes agriculteurs du canton, très impliqués dans l'organisation, apporteront leurs propres machines pour montrer l'évolution technologique des dernières années.

Un battoir et un moulin à farine illustreront les travaux agricoles à l'ancienne. Les JA profiteront de l'occasion pour communiquer sur l'évolution des prix agricoles qui, eux, n'ont guère changé... L'agriculture sera également présente dans les scènes de théâtre du samedi soir.

Le programme

Samedi 2 juillet à partir de 19 heures : théâtre avec scènes écrites et jouées par des Sombernonnais, repas sur inscription, concert, bal disco costumé.

Dimanche 3 juillet à partir de 10 heures : défilé et exposition de véhicules anciens, animations pour enfants, exposition de matériels agricoles anciens (tracteurs, battoir, moulin à farine), travaux agricoles à l'ancienne, défilés de mode des Trente Glorieuses, jeux de café (flippers, arcade, babyfoot), autos-tamponneuses, exposition de mobilier Tollix, exposition philatélique, visites commentées du village, manœuvres à l'ancienne des pompiers, lavandières, théâtre, reconstitution d'un intérieur des années 60, diverses animations (jeu des 1 000 francs, course en sac, tir à la corde…), bal des années 50, nombreux artisans et commerçants. Programme complet de la foire et horaires sur www.sombernon.fr et page Facebook *«Commune de Sombernon»*.



▸ Agenda

29/06 Prestation analyse de fourrage

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or vous propose de faire analyser vos fourrages (ensilage, enrubannage et foin) et de commenter vos résultats. Vous pourrez déposer vos échantillons le mercredi 29/06/2016 de 09h00 à 12h00 sur l'un des 3 sites de la Chambre d'Agriculture (Chatillon-sur-Seine, Créancey ou Bretenière).
Renseignements, modalités et tarifs : Chambre d'Agriculture de Pouilly-en-Auxois au 03.80.90.68.79 ou au 06.80.92.89.65

1ère rencontre avec la sous-préfète de Château-Chinon

FDSEA et JA du canton alertent l'État sur la situation de l'élevage

Mercredi 15 juin en fin d'après-midi, les responsables du canton FDSEA et JA de Château-Chinon, ont invité Mireille Higinnen, la sous-préfète de l'arrondissement, à venir prendre la température dans les exploitations. La rencontre a eu lieu, durant deux heures et demi, chez la famille Petit à Arleuf. Echanges courtois mais attentes impatientes...


Michel Prévotat a accueilli la sous-préfète de Château-Chinon à Arleuf, dans la ferme de la famille Petit.

Michel Prévotat, le président du canton FDSEA, a expliqué à la haute fonctionnaire, en fin de réunion, que contrairement à leurs habitudes, les adhérents syndicaux n'avaient pas sollicité de rendez-vous avec elle, depuis son arrivée il y a quelques semaines, du fait de la procédure judiciaire en cours, au tribunal de Nevers, contre quelques uns de leurs collègues qui avaient manifesté début juillet devant les grandes surfaces du département. *«Nous nous sommes rangés au point de vue du conseil d'administration de la FDSEA 58 qui a interrompu les relations officielles avec les pouvoirs publics le temps que l'affaire n'est pas réglée»* a justifié le responsable devant Mireille Higinnen. En l'invitant à venir soutenir les agriculteurs lors de l'audience en appel qui aura lieu à Bourges le 30 juin. *«C'est inadmissible que le 15 janvier, en 20 minutes, un juge ait décidé de mettre la pression sur tout le monde paysan et nous attendons un soutien de l'État»* a-t-il lancé. Cette affaire judiciaire a servi d'entrée en matière aux échanges, courtois mais chargés d'impatiences de la part des éleveurs morvandiaux, à l'égard d'un État dont ils attendent beaucoup plus. Cela tombe bien : la nouvelle sous-préfète, qui ne mâche pas ses mots et assure de son attention pleine et entière aux agriculteurs, a été désignée par le préfet de la Nièvre comme référente des services de l'État sur la question de l'élevage dans le département. Courageusement, alors qu'elle était l'une des seules femmes de l'assistance, la sous-préfète a répété plusieurs fois qu'elle *«aime comprendre les dossiers, est joignable pour recevoir les agriculteurs dont les situations individuelles nécessitent une intervention»* et que si elle *«a d'autres missions que l'agriculture, le numérique ou les réseaux»* par exemple, sa porte demeure ouverte. En introduction, sur l'aspect syndical, Michel Prévotat avait prévenu que *«vous êtes la bienvenue. La sous-préfecture, on peut la salir, mais jamais on ne la cassera !»* Pour autant, la cinquantaine de jeunes et moins jeunes éleveurs présents à Arleuf, venus de tout le Morvan, ont évidemment déploré que *«quand on s'exprime, personne ne nous écoute et personne ne nous entend»*.

Prix de la viande et Pac

Les prix de la viande ont monopolisé les débats durant une bonne partie de la rencontre. *«Dans les années 80, on réglait le fermage au prix du kg de viande. En 1985, il était à 21,67 francs du kg (soit 3,30 euros)»* s'est plaint l'un des éleveurs présents. Une stabilité qui ne compense pas les charges qui ont augmenté... Et de poursuivre : *«Vous, les fonctionnaires et les élus, si vos indemnités étaient comparables à celles des années 80, vous ne seriez pas dans vos bureaux mais à nos côtés, dans la rue»*. Et Cédric Berneir, l'ancien président des JA du canton de renchérir : *«Il y a un an et demi, nous sommes allés voir le député Christian Paul à Lormes qui nous avait assuré que la nouvelle Pac serait bénéfique pour les éleveurs parce que le Président de la République l'avait dit à Cournon. Nous avons pris le pari et aujourd'hui, les chiffres disent le contraire!»* Quand elle est d'ailleurs versée... *«Nous avons signé en 2015 sans savoir les chiffres de 2015 et nous avons signé en 2016 alors que nous ne savons toujours pas les chiffres de 2015»* a-t-il dit. Pointant aussi du doigt l'efficacité des services de l'État dans les procédures de subventionnement. Un autre exploitant a aussi, la gorge nouée, dit *«son ras-le-bol de ce métier. On est harcelé à tous les niveaux. Si on continue, lors des prochaines réunions avec les élus, vous serez toues seules à la table. Cela ne peut plus durer»* s'est-il exclamé avec tout le dépit et la force d'un appel au secours... Mireille Higinnen, *«qui a dit ne pas vouloir se voiler la face -c'est vous qui supportez la baisse des cours-»*, a aussi voulu se montrer relativement rassurante : *«Depuis la fin janvier, on me dit que des marchés vont rouvrir (Iran , Turquie...) pour libérer le marché européen, et que, selon les informations de France Agrimer, ça va remonter !»* Et de préciser aussitôt, pour prévenir les réactions suspicieuses : *«Vous, c'est votre vie, moi, ça m'agace les effets d'annonce des gouvernements. Quel serait l'intérêt de vous raconter des cracks ? Ce n'est pas de la méthode Coué. Quand Paris défend une agriculture familiale, cela me convient bien !»* L'encouragement n'empêche pas la prudence même si Mireille Higinnen évoque une ouverture du marché russe à partir du 1er juillet.

«Evolution à faire»

Deuxième point sur lequel a voulu insister la fonctionnaire, en citant un auteur morvandiau de façon *«un peu provocatrice»*, *«je pense qu'aujourd'hui l'agriculture vit un temps où les choses vont changer»*. Un peu comme entre les deux guerres quand les éleveurs sont passés en moyenne de 4 à 20 ou 30 vaches. *«Il n'y a pas que l'agrandissement. Mais peut-être ne faudra-t-il plus seulement faire du bovin. Nous sommes dans un temps où il y a une évolution à faire même si je ne trouve pas normal que vous deviez vendre à un prix inférieur à ce que ça vous coûte. Nous devons sans doute réfléchir au pourquoi de cette situation!»* Et Michel Prévotat de pointer du doigt la grande distribution *«qui veut le pognon et a tout cassé dans les villages»*. Et un autre de regretter que *«les ovins, il y a 30 ans, on les avait !» «On nous dit qu'à ce rythme, 25% d'entre nous vont disparaître d'ici la fin 2016. Mais qui va sauter ? Nous affirmons que tous les paysans doivent rester et notamment les jeunes, qui ne doivent pas partir»* a anticipé le président cantonal FDSEA. Sous l'œil approbateur d'une dizaine de jeunes agriculteurs du canton, au premier rang desquels Maxime Petit, le fils de l'exploitant invitant, et de Clément Blandin, le nouveau président départemental des JA58.

EMMANUEL COULOMBEIX


Une quarantaine d'agriculteurs du réseau FDSEA et JA du canton ont participé aux échanges courtois mais remplis d'impatience vis-à-vis de l'État.



A Saint-Saulge du 15 au 17 juillet

Le Festival «La Bêêêle et laine» pour promouvoir le mouton et la laine

La Nièvre n'est plus la plus belle bergère du monde depuis plusieurs années (la troupe compte à ce jour moins de 50 000 brebis) mais des initiatives tendent à relancer le mouton et la laine dans le département. Par amour du filage et du feutre, et dans une démarche impliquant les citoyens des 12 communes du Cœur nivernais, le Centre socio-culturel de Saint-Saulge organise le 1er Festival «*La Bêêêle et laine*», les 15, 16 et 17 juillet prochains.

L'histoire ne dit pas si Hélène succombera aux avances de Pâris, au détriment de Ménélas... Mais comme dans l'opéra-bouffe d'Offenbach (La Belle Hélène), Saint-Saulge pourrait bien céder à un désordre amoureux... pour la laine et le mouton, le week-end du 15 au 17 juillet prochain. Le 1er Festival «*La Bêêêle et laine*» sera organisé dans le centre-bourg, ces jours-là, avec moult animations, conférences, stands, visites d'exploitations, concert, spectacles et démonstrations. Avec le mouton et la laine en invités d'honneur. Il s'agit d'une initiative originale et inédite dans le département, dont l'idée est portée par le Centre socio-culturel Cœur du Nivernais et qui réunit tout ce que les douze communes de la Communauté de communes compte d'éleveurs, d'écoliers, d'habitants, d'artisans et de passionné(e)s de tricot. «*Depuis trois ans que nous avons revu notre projet de structure, les habitants nous réclamaient une manifestation «paillettes» pour le territoire, mais personne ne savait vraiment autour de quoi*» se rappelle Claire Planteline, la directrice du Centre socio-culturel. Hormis les fêtes annuelles de la montée et de la descente de la vache (sur le clocher de Saint-Saulge), la commune ronronnait en terme de rendez-vous attractif et festif... Au centre d'une zone qui réunit 5000 brebis, soit 9% du cheptel total de la Nièvre, la commune de 800 habitants a donc tout naturellement, de fil en aiguille oserait-on dire, imaginé mettre en avant cette production traditionnelle.

Matériau noble mais dévalorisé...

A part à Feltin, dans la Creuse, et à Crest, dans le Lot, peu de manifestations d'envergure mettent le mouton et la laine à l'honneur. Avec une cinquantaine de bénévoles, pour un budget de 13000 euros, le Centre Socio-Culturel organise donc cet événement qui devrait rayonner bien au-delà des frontières du département, en plein mois de juillet. «*C'est la période où l'on pourra toucher le plus d'habitants locaux et où l'Office de tourisme accueille le plus de visiteurs extérieurs*» souligne Claire Planteline, véritable cheville ouvrière du festival, qui justifie le choix du thème «*parce qu'on sait que la laine est déconsidérée dans l'esprit des agriculteurs du fait qu'elle ne rapporte rien, alors que cela a toujours été un matériau noble*». Le prix moyen du kilo, après la tonte, tourne actuellement autour de un euro. Et pourtant, malgré la concurrence accrue de pays tels que la Chine, les pelotes sont à la mode, que ce soit pour les besoins des ménagères ou pour les industriels de la transformation et de l'habillement. Redonner un peu de vernis à cette activité ancestrale, tout en valorisant le territoire et en impliquant les habitants des douze commune du Cœur du Nivernais, tel est l'objectif avoué de cette première édition. «*Le Centre socio-culturel n'a pas que ça comme activité mais nous pourrions imaginer pérenniser l'événement tous les deux ans*» prévoit la directrice. D'autant que seront invités des pointures du milieu lainier, une feutrière, un berger, un chargé de mission en agropastoralisme, des artisans, des éleveurs locaux et même «*un wool gang de tricoteuses*» morvandelles (le Collectif Morvan laine)... Tout pour attirer un public varié et nombreux autour de l'amour de la plus belle espèce du monde ! Et transformer Saint-Saulge, le temps d'un week-end, en temple de la toison d'or.



L'affiche de l'événement qui aura lieu à Saint-Saulge, du 15 au 17 juillet.

EMMANUEL COULOMBEIX

Le programme du week-end

Le Festival débutera le vendredi 15 juillet par une soirée transhumance, entre Crux-la-Ville et l'étang du Merle, où Bernard Girard, de l'association Past'Horizons, conduira entre 150 et 200 brebis, avec les clubs de randonnée, et à l'issue de laquelle un pot convivial et une conférence sur le métier de berger seront proposés. Un repas sera ensuite partagé avec les musiciens du groupe Les cailloux, qui permettront à ceux qui le souhaitent de s'adonner à la danse.

- Le samedi à 10h, la transhumance se poursuivre de l'étang du Merle au centre-bourg de Saint-Saulge, avant l'inauguration officielle du festival, soit à midi soit en soirée, à côté des 12 œuvres créées et fabriquées par les 12 communes de la Communauté de communes Coeur du Nivernais, dans un espace dédié.
- Le samedi, de 10h15 à midi, une conférence sera donnée par Christina Zofall-Wilson, du Collectif Morvan-laine, feutrière réputée dans le milieu professionnel et installée depuis peu près de Corbigny. Les toisons d'une douzaine de races de moutons présentes dans la Nièvre seront exposées et l'intervenante en définira les spécificités et les différences d'utilisations, avec un regard très pédagogique. La plupart des animations se dérouleront à proximité du Parc du Clos (derrière le parking de la mairie).
- Le samedi, toujours, le Collectif Morvan laine proposera des ateliers de travail de la laine pour les enfants et les familles (sur inscription au Centre socioculturel au 03 86 58 21 10). Le matin, l'atelier sera consacré au thème du «*feutrage de boules pour la fabrication de bijoux*» et celui de l'après-midi sur «*la 2ème vie de la laine : tissage sur carton de laine récupérée*».
- Le samedi après-midi, une visite d'exploitation chez Patrice Guyard, sera proposée, à Crux-la-Ville.
- Le samedi en fin d'après-midi, Julien Buchert, chargé de missions agropastoralisme au Parc naturel des Cévennes et membre de l'atelier Laines d'Europe, donnera une conférence sur le thème «*laine et élevage : quelles opportunités*» ? Comment revaloriser ce matériau noble qui est pourtant déconsidéré par les agriculteurs parce qu'il ne rapporte rien ? Puis, une 2ème conférence, délivrée par Marie-Thérèse Chaupin, coordinatrice de l'Atelier Laine européenne exposera «*ce qu'a engendré le low-cost en Chine et l'impact sur la filière, dans la fabrication de vêtements*».
- Samedi soir, le spectacle de cirque «*Filobal*» (places en prévente auprès du Centre socioculturel) se tiendra à partir de 19h sous chapiteau. Puis un concert gratuit de folk-trad festif (avec des connotations rock), ouvert à tous, se tiendra à partir de 21h.
- Le dimanche, à chaque heure, des démonstrations de chiens de troupeau, très pédagogiques, seront proposées aux visiteurs.
- Le dimanche matin, le Collectif Morvan laine proposera de nouveau un atelier «*feutrage de boules pour la fabrication de bijoux*» et l'après-midi un atelier pour les adultes sur la «*fabrication de manique*». Sur inscription au Centre socioculutrel au 03 86 58 21 10).
- Dimanche également, une 2ème visite d'exploitation sera organisée chez Christophe Rainon, conseiller ovins de la Chambre d'agriculture et éleveur de race charmoise, à Saint-Saulge sur le thème «*j'élèverais bien des moutons : connaître les bases pour bien démarrer un élevage familial*». Et puis, le dimanche matin et l'après-midi, deux ateliers dédiés aux enfants leur permettront d'apprendre à créer des bracelets bonheur et fleurs en feutre.
- Le samedi et le dimanche, entre 14 et 14h30, un conteur, Daniel Mourock (Compagnie A l'ombre d'un doute), fera lecture de contes autour du mouton, à celles et ceux qui voudront se détendre en participant aux siestes contées.

Tout le week-end, des démonstrations de tonte seront offertes aux participants ainsi que des animations surprises (concours de vitesse de tricot, tricot avec des aiguilles monumentales en équipes, jeux en bois.

Un espace petite enfance sera mis en place par les assistantes maternelles du territoire qui proposeront des comptines aux enfants jusqu'à 6 ans.

Tout le week-end, en fil rouge, l'association nationale La Fibre textile proposera des démonstrations de travail de la laine, avec plusieurs ustensiles qui rappelleront toute la chaîne de production de la laine.

En salle, les Archives départementales proposeront des documents d'archives sur la laine et le mouton dans la Nièvre tandis que le stand de la bibliothèque municipale proposera des jeux de cartes et des jeux sur les proverbes, dictons et acrostiches.

Un marché artisanal permettra à une trentaine d'exposants, de Belgique, d'Italie et de France de proposer des produits issus du mouton (vêtements, feutre, matelassier, isolation, cuir, cosmétiques...).

Une restauration sera proposée le samedi midi, le dimanche midi et soir, soit en réservant un plateau-repas (autour du mouton cuisiné), soit auprès de la buvette (merguez et saucisses).

Enfin, dès le 9 juillet (et jusqu'au 27), une exposition à l'Office de tourisme présentera le travail d'une dizaine d'artistes locaux qui répondent au thème : «*que se crée-t-il avec de la laine près de chez nous*» ?

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

Juin Quatre réunions sur la régulation des ragondins

La Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne), à la demande de la Communauté de communes entre Nièvres et forêts, met en place un programme de régulation des populations de ragondins, très présents dans la vallée des Nièvres, et qui provoque des dégâts aussi bien environnementaux que sanitaires et parfois impacte sérieusement les cultures (maïs, colza, betterave...). Ainsi, un réseau de bénévoles (piégeurs et chasseurs) est en cours de constitution afin de freiner le développement des populations. Une indemnité de 1 euro par prise sera versée aux participants en 2016, portée à 2 euro en 2017. Du matériel de piégeage sera également mis à disposition. Pour les personnes intéressées par l'action et/ou souhaitant rejoindre le réseau, 4 réunions publiques auront lieu en juin sur le territoire et où seront distribués les documents d'inscription : le 20 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Poiseux ; le 21 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Dompierre-sur-Nièvre ; le 29 juin à 18h30 à la salle Jean Macé (108 avenue du 8 mai 1945) de Coulanges-lès-Nevers et le 30 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Saint-Benin des Bois. Contact : Axel Bartout, FREDON Bourgogne, au 03 80 25 95 45 ou au 07 80 01 14 25.

15 -17/07 - Festival *«Bêêêle et laine»* à Saint-Saulge

Bêêêle et laine, le 1er Festival des moutons et de la laine, se tiendra les 15, 16 et 17 juillet à Saint-Saulge. Organisé par l'espace socioculturel Cœur du Nivernais, et gratuit, ce festival mêlera les jeux et animations, ateliers, expositions, démonstrations de tonte, conférences et concerts, stands d'artisanat et rando-moutons ainsi que des visites d'exploitations. Informations et programme : Espace socioculturel Coeur du Nivernais, 1 Place de la République, 58330 Saint-Saulge et par téléphone au 03 86 58 21 10 ou sur le site internet www.escn58.info.

Fête *«le charolais autrement»* à Moulins-Engilbert

D'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître...

Dimanche 19 juin, tout Moulins-Engilbert a accueilli des habitants du canton et au-delà, pour une remise à niveaux de ce qu'est la race charolaise et de ce que sont ses éleveurs. Un événement authentique, aux confins des traditions les plus ancrées et de la modernité la plus enviée...

Les moins de 20 ans du canton et des environs ont appris à voir et surtout à regarder des bovins et leurs éleveurs que le quotidien et la force de l'habitude les ont habitués à ne plus accorder la moindre attention.

Tandis que la télévision et maintenant les réseaux sociaux monopolisent leur temps pour savoir ce qui se passe à l'autre bout de la planète, l'équipe des Amis du Musée de l'élevage et du charolais leur a offert une immersion, authentique et lourde de valeurs paysannes, dimanche dernier, à Moulins-Engilbert, où la Fête *«Le charolais autrement»*, pour sa première édition, a battu son plein.

Même si la marché au cadran -plus que trentenaire- règle les transactions grâce à des boîtiers électroniques, son chef des ventes, Martial Tardivon, en clin d'œil aux marchés anciens et en tenue traditionnelle, a animé les présentations d'animaux de deux éleveurs, Gilles Trinquet et François Gauthé (Gaec Gauthé), qui ont pris le temps, à l'ancienne, de remonter aux sources de la relation commerciale entre les éleveurs et leurs acheteurs.

Les animaux présentés, bien choisis parce que bien nés, ont ajouté aux démonstrations sur la fierté de ces professionnels qui ont aimé le contact avec un public nombreux (plus de 500 visiteurs), et qui a pris le temps de leur poser des questions pour mieux comprendre l'évolution du métier...

Des préjugés jusqu'au banquet

Constructif, le concept de cette fête se voulait tourné vers le grand public, invité à sont tour à dépasser les a priori pour comparer les pratiques d'autrefois et les réalités du siècle. Humour, pédagogie, concours participatifs, dégustations, concerts, tout avait été pensé pour lui permettre de toucher du doigt la passion qui habite les professionnels, souvent embarqués dans des difficultés économiques qu'ils ne maîtrisent plus, mais dont la passion ne s'est jamais émoussée, de transmissions en transmissions.

Les diaporamas expliquant les critères de race et de qualité étaient aussi commentés par les éleveurs et si, le temps d'un dimanche, les participants ont pu remonter aux sources de l'élevage charolais, ils n'en ont pas moins compris les enjeux du moment.

Et les animations mais aussi les dégustations de viande, notamment de carpaccio de bœuf revisité par Jean-François Boschetti, le président des Toques nivernaises, ont ajouté à la convivialité de ce moment festif et authentique.

Loin des émissions de télé-réalité, et plus proche du banquet dessiné des célèbres gaulois, le dîner du soir, qui a reçu près de 150 convives, a permis de prolonger ce moment de partage traditionnel, autour d'un boeuf bourguignon, jusque tard dans la nuit...

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Les éleveurs ont joué le jeu, à la fois pour un retour aux sources (en habit traditionnel), mais aussi pour expliquer quel est leur quotidien au XXIè siècle.



Les bovins charolais se laissaient toiser par un public beaucoup moins initié à la race charolaise que d'habitude.



En tenues traditionnelles, les professionnels (parmi lesquels Martial Tardivon, avec le micro à droite), ont rejoué la partition des marchés aux bovins anciens, loin des boîtiers électroniques qui servent aux transactions aujourd'hui.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Communication

Des élèves de 6ème en visite sur une exploitation agricole

Début juin, afin de faire découvrir l'agriculture aux élèves en classe de 6ème, du collège des Loges, de Nevers, Marcel Cottin, président de la section ovine de la FDSEA de la Nièvre, leur a ouvert les portes de son exploitation.


Découverte sur le terrain de l'élevage bovins.

Cette année encore, Marcel Cottin et sa femme ont eu plaisir à accueillir les 90 élèves en classe de 6ème du collège des Loges, à Nevers. Les visites sur l'exploitation ont eu lieu les 7 et 9 juin dernier. Ces journées sont importantes pour les enseignants en science et vie de la terre de ce collège. En dehors de la découverte du milieu agricole, de nombreux points vue dans le programme scolaire de ces collégiens sont abordés au cours de la journée.


Atelier pédagogique autour de la transformation des céréales.

Visite de l'exploitation et de son environnement

Par petits groupes, les élèves accompagnés d'un professionnel agricole, Marcel et les agricultrices de la FDSEA 58, et d'un de leur professeur partent à la découverte de l'exploitation agricole et de son environnement. Cela se fait sous forme de balade, au cours de laquelle, les groupes traversent des parcelles où pâturent ovins et bovins, des champs de céréales (blé, orge, triticale …), et où de nombreux éléments naturels sont présents: les haies, les arbres, la rivière … et comprennent ainsi comment les agriculteurs entretiennent le territoire. C'est aussi l'occasion d'expliquer aux jeunes, le cycle de végétation des plantes et leur devenir. Un temps est aussi consacré à la production animale avec l'élevage en général, l'alimentation, l'identification, la reproduction.

Du champ à l'assiette

L'après-midi est organisé autour de 4 ateliers: l'élevage bovin viande, la transformation du lait en fromage, crème et beurre, la transformation des céréales (farine, pâtes, biscuits …) et la fabrication de pain. En complément de la balade du matin, ces différents ateliers qui tournent essentiellement autour du thème *«du champ à l'assiette»* permettent aux élèves de mieux comprendre le devenir des produits végétaux et animaux.

A la fin de la journée, un goûter à base de produits régionaux leur est offert. Pour l'ensemble des professionnels présents à cette journée, c'est un moment agréable et nécessaire. Il est important que nos futurs consommateurs soient sensibilisés à la diversité des productions locales et à l'impact positif sur nos territoires.

M.G - FDSEA 58

Fermiers et métayers

La SDFM travaille sur la réforme du statut du fermage

Le 20 juin 2016, la section départementale des fermiers et métayers de la FDSEA de la Nièvre s'est réunie afin de travailler sur les axes d'évolution du statut du fermage.

La section nationale des fermiers et métayers (SNFM) de la FNSEA a tenu son congrès à Vesoul les 27 et 28 janvier dernier. L'un des thèmes principaux de ce congrès a été la nécessaire évolution du statut du fermage avec une double optique. D'une part, redonner de l'attractivité au statut et ainsi inciter les propriétaires à continuer de louer leurs terres par bail rura. Et d'autre part, être force de proposition afin d'améliorer certains points du statut du fermage pour aboutir à plus de cohérence. Ainsi, une commission tripartite, interne à la FNSEA, regroupant des représentants des fermiers, des représentants des propriétaires ainsi que des administrateurs de la FNSEA, a été mise en place. Les travaux et propositions de cette commission ont été présentés le 20 juin aux membres de la SDFM afin qu'ils se positionnent sur leur application aux particularités de l'agriculture nivernaise.

Des travaux constructifs.

Si certaines propositions comme la présentation, par le fermier sortant, de son futur repreneur au bailleur, le plus en amont possible du projet de reprise paraissent une évidence, d'autres propositions ont en revanche suscité moins d'adhésion. Cette réunion a également été l'occasion pour les membres présents de s'interroger sur la définition de l'exploitant agricole et donc, a contrario, de qui n'est pas un exploitant agricole. Cette cession de travail va alimenter les réflexions de la SNFM afin de conforter la négociation qu'elle mène au sein de la commission tripartite.

CV


La section départementale des fermiers et métayers s'est réunie le 20 juin pour prendre connaissance des premières propositions nationales.



Soufflet Agriculture

Visite de la plateforme de Champlay-Neuilly

Par une météo clémente, ce qui aura été rare ce printemps, les clients Soufflet se sont déplacés nombreux pour visiter les essais implantés dans les sols profonds de la plaine de Champlay



Les essais menés sur la plateforme de Champlay ne concernent que les espèces d'hiver : blé, orge et colza. Le site de Lézinnes étant dédié aux cultures de printemps et celui d'Yrouerre, aux pois d'hiver et à la gestion de l'implantation des colzas

Les thématiques étudiées dans 600 micro parcelles concernaient sur ce site, exclusivement les espèces d'hiver : colza blé et orge. D'autres sites étant dédiés aux cultures de printemps dans l'Yonne (Lezinnes) ou aux pois d'hiver et à la gestion de l'implantation des colzas (Yrouerre).
Ici, le blé réceptionné au silo de Neuilly tout proche, alimente la meunerie Soufflet (Moulin de Corbeilles) ou prend le train à Bonnard pour l'Italie. Les essais mis en place en lien avec ces débouchés exigeants visaient à obtenir une qualité requise, en particulier le taux de protéine. Dans ce contexte, les variétés préférées des meuniers sont Allez-y, Oregrain compil et la plus récente Calumet. Les agriculteurs ont également pu faire le choix des variétés les plus adaptées au terroir icaunais local. En effet cette année, les quantités importantes d'eau sont responsables du développement inhabituel de septoriose et fusariose. Les variétés connues Syllon, Cellule, Fructidor et Boregar devraient sortir leur épingle du jeu à côté d'inscriptions récentes comme Absalon dont le feuillage est resté vert le plus longtemps. Pour la Puisaye voisine, Velasko est indiqué pour sa tolérance à la mosaïque tandis que pour les Plateaux, Advisor, s'il confirme les très bons résultats de l'année dernière, est vu comme un remplaçant sur le créneau Orvantis. Dans ces secteurs où le critère barbu est important, Tekno est une nouveauté demi-précoce à montaison lente rappelant Mercato.

48 variétés de colza testées

La thématique fongicide a été travaillée sur la variété Pakito, les écarts non traités risquent d'être très importants : l'année aura été très technique sachant que les stades clés de la protection (1-2 nœuds, Dernière feuille et Floraison) auront quasiment tout le temps été sous les précipitations.
Au niveau de l'orge d'hiver, pas de nouveauté avec la poursuite d'Isocel et de Casino pour leurs intérêts agronomiques et brassicole.
Pour ce qui est du colza, 48 variétés étaient testées (lignées, hybrides, variétés éruciques, tolérantes à la hernie) afin de choisir les plus productives (et les plus vigoureuses à l'implantation pour les secteurs à problème insecte).
Une note particulière a été abordée avec la tolérance de certaines génétiques hybrides à l'égrenage. Ce comportement intéresse particulièrement les producteurs puisque la plante peut être récoltée à entière maturité sans risque de perte de grain avant récolte afin de sortir tout la *«substantifique mœlle»* du champ.
Rendez-vous début août pour les résultats de plus de 600 micro parcelles.

Emmanuel Bonnin
Technicien cultures Ramel-Seragri

Innov'action

Allonger les rotations, diversifier les cultures...

Les deux journées rallyes grandes cultures, organisées les 9 et 13 juin derniers, dans le cadre d'Innov'action, ont rassemblé une cinquantaine d'agriculteurs cherchant à diversifier leurs productions.



L'après-midi dans les parcelles.

Face aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années sur la culture du colza (notamment la maîtrise des attaques de ravageurs d'automne) l'allongement de la rotation est une piste à explorer pour remplacer totalement ou partiellement le colza par d'autres cultures.
Ces journées ont apporté des éléments techniques et économiques sur quelques filières émergentes : En réunissant dans un même événement agriculteurs, représentants de la filière, conseillers Chambre (1), l'éclairage apporté sur ces cultures fut concret et le plus complet possible : du champ à la valorisation. Ces échanges ont permis de partager les expériences et de faire découvrir ces nouvelles cultures, en s'efforçant d'apporter un regard objectif sur leurs atouts et leurs contraintes.

Témoignages

Sur 20 ha entourés de bois, avec un sol très superficiel et très caillouteux, Jacky Horton, agriculteur à Escamps a implanté de la lentille. «*Impossible de faire du tournesol en raison du risque trop élevé de dégâts de gibier. L'option lentille m'a été proposée par Soufflet. J'ai semé le 20 mars. Ce fut très simple à emblaver. Cette culture nécessite peu de surveillance et peu d'interventions : je n'ai pas réalisé d'insecticide. Niveau désherbage, il faut par contre des champs assez propres. La seule difficulté à venir sera peut-être la récolte…*»
Antoine Pinta, agriculteur à Villecien, a introduit du pois chiche et du sarrasin avec sa coopérative Cerepy. «*Mon objectif est d'allonger la rotation pour sortir de la rotation traditionnelle colza – blé – orge. Je fais du sarrasin en dérobé depuis deux ans derrière l'orge d'hiver et j'envisage mon nouveau système de culture sur une rotation colza –blé – orge d'hiver puis sarrasin - pois chiche. Les colza en précédent pois chiche sont nettement plus vigoureux à l'automne que ceux en précédent paille*».
Anicet Bretagne, agriculteur à Gy l'Évêque, est lui aussi sorti depuis de nombreuses années de la rotation colza – blé – orge d'hiver. «*Je m'oblige à mettre systématiquement une culture de printemps : tournesol, pois de printemps et depuis sept ans du chanvre. Cette dernière culture est réservée aux parcelles ayant une meilleure réserve en eau. J'ai analysé mes marges brutes par culture depuis que je me suis installé. Ainsi, en moyenne sur sept ans, la marge brute du chanvre atteint 917 €/ha (hors frais de récolte), elle est nettement supérieure à celle du colza (615 €/ha)*».

Vous pourrez retrouver d'autres témoignages et présentation de filières sur le site de la Chambre d'agriculture : www.yonne.chambagri.fr. Il existe également d'autres nouvelles cultures et filières sur le territoire. Si vous souhaitez en savoir plus contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Alexia Boulmeau
au 03 86 94 22 19
Christophe Vivier
au 03 86 94 22 26

Chambre Agriculture 89
Cultures et représentants de la filière : Chanvre-Lin : 110 Bourgogne. Lentille : Soufflet. Légumineuse porte-graine : JouffrayDrillaud; Sarrasin - avoine nue-pois chiche : Cerepy. Moutarde : APGMB. Soja : Sas Ruzé.

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Quand les communes perdront la compétence de l'eau

Le Forum organisé à Troyes le 14 juin dernier par la Direction Territoriale Seine-amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avait pour thème cette année : *«Nouvelle organisation territoriale : quelles opportunités pour la politique de l'eau ?»*



Frédéric Marais - Agence Info

Une table ronde qui a mis en présence les différents acteurs du territoire.

Quelles sont les conséquences des réorganisations territoriales et des transferts de compétences sur la politique de l'eau ? Quelles stratégies adopter…? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

Comme tout ce qui relève de l'administration en France, la politique de l'eau est d'une effroyable complexité. Pour ne rien arranger, la réforme territoriale engagée par l'Etat suivant trois canaux disctincts (loi Notre [1], loi Maptam [2] et redécoupage des régions), impacte directement la gestion de l'eau. Le forum organisé le 14 juin dernier à Troyes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), avait précisément pour objectif de démêler cet écheveau. Étaient présents notamment : François Sauvadet, Président du Comité de Bassin et Président du Conseil départemental de Côte d'Or, Marie-Louise Fort, Député-Maire de Sens, Eric Coquille, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon et Michèle Crouzet, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne et Présidente de la Commission Agriculture, Environnement et Aménagement des Territoires.



Frédéric Marais - Agence Info

François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de Côte d'Or et du Comité de Bassin Seine-Normandie.

Un passage de relais dans 2 ans

Ne tournons pas autour du pot : le sujet est en soi franchement imbuvable, et pour peu que l'on ne soit pas un spécialiste, on n'y comprend goutte. Le profane se perd très vite dans les méandres des sigles et des compétences croisées ou décroisées. Même les initiés avouent y perdre parfois leur latin.

Laissons cependant la parole à l'un d'entre eux, convoqué pour éclairer la lanterne des 140 techniciens, élus et fonctionnaires présents dans la salle : David-Nicolas Lamothe, juriste associé d'APropos, un cabinet de conseil aux collectivités. *«Si l'eau n'est pas le sujet central de la réforme, celle-ci apporte de grands changements en matière de répartition des compétences entre les collectivités : les communautés de communes et communautés d'agglomération auront à terme la compétence obligatoire en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de préservation de la ressource»*. La date-butoir pour le transfert de compétences est fixée à 2020, mais les communes sont fortement incitées à passer le relais dès 2018.

Détricotage

Que va-t-il advenir des syndicats existants ? S'ils chevauchent au moins trois intercommunalités, ils continueront d'exister sous forme de syndicat mixte composé uniquement de communautés de communes ou d'agglomération (ce sera le cas du SDDEA dans l'Aube). S'ils ne chevauchent pas au moins trois intercommunalités, ils seront dissous s'il s'agit d'un syndicat intercommunal à vocation unique, ils seront maintenus dans leurs autres compétences s'il s'agit d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (nous avons volontairement simplifié le schéma, si l'on peut dire). La mise en œuvre pourra s'avérer *«délicate»*, prévient David-Nicolas Lamothe : *«Les dissolutions entraîneront le partage de compétences entre plusieurs EPCI [3] et il faudra "détricoter" l'organisation existante, en particulier pour l'eau potable : réseaux, ouvrages, ressource, etc»*. D'où au passage l'inquiétude de certains des personnels concernés. Et aussi cette mise en garde de François Sauvadet, président du comité de bassin Seine-Normandie, véritable *«parlement de l'eau»* à l'échelle du bassin : *«Qui dit compétence, dit aussi responsabilité juridique, pénale»*.

Solidarité entre les territoires

Mais quelle sera l'efficience de cette nouvelle organisation face aux grands enjeux climatiques ? C'est la question que pose en filigrane ce même François Sauvadet, qui est aussi député et président du conseil départemental de Côte d'or : *«La question de la sécurité de nos concitoyens et de la prévention devient primordiale à la lumière des récentes inondations, explique l'élu, révélant qu'un «plan d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique»* est en cours d'élaboration, *«Il faudra une réponse globale et des actions concrètes à court, moyen et long terme, avec des moyens financiers appropriés»*. Sauf que les ponctions de l'État opérées sur la trésorerie de l'Agence de l'eau amputent de 10 % par an ses capacités d'investissement, alors que, comme l'a rappelé la maire de Sens, Marie-Louise Fort, *«l'État ne pourra pas se décharger totalement sur les collectivités territoriales du problème des inondations»*.

Il en va aussi de la solidarité entre les territoires, rappelle le président du Comité de bassin, prenant pour exemple la question cruciale du renouvellement des réseaux fuyards (autrement dit qui fuient), charge que certaines zones rurales ne pourront pas assumer seules. Pour François Sauvadet, la nouvelle organisation territoriale doit avant tout répondre aux aspirations de la population en termes de prévention des risques, de qualité des eaux et de biodiversité par exemple. L'élu insiste sur la nécessité de communiquer et en appelle à l'organisation de forums associant tous les acteurs afin que *«chaque citoyen puisse se réapproprier le sujet de l'eau»*.

Frédéric Marais

(1) Loi Notre : loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République
(2)Loi Paptam : loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles
(3)EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. On distingue les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, etc.) et les EPCI sans fiscalité propre (les syndicats intercommunaux)


V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
M. STRAUB 06 83 41 72 77

▸Agenda

Dernière journée Portes Ouvertes dans les MFR

Journée Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Toucy : samedi 25 juin, de 9 h à 17 h

Concours d'attelage de Chemilly-sur-Serein

Concours international d'attelage à Chemilly-sur-Serein, du 29 juin au 10 juillet. Un évènement international, où les meilleurs équipages mondiaux s'affronteront, réunissant entre 10 et 15 nations pendant 10 jours. Un spectacle hors du commun et des sentiers battus, en plein air, dans un site exceptionnel de 25 ha, sur les rives du Serein. Entrée gratuite

26/06 Marche des Belles Vallées

Le SIVU des Belles Vallées organise dimanche 26 juin, sa 20ème randonnée intercommunale. Un départ aura lieu de Parly à 2 h, pour 10 km de marche. Les autres randonneurs rallieront Egleny à cheval, à VTT ou à pied, à partir des 7 communes du SIVU. Renseignements au 06 10 01 87 17 ou au 06 84 37 24 94

24 et 25/06 Nuits de Fleury

Les 24 et 25 juin prochain, les «*Nuits de Fleury*» mettront le feu à Fleury la Vallée. Un évènement ioncontournable du début d'été, avec près de 3 000 spectateurs attendus. Vendredi 24 juin, soirée placée sous le signe des années 60, avec les groupes «*Chaussettes sauvages*» et «*The Littles*». Samedi 25 juin, l'Elan Brass Band et le chanteur Géhel chaufferont l'ambiance, avant que Maltavern et son rock celtique chantent l'été et la nuit la plus courte de l'année, illuminée par le feu d'artifice et le gisgantesque feu de la Saint-Jean. Clôture de la soirée avec le groupe «*Cnoc'andhu*». Entrée libre. Renseignements au 06 60 22 80 55 et 03 86 73 77 80

Festival en Othe

Le cabaret itinérant du Festival en Othe va animer les soirées d'été à partir du 25 juin. Dans l'Yonne, il fera étape le 28 juin à Turny avec les Swingirls, le 1er juillet à Joigny avec le trio Lénine Renault, le 5 juillet à Saint-Florentin, avec le Quatuor Léonis et le 6 juillet à Chéu avec Saodaj'

Seine Yonne

Quelles alternatives au colza pour demain ?

Bien que contrariée par la météo, la visite organisée sur la plateforme d'expérimentation de Sennevoy a connu le succès auprès des adhérents. L'occasion pour la coopérative 110 Bourgogne, de présenter différentes cultures alternatives au colza, aujourd'hui menacé par la problématique altise.



Hervé Martin, présentant des pieds de colza d'un champ voisin, touché par l'altise.

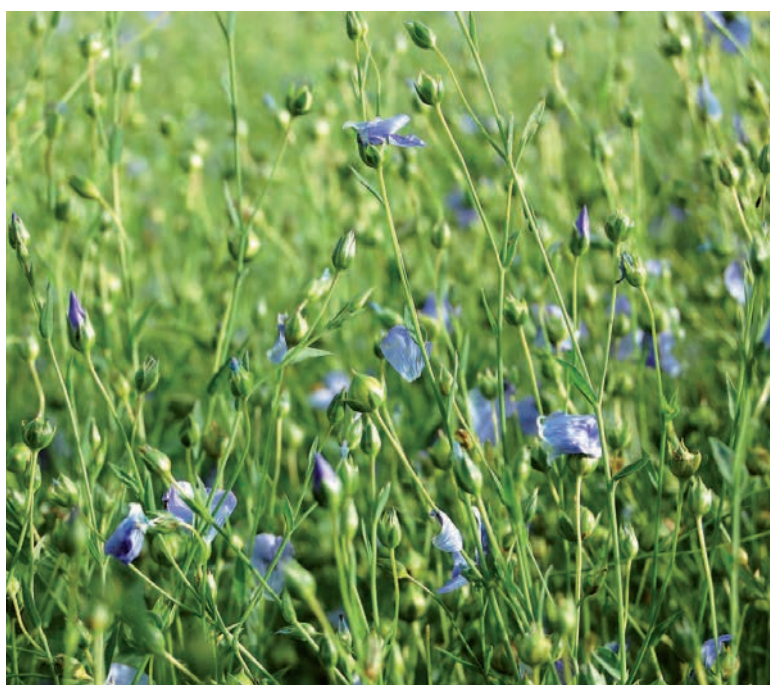
C'est sur les plateformes d'expérimentation de Sergines dans le Sénonais et Sennevoy, en Tonnerrois, que se sont déroulées les différentes visites organisées dans le cadre des *«Expérimentales 2016»*. L'occasion, pour les responsables du service agronomique de SeineYonne, Amélie Petit, Catherine Robillard et Hervé Martin, de présenter différentes filières alternatives et leurs débouchés en perspective, pour remplacer un jour la culture du colza, notamment en secteur plateau de Bourgogne, fortement impacté cette année par les ravageurs d'automne.

Cantonné jusque-là en Poitou Charentes, l'altise d'hiver a fait son apparition dans l'Yonne il y a trois ans, avec pour épicentre le secteur de Nitry et Noyers et depuis ne cesse de se répandre dans tout le département. Calquant son cycle sur celui du colza, il sort début septembre de sa diapause estivale, pond ses œufs au sol, de sorte que les larves envahissent les plantes pour y migrer pendant l'hiver et le printemps, avant de redescendre à l'intérieur des pétioles et des collets pour y effectuer les ravages que l'on connaît. Avec un nombre de vols particulièrement important l'automne dernier, où les relevés effectués tous les 4 à 5 jours ont permis de relever jusqu'à 50 individus par piège. La problématique est d'autant plus grande, que la mise en culture du colza devient de plus en plus compliquée, avec des difficultés d'implantation liées à la fertilité des sols, rappelle Hervé Martin : *«la résistance s'installe, avec pour conséquence de voir une famille de matières actives comme les pyrèthres, sans plus aucune efficacité. Conjugué à un phénomène d'absence d'hiver rigoureux depuis trois ans, on se retrouve avec un chiffre astronomique de populations de ravageurs»*. Nombre d'agriculteurs semblent démotivés aujourd'hui, face à l'ampleur du problème, même si certains leviers peuvent être mis en action, expliquent les techniciens de SeineYonne : *«à commencer par la fertilité des sols et le soin apporté à ses amendements organiques. Peut-être faudrait-il également anticiper la date de semis par rapport à l'existant ? Le choix variétal peut aussi avoir son importance»*. Tout le monde s'accorde autour d'une certitude : il se fera moins de colza à l'avenir dans le département, longtemps pionnier en la matière, aujourd'hui relégué à la 3e ou 4e place nationale pour ce qui est des volumes produits. Toutefois, précise Amélie Petit, *«on ne va pas remplacer le tiers de la sole départementale du jour au lendemain et si notre travail est d'accompagner nos adhérents pour trouver de nouveaux débouchés avec derrière des marchés de niche, il faut nous assurer avant tout de leur valorisation. On ne mettra pas en place plus d'hectares qu'on pourra commercialiser»*.

Plus de 800 ha de lin en production

Ils sont nombreux sur les Plateaux à être en attente de nouvelles cultures, d'où un certain nombre de micro parcelles sur la plateforme de Sennevoy, dédiées à des essais variétaux inédits. Comme le lin d'hiver, pour lequel sont menés différents tests d'itinéraire technique. Entamée il y a trois ans, la culture du lin représente aujourd'hui pour la coopérative 110 Bourgogne plus de 800 ha, pour une production destinée en totalité à la filière animale *«Bleu Blanc Cœur»*, explique Eric Ducornet, responsable du secteur nouvelles cultures à la coopérative : *«toutes les surfaces semées sont commercialisées, ce qui permet de donner un prix minimum avant semis, à nos producteurs. Tout part en Bretagne pour extruder la graine de lin et revient chez nous via notre filière Soreal, pour ensuite, être incorporé aux rations alimentaires des animaux. Avec une teneur garantie en Omega 3 pour le consommateur, répondant à un cahier des charges précis»*. Une filière qui a le vent en poupe, mais, prévient Eric Ducornet, *«le lin ne couvrira jamais les 9 000 ha de colza existants. C'est une culture très intéressante, mais qui reste technique avant tout et réclame une application de régulateur à des stades bien précis»*. Des essais variétaux sont actuellement menés par la coopérative pour déterminer la variété la plus adaptée à la Bourgogne et dès l'an prochain, un programme d'action sera mis en œuvre au plan national, pour augmenter la teneur en Oméga 3 de la plante. Pour l'instant, souligne Amélie petit : *«le lin reste une des meilleures alternatives pour l'agriculteur, en terme de rendement, de marge et de gaz à effet de serre. Avec la garantie, par rapport à une rotation classique Colza/Blé/Orge, de s'en sortir, en remplaçant un colza sur deux par du lin»*.

Parmi les autres espèces travaillées sur la plateforme, la moutarde brune : *«300 ha engagés aujourd'hui sur les deux départements. Historiquement, c'est même la culture que l'on mène depuis le plus longtemps à la coopérative, mais elle est très proche de la problématique colza»*. Plus prometteur : la culture du chanvre, avec là également, 300 ha engagés l'an passé, mais cette année, la collecte risque d'être très affectée par les conditions climatiques désastreuses que l'on a connues ces dernières semaines.



Plus de 800 ha de lin mis en production cette année.

Plusieurs milliers d'ha en perspective

Autre culture à l'essai : l'avoine nue. Une culture bas intrant, sans fongicide le plus souvent, mais la difficulté, rappelle Catherine Robillard, *«c'est le désherbage ! Bien pour allonger une rotation mais attention à ne pas la ramener trop souvent car après, peut déboucher sur une problématique importante»*. Une tentative cette année, avec 40 ha implantés en millet, *«une graminée en fin de cycle, qui résiste bien au sec, mais une plante en C4, comme le maïs, le sorgho ou le moha, qui ne lève plus dès qu'il y a absence de chaleur»*. Une production destinée essentiellement à l'oisellerie, mais aussi, *«aux champignonnières, qui se servent du millet pour y mettre des spores de champignons, conditionnés ensuite en sacs de 25 kg pour servir de terreau et réensemencer»*. Avec également des débouchés alimentaires en boulangerie ou pâtisserie. Un segment assurant une garantie de prix minimum. Concernant le sarrasin (ou blé noir), un nouveau débouché pourrait s'ouvrir, avec une graine entière, destinée à la consommation humaine. Si les essais sont concluants, la culture pourrait passer de dérobée à principale. La demande en vesce avoine et vesce seule reste très importante, mais peu de volontaires pour en cultiver, du fait d'une pollution marquée dans les champs et du mal à s'en débarrasser. Tournesol strié, pois marbré, pois chiche… Autant de pistes, qui, rajoutées aux précédentes, pourraient à terme représenter plusieurs milliers d'ha et compenser pour certains l'abandon du colza.

DOMINIQUE BERNERD

Jeunes Agriculteurs

Le courant passe avec Enedis

Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne viennent de renouveler la convention de partenariat qui les lie depuis trois ans à ERDF, aujourd'hui Enedis.



Signée une première fois en 2014, la convention liant JA 89 et ERDF (aujourd'hui Enedis), vient d'être reconduite pour la seconde fois consécutive, par Francis Cahon, Directeur Territorial Yonne et Mathilde Lemaître la présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.

Ce partenariat, initié en 2014, entre JA 89 et ERDF, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, rebaptisée depuis peu *«Enedis»*, s'est fixé notamment pour objectif, de sensibiliser les jeunes agriculteurs au risque électrique lors de l'exécution de travaux agricoles à proximité du réseau. Le danger est bien réel, que ce soit en approchant trop près d'une ligne électrique ou en pointant un objet dans sa direction, provoquant alors un arc électrique appelé amorçage, avec un risque majeur d'électrocution.

Une brochure éditée à l'attention des publics concernés, au premier rang desquels les agriculteurs, dispense quelques conseils de base : *«Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique ; Si vous devez élaguer ou apporter une modification sous une ligne électrique ou à proximité, contactez votre interlocuteur ERFD habituel ; N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution, le matériel d'arrosage sous les lignes électriques»*. Le risque est d'autant plus grand, si l'on circule avec des engins agricoles d'hauteur variable. L'entreprise met à disposition des populations concernées, un site d'information dédié : www.souslesligne-prudence.com, ainsi que des documents de sensibilisation et devrait intervenir en ce sens, lors d'un prochain Conseil d'administration de JA 89 devant se dérouler en journée, où sont présents également l'ensemble des présidents cantonaux de l'instance syndicale.

Mais la convention qui vient d'être reconduite, vise également à accompagner les Jeunes Agriculteurs dans l'organisation de manifestations sur le département. C'est ainsi qu'outre un soutien financier de 1 250 €, Enedis sera présent sur un stand lors de la prochaine fête de l'agriculture, à Lalande, les 27 et 28 août prochains. Par ailleurs, dans le souci d'améliorer sa relation de proximité avec la profession agricole, l'entreprise a nommé un interlocuteur privilégié en la personne de Sandrine Fournier, personne ressource de tous les services, que ce soit pour un renseignement, un conseil ou pour résoudre tout problème.

Enedis, (ex ERDF), est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20 000 volts) et gère les données associées. L'entreprise réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA

Rencontre avec la DDT au dernier bureau

Réunis en Bureau, les membres du conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne ont reçu le 13 juin dernier, Didier Roussel, directeur de la DDT 89, accompagné de ses adjoints.

Les circonstances sont exceptionnelles malheureusement à plus d'un titre : après le gel, les épisodes de grêle, la pluviométrie abondante, la rencontre s'est tenue à deux jours de la clôture des déclarations Pac alors que les paiements de l'année précédente ne sont pas soldés.
Inutile de préciser que les questions ont fusé de toutes parts parmi les membres du bureau.
Classement des communes en catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue : à ce jour il n'y avait que 18 communes classées, bien trop peu compte tenu de la situation dans le département. Même si le classement se fait sur des critères de dégâts d'ordre civil et des relevés météorologiques, ce classement permet de déclencher certaines choses pour le secteur agricole, notamment du dégrèvement foncier.

La dégradation continue des cultures et prairies depuis quelques semaines vient miner un peu plus le moral des agriculteurs dans un contexte économique déjà très tendu. La crise s'ajoute à la crise. Les membres du bureau ont alerté l'administration sur le fait que si contrôles il y aura, ils devront être cléments et particulièrement respectueux des exploitants et de ce qu'ils affrontent. Arnaud Rondeau, en tant que président de l'UPV, a signalé que les mouvements de grève dans les transports et ports entravent la réalisation de contrats de certains OS du département. C'est un impact économique supplémentaire à prendre en compte.

Toutes les demandes ont été unanimes pour demander de la souplesse et une approche simple des ajustements réglementaires nécessaires pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation et tout simplement de la *«réalité»* de l'activité agricole.

CLARISSE BACHELAY
FDSEA 89

Agenda

10/07 Foire aux ânes
21e Foire aux ânes à Ragny (Savigny en Terre Plaine), dimanche 10 juillet. Au programme : vide grenier, danse country. Entrée gratuite

Piano en nocturne à Joigny
Nouvelle saison du «Piano en nocturne», salle Debussy, à Joigny à 20 h 30. Entrée libre. Avec au programme :
Vendredi 24 juin : «Les grands classiques, le charme et l'excellence» (Oeuvres de Chopin, Debussy et Ravel)
Samedi 25 juin : «Compositeurs de renom et touches de jazz allemand»
Dimanche 26 juin : «Les charmes de la flûte et du piano aux modes française et finlandaise» (Œuvres de Bach, Haydn, Fauré, Debussy, Sibelius, etc.)

Esprit nature à Tonnerre
Du 27 juin au 3 juillet, une semaine sur le thème «Vivre en harmonie avec la nature», qui se cl^turera les 2 et 3 juillet par un salon bio et bien être. Tout au long de ces journées, découverte de l'art de vivre bien et bio, avec des ateliers, des conférences et des exposants. Renseignements au 06 59 42 53 14

La cathédrale de Sens s'illumine
Le spectacle «Lumières de Sens» revient en 2016, pour la 3e année consécutive, avec des scènes inédites. Mêlant évènements historiques et scènes poétiques, la façade de la cathédrale s'illuminera pendant 30 minutes par la diffusion d'images HD et 3D. Un voyage à travers les siècles et un spectacle inédit et original, à découvrir tous les vendredis, samedis et veilles de fêtes, du 17 juin au 17 septembre, à 22 h 30, sur le parvis de la cathédrale, à Sens

Monnaies anciennes à Avallon
Jusqu'au 13 novembre, le Musée de l'Avallonais présente une exposition consacrée aux monnaies anciennes, intitulée «Pile ou face, de la mémoire à l'Histoire - Avallon et la monnaie». Tous les jours, sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée libre



L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Projet de loi Travail, la déception ne doit pas laisser place à la résignation



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu
Président
de la commission emploi de la FDSEA 58



Bernard Moreau
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

A l'origine, le projet de loi visait à renforcer la place du dialogue social par rapport à la loi et à redonner confiance aux employeurs pour embaucher.
C'était donc un texte porteur d'espoirs pour les employeurs agricoles sur plusieurs points (accroissement du rôle des accords collectifs, aménagement de la durée du travail au niveau de l'entreprise, redéfinition du licenciement économique, simplification du régime du temps de travail des apprentis, fixation d'un barème d'indemnités prud'homales…)

Mais au fil des jours, ce projet n'a cessé d'évoluer et dans des directions parfois très opposées à ses objectifs de départ, le gouvernement allant jusqu'à imaginer d'y apporter un amendement visant à surtaxer les CDD : comment pourrait-on mieux s'y prendre pour décourager encore un peu l'emploi, notamment dans notre branche agricole où le CDD n'est pas un choix, mais une contrainte liée à la saisonnalité de l'activité !
Heureusement, devant la levée de bouclier des organisations patronales, dont la FNSEA bien entendu, ce projet d'amendement a finalement été retiré.

A ce jour, bien qu'il reste dans le projet de loi quelques dispositions intéressantes pour les employeurs agricoles, force est de constater que nombre des mesures intéressantes de départ ont été revues à la baisse, voire supprimées.
Pour autant, le parcours législatif n'est pas terminé et, même s'il reste peu à sauver, nous maintenons nos efforts, tant au niveau national que local, auprès des ministres et des parlementaires, pour porter les demandes des entreprises de notre branche.

La voix de la rue ne doit pas être la seule à être entendue, comptez sur nous pour porter celle des employeurs agricoles !

Actualité sociale généraliste

La déclaration sociale nominative (DSN): les échéances approchent !

Le but de la DSN est de simplifier les formalités sociales des entreprises, notamment en dématérialisant la transmission des données sociales. Elle devient obligatoire de façon progressive en 2016. En effet, une étape intermédiaire est mise en place pour certaines entreprises dès le mois de juillet prochain, afin que la généralisation soit effective pour toutes les entreprises en janvier 2017.
Les dates auxquelles les entreprises vont devoir passer à la transmission par DSN dépendent du montant de cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2014.
Pour savoir à quelle date votre entreprise sera soumise à la DSN et vous préparer au mieux, rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel paie ou du prestataire qui réalise les bulletins de paie de vos salariés (cabinet comptable, centre de gestion agrée, prestataire de service, association etc. …). Si vous réalisez vos bulletins de paie vous-mêmes, soyez vigilants.

Actualité sociale propre à la profession :

Où en est-on du projet de taxation des CDD ?

Dans le cadre des débats sur la loi Travail, le Gouvernement a annoncé une taxation plus lourde des CDD courts (déjà pénalisés à l'heure actuelle via une surcotisation à l'assurance chômage).
La FNSEA a immédiatement réagi à cette annonce qui porterait préjudice à l'emploi surtout dans le milieu agricole, où le recours aux contrats courts est une nécessité. Jérôme VOLLE, président de la Commission Emploi de la FNSEA a d'ailleurs souligné que « la saisonnalité n'est pas un choix d'organisation du travail mais une contrainte climatique subie par l'employeur agricole ». La FNSEA, « sera particulièrement vigilante (…) à l'exclusion des contrats saisonniers de toute nouvelle taxe lors des négociations ». En effet, le projet de surtaxation des CDD a finalement été retiré du projet de loi et remis dans les mains des partenaires sociaux dans le cadre de la négociation sur l'assurance chômage en cours actuellement. Le réseau FDSEA reste donc mobilisé. Affaire à suivre…

Actualité sociale propre à la région :

Enquêtes auprès des employeurs, votre participation est importante !

Depuis février 2016, une nouvelle campagne d'enquêtes auprès des employeurs est en cours. Cette année elle porte d'une part sur les compétences et les besoins en formation des salariés et d'autre part, sur l'emploi saisonnier (nombre de saisonniers recrutés, difficultés de recrutement, profil des saisonniers…). La FDSEA de votre département vous sollicitera peut-être pour participer à ces enquêtes, lors d'un rendez vous sur votre exploitation ou par téléphone. Suivant le nombre de salariés que vous employez, l'échange peut prendre entre 15 minutes et 1 heure.
Votre participation est essentielle afin de mieux connaître et d'anticiper les besoins de main d'œuvre et de compétences de la profession. Pour vous, c'est également l'occasion de faire le point avec l'enquêteur (salarié de la FDSEA) sur vos éventuelles interrogations concernant les thématiques liées à l'emploi.
Nous comptons sur votre participation ! Vous pouvez également contacter votre FDSEA afin d'obtenir un rendez-vous.

► Le chiffre du trimestre

22%, c'est la part des 35 000 exploitations agricoles de Bourgogne Franche Comté qui font appel à de la main d'œuvre salariée.
Elles fournissent du travail à des permanents pour 8500 ETP (équivalent temps plein) et à des saisonniers pour 4800 ETP.
A ces exploitations qui emploient en direct, s'ajoutent les adhérents des 270 groupements d'employeurs agricoles de la région.

► Formation

Vous embauchez, faites-vous accompagner

Vous souhaitez recruter un salarié mais vous vous demandez combien cela va coûter et comment vous y prendre, votre FDSEA peut vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet.
La bourse de l'emploi de l'ANEFA vous permet de diffuser votre offre d'emploi sur un site dédié aux recrutements en production agricole et de donner une visibilité nationale à votre offre d'emploi.
Ce service est gratuit, profitez-en !

Le service emploi de votre FDSEA peut également vous conseiller sur les dispositifs d'aide à l'embauche dont vous pouvez bénéficier et vous accompagner dans la gestion de votre salarié (déclarations, rédaction du contrat de travail, gestion de la paie, relations avec le salarié…)

N'hésitez pas à nous contacter !

► Question / Réponse

Mon salarié peut-il partir en congés payés quand il le souhaite ?

L'ordre des départs est fixé par l'employeur qui communique aux salariés les dates de congés au moins un mois à l'avance. Pour fixer ces dates, l'employeur doit prendre en compte la situation de famille des salariés, leur ancienneté et leur activité éventuelle chez d'autres employeurs.

En pratique, les dates de congés sont souvent fixées d'un commun accord entre l'employeur et le salarié. Ce qui est plus simple et ce qui correspond à une règle de notre convention collective qui dispose que les dates de congés payés «*sont fixées d'un commun accord entre employeur et salarié*» (à n'indiquer que pour les départements 21 58 et 89)

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ordre et la date de départ en congés peuvent être modifiés par l'employeur moins d'un mois avant le départ en congés. L'appréciation des circonstances exceptionnelles se fait au cas par cas.
Une souplesse est également apportée par notre convention collective : un employeur peut refuser à un salarié de prendre ses congés payés durant les périodes de grands travaux (moissons, vendanges…).(à n'indiquer que pour les départements 21 58 et 89)

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03 80 68 67 68 /sje.fdsea21@orange.fr**
- **FDSEA 58 : 03 86 93 40 92 /fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 71 : 03 85 29 56 50 /service.emploi@fdsea71.fr**
- **FDSEA 89 : 03 86 49 48 10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr**

En direct de la MSA

Gabriel Duthu
Une vigilance des élus MSA et de terrain.
Crises agricoles
Mesures d'aides au paiement des cotisations.

Liliane Caldi
« *Priorité à l'accompagnement des actifs en situation de fragilité* ».
RéAgir 89
Dès les premières difficultés, appelez !

Un réseau de bénévoles aux côtés des travailleurs sociaux MSA.
La MSA Bourgogne lance son nouveau Plan Santé Sécurité au Travail (SST) 2016-2020.
Le Tiers payant généralisé.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Pascal Cormery, Président national CCMSA

« Je suis un pur rural »

Pascal Cormery, nouveau Président national, était présent lors de notre Assemblée générale, le 29 avril dernier à Beaune. C'est à cette occasion que nous l'avons retrouvé, autour d'un café, pour lui poser quelques questions.



Vous avez été élu Président national le 28 mai 2015, pouvez-vous nous donner votre ressenti après cette première année de présidence ?
P. Cormery : plusieurs ressentis : une satisfaction personnelle d'avoir été élu par l'ensemble des conseils d'administration de la CCMSA et, vis-à-vis de l'Institution, un sentiment de submersion par la masse des dossiers à traiter où un minimum de connaissances techniques est nécessaire. J'ai donc passé beaucoup de temps à la lecture et à l'assimilation de ces dossiers pour me les approprier. J'essaie de le faire avec mes tripes, mon énergie et mon sentiment profond que l'Institution a un rôle majeur à jouer sur les territoires ruraux avec un enjeu d'animation sur l'aspect social. On se doit d'apporter un rôle de service à la fois à la population agricole en perpétuelle diminution, mais aussi aux ressortissants non agricoles des territoires ruraux.

Cette fonction a-t-elle changé votre regard sur l'Institution ? Sur le réseau ?
P. C. : non pas de changement mais à noter des spécificités liées à chaque région, à chaque histoire de caisse, à chaque fusion de caisse. Il faut que chacun prenne conscience qu'aujourd'hui il y a encore une marge d'autonomie. Cette marge n'existe pas dans d'autres régimes. Notre Institution est une caisse centrale et non nationale. Bien entendu cela amène un cadrage serré du back office mais pas du front office (accueil, animation des territoires) où une marge de manœuvre existe, ce qui n'est pas le cas pour d'autres systèmes, sans aucune critique. Cette spécificité est importante et elle est liée à de multiples facteurs en dehors de la MSA.

Vous êtes sollicité par les caisses pour des participations aux assemblées générales, quel bilan en tirez-vous ?
P. C. : après la participation à quelques réunions, je constate que je suis très bien accueilli partout. Étant assez facile d'accès, les gens ne se posent pas trop de questions et cela se passe dans la simplicité. Sur un territoire grand comme la France, on a la chance d'avoir une richesse culinaire et viticole mais la vraie richesse reste la relation avec les gens. Même si l'on a une responsabilité importante, cela n'empêche pas d'assumer correctement cette responsabilité et de rester aussi abordable, proche des gens.

Quel est votre regard sur les territoires et ses particularités ?
P. C. : la diversité est une chose formidable. Globalement au niveau national, il y a un abandon des politiques territoriales, rurales. Alors devant l'inefficacité des politiques urbaines, l'abandon des politiques territoriales pose question. Il s'agit d'une réalité. Aujourd'hui il y a moins de moyens dans le monde rural. Est-ce qu'il faut continuer de concentrer l'activité économique dans les villes ? Quel est l'avenir de l'agriculture, de la politique agricole aujourd'hui ? Il y a à la fois une richesse mais aussi une incertitude ou inquiétude : pas de vision pour l'agriculture, pour l'activité globale des territoires ruraux dans l'artisanat, dans les PME. Il faut être courageux pour y aller, s'installer, Internet et le haut débit ne sont pas disponibles partout. Qu'est-ce qu'un territoire ? C'est une notion qui n'est pas forcément connue de "Paris". Il ne faut pas qu'il y ait de différence de traitement. Dans les territoires ruraux, il y a beaucoup de richesse humaine.

Comment faites vous ensuite le lien entre ces moments d'échanges et l'Institution ? Quelles en sont les retombées ?
P. C. : l'Institution et moi avons pour objectif de faire comprendre que la MSA doit être un vrai défenseur du monde rural. Il faut faire admettre à nos hauts fonctionnaires, et parfois à nos élus, l'intérêt de conserver nos territoires ruraux. Je suis un pur rural et faire comprendre cette richesse à nos fonctionnaires, en dehors des aspects chiffrés, est un vrai enjeu. Pour avoir des bons produits, des paysages, des réaménagements, il faut de la population et de l'investissement. L'objectif est de servir d'interface entre les caisses et la technocratie qui est plus que pesante.

Que tirez-vous de ces enseignements ?
P. C. : il faut rester humble et être convaincu que l'on doit avoir une utilité : défendre l'Institution, les ressortissants, les actions, et croire aux valeurs personnelles, humaines et professionnelles. ■

Éditorial



J'aimerais tout d'abord remercier les nombreux délégués titulaires et suppléants qui ont participé à notre assemblée générale le 29 avril à Beaune ainsi que l'ensemble des invités et des partenaires. La présence de Pascal Cormery a permis, entre autres, d'avoir des informations sur la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui vient d'être signée et sur les mutualisations de proximité à mettre en place avec la MSA de Franche-Comté.
Ce moment d'information et d'échanges permet à tous de mieux comprendre les enjeux et ainsi de mieux défendre notre institution.
En effet, le contexte agricole est perturbé et incertain. Les excès météorologiques (gel, grêle, inondations) ont déjà très sérieusement handicapé les récoltes, et les crises dans les filières sont toujours aussi profondes, sans espoir à court terme. Nous revenons en détail sur ce sujet dans les pages centrales de notre dossier.
De plus, les nouveautés législatives continuent de se mettre en place souvent dans la précipitation ou l'approximation. La prime d'activité est un exemple révélateur : après avoir promulgué le droit le 30 décembre 2015 pour une mise en application le 1er janvier 2016, il est apparu que le contenu ne correspondait pas au travail de concertation préalable qui avait eu lieu et était de ce fait, inapplicable, mais devra l'être néanmoins avec une période d'adaptation.
Une référence historique va également disparaître cette année, la SMI (Surface Minimum d'Installation) au profit de la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement). Ce nouveau critère d'affiliation va nous permettre, en concertation avec la profession, de proposer aux Préfets, de nouvelles valeurs harmonisées au sein du périmètre de notre caisse. Nous allons aussi unifier les superficies des parcelles de subsistance (parcelle qu'un exploitant agricole peut garder lorsqu'il cesse son activité).
Enfin, dès l'automne, nous organiserons sur l'ensemble du territoire, des réunions pour présenter concrètement les nouveaux plans d'Action Sanitaire et Sociale et de Santé Sécurité au Travail.
En attendant, bon été à toutes et à tous, la MSA reste à vos côtés.

■ **Dominique Bossong**

AG MSA Bourgogne du 29 avril 2016

Première assemblée de la nouvelle mandature

C'est en présence de plus de 450 participants, que s'est déroulée l'assemblée générale, le 29 avril 2016 à Beaune. Pascal Cormery, nouveau Président national, était notre invité d'honneur. Il a d'ailleurs répondu à quelques questions (cf interview).
Après le mot d'accueil par les délégués de l'échelon local Brinon-sur-Beuvron - Corbigny - Saint-Saulge, Jean Boissière, Directeur Général, a présenté le rapport d'activité mettant en évidence la poursuite des évolutions déjà constatées les années précédentes, insistant sur l'environnement et le contexte de plus en plus instables de l'activité et annonçant les résultats satisfaisants produits au cours de l'exercice.
Dans son rapport moral, le Président Bossong a fait le point sur l'année écoulée et a tracé les perspectives pour l'année à venir en évoquant la vie mutualiste, les crises agricoles, la réforme territoriale et les différentes évolutions législatives. Jean-Paul Baudin, Premier vice-président, a quant à lui présenté les résultats financiers.
Enfin, après un bilan de l'année 2015, les Présidents des différents comités de protection sociale ont précisé les nouvelles orientations des plans de Santé Sécurité au Travail et d'Action Sanitaire et Sociale 2016-2020.
Pour clôturer cette manifestation, le Président Cormery a évoqué les principaux dossiers d'actualité nationaux comme la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), les mutualisations de proximité, la recherche d'activités nouvelles pour le régime agricole.

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Face aux crises

Zoom

Gabriel Duthu

Une vigilance des élus MSA et de terrain

Ancien agriculteur à Francheville au nord de Dijon, Gabriel Duthu préside le comité départemental MSA de Côte-d'Or ainsi que la commission régionale de recours amiable. Il nous livre son témoignage sur la façon d'appréhender les crises par la MSA Bourgogne. Des propos qui montrent que l'ancrage terrain et le réseau des élus du régime agricole ont un pouvoir décisif sur l'aide apportée aux foyers en difficulté.



Comment la MSA détecte-t-elle les situations difficiles liées aux crises agricoles ?
Gabriel Duthu : face aux crises, le devoir de la MSA est d'être vigilant pour détecter les situations difficiles et aider les personnes en difficulté. Dans cette vigilance, le maillage du territoire par notre réseau d'élus a un rôle important. Les délégués nous font remonter des infos à chaque réunion des quatre comités départementaux et dans tous les échelons locaux. C'est un excellent moyen de connaître les difficultés ressenties sur le terrain. Nous recevons également des alertes par notre service social ou par l'intermédiaire d'autres agriculteurs. Les organisations agricoles nous alertent aussi sur les difficultés.

Quels sont les secteurs les plus touchés et quels sont les indicateurs qui alertent la MSA ?
G. D. : actuellement, c'est dans la viande et le lait que les exploitations sont les plus durement touchées ainsi que dans les secteurs céréaliers à potentiel limité. Quand elles manquent de trésorerie, les exploitants ne parviennent plus à payer leurs cotisations. C'est un signe révélateur pour la MSA. Un autre indicateur est l'assiette pour les déclarations de revenus annuelles. Quand les rentrées de cotisations baissent, c'est que les revenus des éleveurs baissent aussi et ce n'est pas bon signe. L'alerte est donnée lorsque des exploitants ne déclarent plus de revenu du tout. Ils n'ont parfois plus de comptabilité et peuvent se retrouver perdus dans leurs papiers… Ce sont des situations dramatiques d'exploitants qui n'arrivent plus à faire face. Des gens déjà débordés par le travail et qui, au moindre grain de sable, plongent. Plusieurs dossiers de ce type ont été signalés depuis le début de l'année.

Quelles réponses apportez-vous à ces situations critiques ?
G. D. : face aux situations d'urgence, on essaie de prendre des mesures pour aider. Quand un exploitant n'a plus de trésorerie pour payer ses cotisations, il a la possibilité de demander un report de cotisations. C'est d'ailleurs préférable de faire cet effort plutôt que de ne pas payer sans explication. Les services cotisations, recouvrement, service social peuvent être sollicités.
Quand un secteur est en difficulté, nous pouvons cibler les prises en charge de cotisations ; être plus souples sur les pénalités et les majorations de retard ; accorder plus facilement des échéanciers... Il existe des aides ponctuelles pour soulager les trésoreries. Ces possibilités sont de la compétence du conseil d'administration par l'intermédiaire de la commission de recours amiable. Tous les dossiers sont soumis à cette commission d'élus : demande de remise de majoration de retard, remise échéancier de paiement, prise en charge de cotisation… Dès que nous –administrateurs MSA– sentons qu'un secteur est vraiment en difficulté, nous avons le pouvoir de peser sur l'aide apportée. C'est une possibilité que seul le régime agricole détient.

La MSA travaille aussi avec d'autres organismes agricoles ?
G. D. : avec les autres organisations professionnelles agricoles, nous sommes partenaires des commissions Agridiff avec la Direction Départementale des Territoires et depuis un an, nous siégeons également dans les cellules de gestion de crise agricole. En commission plénière, nous définissons ensemble des orientations puis une commission plus technique se charge d'étudier les différents dossiers. Grâce à l'implication de tous les organismes agricoles (centres de gestion, banques, chambre, syndicats, coopératives, etc…), la cellule de crise permet d'avoir une vue d'ensemble d'une exploitation. Cette concertation est un peu ce qui manque en amont. Car il faudrait pouvoir dépister les problèmes le plus tôt possible. Mais c'est aussi difficile de s'immiscer chez les gens… En cas de problème, certains ont tendance à se replier sur eux-mêmes. ■

Pour mieux comprendre

Mesures d'aides au paiement des cotisations

Les échéanciers de paiement



Le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS) permet aux exploitants et employeurs de main-d'œuvre agricole, qui se trouvent dans une situation financière et économique difficile, de bénéficier d'un échéancier de paiement pour une durée maximale de trois ans.
La demande d'échéancier, individuelle, doit être accompagnée de tous les éléments de fait et des documents comptables permettant de justifier d'un plan de paiement. Elle doit être également assortie de garanties, lesquelles seront appréciées par le conseil d'administration de la Caisse ou la Commission de Recours Amiable (CRA) par délégation.
Pour les cotisations patronales salariées, la part ouvrière doit être réglée avant tout octroi de délai de paiement.
La conclusion d'un échéancier dispense le bénéficiaire de formuler une demande de remise des majorations et des pénalités de retard lorsque l'échéancier est terminé et respecté.

La prise en charge de cotisations

Des prises en charge totale ou partielle de cotisations sont possibles sur les crédits du FASS, à condition que l'exploitation ou l'entreprise soit viable économiquement.

Nature de l'aide
La prise en charge porte sur les cotisations personnelles des non salariés et les cotisations sociales patronales dues par les employeurs. Il s'agit des cotisations restant dues au 31 décembre de l'année précédente. Néanmoins, en cas de crise agricole ou à titre exceptionnel ou bien à la demande du ministère de l'Agriculture, une prise en charge pourra être accordée pour les appels de cotisations de l'année en cours.

Procédure
La demande de prise en charge est individuelle et doit être accompagnée de justificatifs. Celle-ci est soumise à l'avis préalable de la section des agriculteurs en difficulté de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), laquelle se prononce sur la viabilité économique de l'exploitation ou entreprise. Toutefois, l'avis de la CDOA ne lie pas le Conseil d'administration ou la CRA qui reste souverain.

Montant pris en charge
Une enveloppe biannuelle sur le FASS est affectée à la prise en charge pour chaque MSA. Le montant de la répartition de ces crédits est fixé par arrêté ministériel sur proposition du conseil central d'administration. Ce dernier a fixé un montant de prise en charge des cotisations par exploitant plafonné, par année, à 3.800 € et à titre exceptionnel à 5.000 €.
Les cotisations prises en charge au titre de ce dispositif sont soumises au régime des aides de minimis. Elles ne peuvent dépasser sur l'exercice fiscal en cours et les deux derniers exercices fiscaux, un plafond de 15.000 € pour le secteur de la production de produits agricoles.

Report des cotisations 2016 des non salariés agricoles et des cotisants de solidarité

Dans le cadre du plan de soutien en faveur des agriculteurs en difficulté, la mesure prévoit pour les agriculteurs dont les revenus 2015 ou bénéfices agricoles forfaitaires 2014 sont inférieurs à 4.248 €, de bénéficier automatiquement, lors de l'appel annuel définitif, d'un report de paiement des cotisations 2016 en 2017.
Ce report est reconductible dans la limite de trois ans, sans pénalités ni majorations de retard.
Sont concernées les cotisations et contributions sociales dues en 2016 au titre :
▸ des appels provisionnels,
▸ des échéances mensuelles,
▸ de l'émission annuelle,
▸ des émissions rectificatives,
▸ des échéanciers déjà mis en place (même si cela concerne des cotisations antérieures à 2016).
Sont cependant exclues :
▸ les cotisations faisant l'objet d'une procédure contentieuse,
▸ les cotisations sur salaires,
▸ les cotisations des nouveaux installés,
▸ les cotisations des exploitants n'ayant pas déclaré leurs revenus professionnels 2015 ou leurs bénéfices agricoles forfaitaires 2014.
Si l'exploitant estime que ses revenus pour 2015 ou ses bénéfices agricoles forfaitaires 2014 sont inférieurs à 4.248 €, il peut demander le report en complétant le formulaire disponible sur le site internet de la MSA www.msa-bourgogne.fr.
En tout état de cause, le report n'étant pas une obligation, l'exploitant conserve la possibilité de s'acquitter du paiement de ses cotisations et contributions sociales dues en 2016. ■





Sur le vif

Liliane Caldi

« *Priorité à l'accompagnement des actifs en situation de fragilité* »

Responsable de l'Action sanitaire et sociale (ASS) à la MSA Bourgogne, Liliane Caldi, de son bureau de Nevers, dresse le tableau des moyens déployés pour aider les agriculteurs en difficulté.

Comment la MSA Bourgogne s'organise-t-elle pour aider les agriculteurs fragiles professionnellement et socialement ?
L. C. : après celui de 2010-2015, la Bourgogne élabore un nouveau Plan d'action sanitaire et social (PASS) qui est en cours de finalisation. Outre l'action pour les familles, les jeunes et les territoires d'une part, et pour les seniors d'autre part, la priorité est l'accompagnement des actifs agricoles en situation de fragilité. La nouvelle organisation interne à la MSA va monter en charge jusqu'à la fin de l'année et des actions qui étaient déjà privilégiées vont être accentuées.

Comment allez-vous travailler ?
L. C. : ce qui est important, c'est que le service social ne peut pas travailler seul. L'économique est souvent imbriqué dans le social et pour bien accompagner les agriculteurs fragiles, nous devons avoir une approche pluridisciplinaire, avec l'ensemble de nos partenaires et OPA, par exemple avec l'association Agri solidarité en Saône-et-Loire, ou le dispositif Réagir 89 dans l'Yonne, les associations Aides agri 58 et Aide au monde rural dans la Nièvre ou encore le prochain partenariat qui est en construction avec les OPA de Côte d'Or... Et au sein de la MSA, nous avons la chance d'avoir un guichet unique, donc nous allons coordonner davantage nos actions entre les différents services (pré-contentieux, contentieux, santé, médical…) en faveur des non salariés, pour une approche transversale.

Qu'est-ce que le nouveau PASS va changer pour les agriculteurs fragiles ?
L. C. : le point à renforcer, c'est la détection précoce des situations. Intervenir le plus tôt possible pour accompagner au mieux avant que la situation ne soit trop dégradée... Attention ! La MSA peut accompagner socialement par ses travailleurs sociaux mais cela nécessite toujours une démarche individuelle et volontaire de l'adhérent ! Les travailleurs sociaux MSA délivrent les informations, facilite l'accès au droit et servent de fil rouge du parcours d'accompagnement. Ils sont une trentaine sur la Bourgogne.

Quels sont les bénéficiaires potentiels ?
L. C. : ce sont les exploitants, suite à des difficultés économiques et/ou de santé qui ont des répercussions sur leur parcours professionnel. Les difficultés de santé ont toujours une incidence sur leur activité économique. Ce sont aussi les salariés agricoles dont les ennuis de santé les empêchent d'accomplir le travail qu'ils faisaient avant. Des personnes dont la santé, le contexte économique, les aléas climatiques aggravent les difficultés. En partenariat avec des psychologues bourguignons, nous avons mis en place un dispositif d'accès au soutien psychologique, en lien avec la médecine du travail.



C'est donc un accompagnement individuel...
L. C. : c'est un accompagnement individuel mais qui passe par le développement d'actions collectives. Par exemple, nous avons mis en place le dispositif "L'avenir en soi" pour les personnes qui ont des parcours de vie bouleversés et qui sont amenées à changer de vie ou de travail. L'objectif est de faire face à ces périodes de changement, comment transposer les savoir-faire acquis vers un nouveau projet. Ces groupes de 12 personnes suivent 6 à 8 séances d'une journée pour les aider à repérer leurs compétences. Cela permet de se poser et de réfléchir avec les autres. En Côte d'Or, la MSA a aussi mis en place des groupes de parole pour des personnes qui expriment un mal-être et qui peuvent échanger avec un psychologue. Cette initiative a vocation à se développer. Ce qui est important, c'est que le travail avec les délégués MSA, les bénévoles, permette le repérage des situations de leurs pairs qui vont mal. Dans les cantons, ils agissent comme des groupes de veille qui peuvent détecter le plus tôt possible les problèmes, échanger avec leur voisin et essayer de gagner son adhésion. Lui faire comprendre qu'il n'est pas seul en difficulté et que c'est important de demander de l'aide. En Saône-et-Loire, nous avons mis en œuvre une formation pour une dizaine de bénévoles, pour qu'ils deviennent des relais des travailleurs sociaux et apprennent à accompagner leurs pairs. Dans le nouveau PASS, nous continuerons l'accompagnement social individuel et nous développerons les actions collectives.

Comment peut-on vous contacter ?
L. C. : les coordonnées et la carte des travailleurs sociaux se trouvent sur le site internet www.msa-bourgogne.fr, dans la rubrique action sociale. La MSA a aussi mis en place un numéro de téléphone national, Agri'écoute, joignable 7 j/7 et 24 h/24 au 09.69.39.29.19 (prix d'appel local). ■

En bref

Le PRADO pour accompagner le retour à domicile

Le PRADO, PRogramme inter régimes d'Accompagnement de retour à DOmicile, permet aux assurés pouvant y prétendre, d'organiser leur retour à domicile suite à une hospitalisation. La MSA Bourgogne, engagée depuis plusieurs années dans le PRADO maternité qui offre aux jeunes mamans, aide médicale (suivi sage femme) et administrative (informations droits prestations familiales, santé…), poursuit son engagement cette année, dans deux autres programmes PRADO : orthopédie et insuffisance cardiaque. Ce dernier, actuellement en test sur deux départements (Yonne et Nièvre), sera généralisé en 2017. Le conseiller organise les premiers rendez-vous avec les professionnels de santé. Pour accompagner ses assurés adhérents PRADO, la MSA Bourgogne propose des aides financières dans le domaine de l'aide à domicile (portage repas, heures aide ménagère, téléassistance, aménagement domicile…).
À l'avenir, l'éventail de ces programmes sera bien plus large, permettant ainsi de limiter les durées d'hospitalisation en facilitant le retour à domicile des patients.

RéAgir 89

Dès les premières difficultés, appelez !

Créé conjointement en 2015, par la chambre d'agriculture de l'Yonne et la MSA, le dispositif RéAgir 89 s'est fixé pour objectif d'accompagner les agriculteurs en période de fragilité. Un lieu d'écoute gratuit et confidentiel, dont le rythme des interventions est appelé à s'amplifier suite aux aléas climatiques que l'Yonne a connus ces dernières semaines. Rencontre avec Laurence Barbé, Conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et l'une des trois personnes référentes du dispositif.

Je suis agriculteur, confronté à de graves difficultés de tous ordres, comment contacter la cellule RéAgir 89 ?
Vous appelez la Chambre d'agriculture, au 03.86.94.22.22 et demandez à parler à l'un des trois conseillers dédiés au dispositif. Au cours de l'entretien, il déterminera avec vous la nature de vos difficultés, afin de s'assurer de l'orientation à donner à votre demande. Un échange téléphonique confidentiel, qui sera suivi pour un premier diagnostic, d'une visite sur votre exploitation.

Quels sont les différents cas de figure pouvant se présenter ?
Soucis de santé, endettement, problèmes administratifs, mésentente… Les sujets sont multiples, même si les difficultés d'ordre financier sont manifestement les plus nombreuses. Qui par ailleurs, peuvent engendrer d'autres problèmes, comme le mal être.

Y a t-il une filière plus représentée que d'autres ?
Nous avons enregistrés 55 dossiers depuis la création de la cellule, parmi lesquels, 14 en filière Grandes cultures, 26 en polyculture élevage, 4 éleveurs et tout récemment, 2 arboriculteurs, suite aux intempéries de ces dernières semaines.

Un chiffre relativement modeste au regard de la crise que traverse la profession agricole toute entière, comment l'expliquez-vous ?
On peut être surpris en effet du nombre limité de retours. Cela peut s'expliquer par la difficulté à franchir le pas, par crainte d'un manque de confidentialité, mais également, par le fait que les agriculteurs espèrent souvent que leur situation va s'améliorer, qu'ils feront une bonne année et que tout repartira, pensant pouvoir s'en sortir seul. Mais parvenus à un certain stade, ça ne suffit pas et ils arrivent parfois vers nous trop tard, une fois les mesures à leur encontre, enclenchées.

Si vous aviez un conseil à adresser à tous ceux qui n'osent pas vous contacter ?
Dès les premières difficultés, appelez ! Que ce soit pour un accompagnement social, comme la santé ou le handicap, une aide financière conjoncturelle, une expertise technico économique, un accompagnement administratif ou juridique, une conciliation auprès de fournisseurs ou d'organismes bancaires… C'est bien souvent au départ que l'on peut trouver des solutions et il n'est jamais trop tôt pour le faire. Je rappelle que cet accompagnement s'effectue en toute confidentialité et il est entièrement gratuit.

Un travail qui s'effectue avec l'ensemble des partenaires ?
La cellule réunit en fait, l'ensemble des services concernés, que ce soit la MSA, le CER, les coopératives, les assureurs, les organismes bancaires, les services administratifs, de sorte d'avoir une vision globale du problème. Un point est fait régulièrement avec tous les partenaires institutionnels et le travail au quotidien s'effectue au cas par cas, par le biais des conseillers et techniciens des différentes structures.■

L'actualité MSA

Un réseau de bénévoles aux côtés des travailleurs sociaux MSA

Depuis de nombreuses années, la MSA Bourgogne a développé des actions partenariales afin d'accompagner les situations d'actifs agricoles fragilisés.
Fin des années 90, en Saône-et-Loire, des lieux de concertation, par territoire, en lien avec diverses OPA, ont été mis en place. En 2002, c'est la naissance de la Charte de Concertation et d'Alerte en Agriculture (2C2A), remplacée en 2007 par la création d'Agrisolidarité.
Les travailleurs sociaux ont fait le constat que certaines situations complexes nécessitent l'apport de compétences complémentaires dans des domaines techniques agricoles. Ils ont donc fait appel aux techniciens des OPA, mais aussi à des personnes volontaires sensibilisées à ce rôle d'accompagnant (élus MSA, anciens intervenants OPA, actifs agricoles…).
L'exploitant fragilisé se voit proposer un accompagnement par un bénévole en concertation avec le travailleur social et en lien avec les autres partenaires (technicien OPA ou conseiller Agrisolidarité) et un contrat est établi entre eux.
Ce réseau de bénévoles existe depuis plusieurs années en Saône-et-Loire.
Pour aider le bénévole dans sa pratique, une formation a été mise en place, entièrement financée par le budget d'Action Sanitaire et Sociale de la caisse.
Brigitte Chizelle, sociologue et formatrice au sein de l'organisme "Autrement dit" assure cette formation auprès d'un premier groupe constitué de 10 personnes sur 44 "bénévoles" potentiels. Deux travailleurs sociaux de la MSA sont garants du contenu de la formation.
Les membres du groupe sont sensibilisés à la posture et aux démarches d'accompagnement, aux attitudes à développer et aux outils permettant de se sentir plus à l'aise dans cette fonction.
Cette formation permet aux bénévoles d'échanger sur leurs expériences, d'évoquer leurs questionnements, de renouveler leur regard sur les situations et de trouver des pistes d'action face aux problématiques rencontrées.
Six journées de formation ont été programmées pour 2015-2016 et leur contenu établi avec les participants en fonction de leurs besoins : définition de la posture d'accompagnement, la relation d'aide, l'écoute de la demande des actifs fragilisés, l'analyse des situations et des besoins, le risque de suicide, la résilience, etc.
L'objectif est de développer cette formation en Saône-et-Loire pour étoffer le réseau de bénévoles. Dans le contexte actuel de crises agricoles, une veille sur les territoires est plus que jamais nécessaire. ■

La MSA Bourgogne lance son nouveau Plan Santé Sécurité au Travail (SST) 2016-2020

Il concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles identifiés comme les plus à risques et pour lesquels la MSA veut agir au cours des cinq prochaines années.
Il fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions en direction des populations agricoles, salariés et non salariés.
De par sa connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, la MSA accompagne les entreprises dans l'évaluation des risques professionnels et dans la mise en oeuvre des mesures de prévention, qu'elles soient techniques ou organisationnelles.

Six grands axes ont été dégagés dans ce plan :
▸ **la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage** où 56 % des accidents de travail des exploitants agricoles sont liés aux activités en élevage, notamment bovin, mais également dans les secteurs ovin et équin.
▸ **l'exposition au risque chimique,** puisque près de 10 % des salariés sont exposés à des produits chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques.
▸ **le machinisme agricole,** car 17 % des accidents de travail des actifs sont liés à l'utilisation de leurs équipements de travail et 10 % des accidents mortels d'exploitants sont liés à des chutes de hauteur.
▸ **les risques psychosociaux,** avec 35 à 60 % des travailleurs, dont les actifs agricoles, qui évoquent des pressions psychosociales au travail.
▸ les troubles musculosquelettiques (TMS) qui sont, en nombre, les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole.



▸ l'employabilité des actifs agricoles. En effet, l'allongement de la durée de la vie professionnelle pose de nouvelles problématiques de maintien en emploi qui doivent être prises en compte.
Forte de son service SST (conseillers en prévention, infirmiers et médecins du travail), la MSA Bourgogne s'attachera au cours des cinq prochaines années à promouvoir la prévention des risques professionnels au cœur des entreprises agricoles, auprès des salariés, des employeurs et des exploitants. ■

Le Tiers payant généralisé



La Loi de modernisation de notre système de santé met en place la généralisation du tiers payant destiné à améliorer l'accès aux soins des patients.
Une montée en charge en plusieurs étapes :
➜ 01/07/2016 : les professionnels de santé libéraux pourront l'appliquer aux patients pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, le tiers payant qui deviendra ensuite un droit (obligatoire) au 31/12/2016 pour cette catégorie d'assurés.
➜ 01/01/2017 : le tiers payant pourra être appliqué par les professionnels de santé libéraux à tous les assurés, mais uniquement sur la part prise en charge par l'assurance maladie. Cette mesure deviendra obligatoire au 30/11/2017.

Le tiers payant généralisé :
- prévoit la garantie de paiement de la part assurance maladie aux professionnels de santé, dans un délai maximal à fixer par décret,
- modifie les modalités de recouvrement des franchises et participations forfaitaires,
- prévoit le transfert implicite des informations médicales entre services médicaux en cas de changement de régime. ■

En bref

La MSA accompagne ses adhérents en situation de souffrance

Mal-être, solitude, idées suicidaires… La MSA a mis en place un service d'écoute, accessible à tout moment (7 j/7 24 h/24), pour dialoguer anonymement avec des bénévoles formés aux situations de souffrance :
Agri'écoute - 09.69.39.29.19
(prix d'un appel local).

Les bons réflexes au travail sous le soleil

L'exercice de votre activité en extérieur expose votre peau aux dangers des rayons ultra-violets du soleil. À trop forte dose et en continu, ils peuvent être à l'origine du vieillissement prématuré de votre peau et de lésions cutanées bénignes ou malignes, c'est-à-dire cancéreuses.
Pourtant quelques gestes simples et adaptés suffisent pour limiter les conséquences de ces risques :
▸ portez des vêtements couvrants (tee-shirt à manches longues, casquette, lunettes de soleils…),
▸ appliquez une protection solaire adaptée à votre type de peau en renouvelant l'opération fréquemment,
▸ faites examiner, régulièrement, votre peau chez un médecin. Le changement d'aspect d'un grain de beauté ou encore l'apparition d'une tache brune, peuvent être des signes précurseurs d'un cancer cutané.
Alors, ayez les bons réflexes !
Bon à savoir : pour repérer les signes suspects dès leur apparition, effectuez un autodiagnostic de votre peau ! Flashez ce code pour en savoir plus :

Attention aux tiques !

Les beaux jours sont là et les tiques aussi ! La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transmise par la tique à l'homme par simple piqûre. Cette maladie peut provoquer des douleurs articulaires durables ou des paralysies. Aussi, des précautions sont à prendre lorsqu'on travaille à l'extérieur ou tout simplement lors d'une balade (vêtements longs, chaussures fermées…). En cas de piqûre, il faut surveiller les symptômes pouvant apparaître : érythème autour du point de piqûre, douleurs (système nerveux, articulations…) et ne pas hésiter à consulter si nécessaire !

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Assemblée générale de la Safer Bourgogne-Franche-Comté

Prix contenus, mais volumes en hausse

Après avoir décroché en 2014, le marché foncier agricole est reparti à la hausse en 2015 au point d'atteindre son niveau le plus haut en dix ans. Les transactions restent cependant limitées à 1,06% des terres agricoles régionales pour les ventes et la progression des prix reste maîtrisée.

C'est l'une des rares OPA à avoir anticipé sur la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté. Cinq années déjà que la fusion de l'organisation foncière a été actée. La Safer BFC est en ordre de marche et bénéfie comme toutes les autres Safer d'une position renforcée sur l'échiquier agricole, dans le cadre de la loi d'Avenir.

Les Safer doivent désormais être informées de toutes les cessions à titre onéreux ou gratuits (entre personnes physiques) de biens immobiliers agricoles et ruraux, de parts sociales ou actions de sociétés d'exploitation ou de propriété agricole. C'est un surcroît d'activité pour les Safer et les études notariales, mais c'est pour la bonne cause, puisque cela permet à l'organisation *«d'assurer au mieux sa mission de transparence du marché rural»*. Reste le problèmes des EARL, un flou juridique qui permet à certains investisseurs gourmands, de s'engouffrer dans la brèche, sans que la Safer puisse exercer son droit de regard.

Inventer des formes juridiques nouvelles pour continuer à installer

En 60 d'existence, la Safer BFC a été confrontée à de nombreux défis, au fil de l'évolution de l'agriculture et du paysage agricole. Jean-Luc Debrosse identifie la situation actuelle à un autre défi, celui d'accompagner les agriculteurs à construire l'avenir, alors que les crises à répétition plombent tous les secteurs de production. *«Les orientations foncières s'adaptent aux évolutions de la société»* souligne le président de la Safer BFC, mais *«c'est un nouveau défi que d'inventer des formes juridiques nouvelles pour faciliter l'installation des jeunes et les accompagner au mieux»*. Les nouvelles pratiques répondent aussi à des enjeux de territoire, comme les échanges parcellaires, qu'ils soient agricoles ou forestiers. La Safer vient ainsi d'ouvrir un portail internet pour faciliter ces échanges et répondre aux besoins de rationalisation des pratiques pour limiter les charges et optimiser le travail.

Pour répondre aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, le président de la Safer encourage à *«agir vite et à serrer les rangs entre toutes les composantes agricoles, sociétales et administratives»*. A côté du défi de l'installation, il faut aussi *«relever le défi alimentaire et assurer l'avenir de l'agriculture régionale en améliorant la rentabilité de nos entreprises»*. Saissant la balle au bond, Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, a tenu à rappeler que *«rien de se fera si la rentabilité n'est pas assurée à l'échelle de l'exploitation, alors que beaucoup d'agriculteurs se trouvent aujourd'hui dans une impasse totale»*.

Foncier agricole : la demande reste soutenue

Dans tous les départements, la demande reste soutenue et la pression foncière importante, mais cette activité est très variable d'un territoire à l'autre. On compte en moyenne 3,6 candidats par lot agricole attribué (65 opérations ont concernés 10 candidats et plus). La pression foncière s'accentue (principalement pour les terres labourables) mais l'augmentation des prix reste maîtrisée et l'écart entre les biens libres et occupés se ressert. Les prix moyens des terres et prés libres s'établissent entre 2 700 et 3 000 euros de l'hectare en Bourgogne-Franche-Comté, une des deux régions les moins chères de France. Le Jura restant le département le moins cher de France. Pour mémoire, la France est l'un des pays européens où la terre est la moins chère (en moyenne un peu plus de 6000 €/ha) alors qu'il en coûte 7700 €/ha en Pologne et 55 000€/ha au Pays-Bas.

En Côte d'Or, les écarts de prix s'expliquent souvent par les différentes qualités agronomiques des sols.

Dans la Nièvre le marché foncier agricole repart et les prix augmentent en dépit d'un contexte morose. Les demandes d'apporteurs en capitaux sont importantes (sécurisation et diversification des placements).

En Saône et Loire, le marché reste raisonnable car la crise de l'élevage limite le nombre d'acquéreurs potentiels. Le marché parcellaire reste cependant dynamique.

Dans l'Yonne, le marché parcellaire reste très fermé mais les acquisitions par les fermiers ou des apporteurs de capitaux progresse (+ 20% sur 2015), favorisant un contexte de hausse des prix.

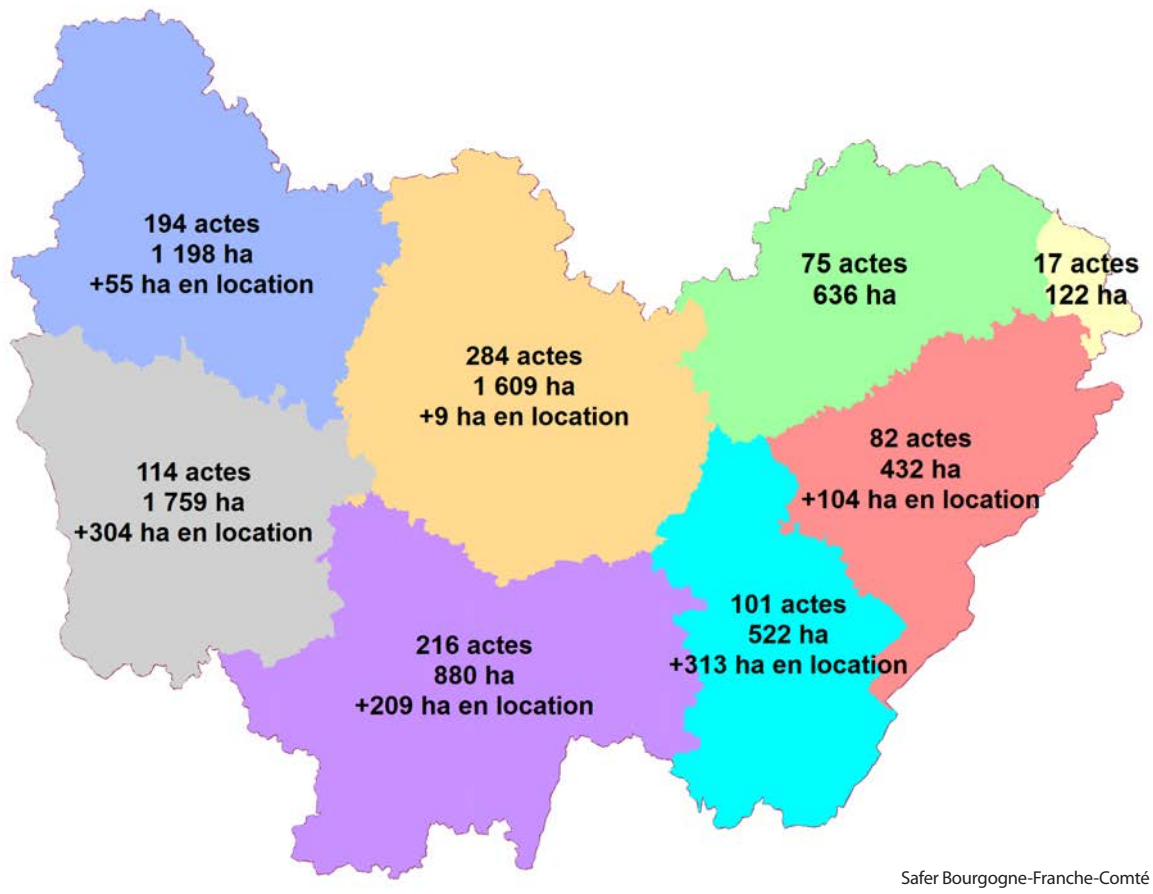
Dans le Doubs et le Territoire de Belfort, la pression foncière est importante et les prix progressent de façon maîtrisée, surtout pour les terres labourables, au profit des fermiers souvent.

Même constat en Haute-Saône avec une pression plus marquée à l'Ouest du département (zone céréalière du graylois).

Le prix des terres reste stable dans le Jura, mais on observe une grande diversité de prix, de 1000€/ha en zone de montagne, jusqu'à plus de 4000 euros dans la plaine de Dole.

ANNE-MARIE KLEIN

Répartition des attributions par département



En nombre et surface (ha) pour les ventes – En surface (ha) pour les locations.

La redistribution des cartes au Conseil d'administration fait débat

La nouvelle organisation au sein du conseil d'administration des Safer, et la composition des trois collèges en particulier, s'est invitée au débat, lors de cette assemblée générale. Ces nouvelles dispositions soulèvent notamment une forte contestation dans le réseau FNSEA. Francis Letellier a dénoncé à ce titre *«un grand danger et une inégalité de traitement»* consécutifs à un texte de loi qui *«vise à écarter le syndicalisme majoritaire»* dépossédé d'une part importante de sa représentativité au sein du CA. Jean-Luc Debrosse, président de la Safer BFC considère pour sa part *«qu'il n'y a pas de crainte à avoir tant que la profession assume sa présence de façon efficace»* car, *«sur ces sujets, nous conservons la maîtrise du foncier et la gestion de cette organisation. Qu'on le veuille ou non, le foncier est un sujet de société dont le traitement nécessite une grande ouverture, du fait notamment que nous ne pouvons pas le porter seuls. Partager la gouvernance, cela ne signifie pas forcément perdre la présidence»*. Dans sa conclusion, Vincent Favrichon, directeur de la Draaf a relevé qu'il *«ne fallait pas sous-évaluer les attentes des citoyens, des attentes qu'is s'agit d'intégrer dans les réflexions prospectives et les débats»*.

Intervention : *«Que peut apporter un pôle de compétitivité aux filières agricoles ?»*

C'est tout le sens de la question posée en marge de l'assemblée générale de la Safer BFC et c'est le président de Vitagora, Pierre Guez, qui est venu répondre. Résumé de sa présentation en quelques questions. A quoi sert un pôle de compétitivité ? *«A stimuler l'innovation en décloisonnant le monde de la recherche et celui de l'entreprise»*. Quels sont les objectifs premiers de Vitagora ? *«Favoriser l'innovation pour attaquer les marchés alimentaires à l'export notamment»*. Vitagora assure ainsi « l'interface entre les chercheurs et les entreprises du domaine public comme du domaine privé. C'est un catalyseur de croissance qui visent trois marchés principaux : les produits transformés, les appareils de préparation culinaires, les aliments fonctionnel et autres compléments alimentaires ». Des exemples concrets ? : *«L'Actifry du groupe Seb, le pain G nutrition + pour les seniors, une unité de production d'insectes à Dole, Bion 3 un complément alimentaire qui a su conquérir le marché sur des segments diversifiés»*. Et l'emploi ? : *«550 emplois créés, des brevets déposés, des financements obtenus et des récompenses. Vitagora vient d'être distingué comme cluster d'excellence européen et bénéficie d'un classement gold»*. L'ambition partagée par tous les acteurs de Vitagora ? : *«Garder la valeur sur les territoires grâce à des innovations à forte valeur ajoutée»*.

Afdi BFC

Bretenière s'ouvre à l'international

Terres de Bourgogne, sur son hebdomadaire du 6 mai 2016, a développé sous le nom *«Nord/ Sud même combat face au changement climatique»* le thème de l'assemblée générale d'Afdi BFC. Pour mieux connaître l'association, il faut savoir qu'Afdi regroupe 7 départements, dont 6 mobilisés actuellement sur Madagascar, parmi ces derniers, 3 le sont depuis plus de 20 ans . Tour d'horizon.



Des représentants malgaches et burkinabé en visite à la Maison de l'Agriculture.

Le résultat de ce travail de terrain s'est formalisé par la présence actuellement de groupements agricoles qui prennent racine dans les villages et de la base, gravitent par pallier jusqu'au niveau national et qui sont représentés par leurs leaders à chaque niveau étatique. Cette organisation est en ordre de marche pour proposer et négocier aujourd'hui une loi agricole ayant pour objectif à moyen terme l'émergence d'une politique agricole durable et respectueuse de l'environnement.

Pour optimiser l'avancement de cette démarche, Afdi BFC a invité cette année un responsable agricole burkinabé : Marc Gansonré, secrétaire général de la Fepab (Fédération des Producteurs Agricoles du Burkina Faso). Cette initiative est une nouvelle étape dans les missions complémentaires d'Afdi, qui pratique depuis sa création la déontologie des relations de paysans à paysans, et qui considère aujourd'hui que les *«grands frères»* d'Afrique sont les mieux placés pour comprendre et former les responsables malgaches dans cette démarche.

Durant trois jours Marc Gansonré nous a fait partager son expérience sur la méthodologie mise en place au Burkina d'une *«loi agricole nationale»*. Il n'a pas caché les difficultés inhérentes aux négociations avec l'État et celles qui émergent lors des changements de gouvernement. Il est apparu clairement aux militants responsables d'Afdi que leur action ne devait pas se tenir dans le rôle du conseil acquis par leur expérience européenne, mais dans le fait de susciter, puis faciliter l'organisation qui permettra d'atteindre l'objectif élaboré par les paysans du Sud et leur gouvernement pour rester travailler la terre.

Sur le sujet de l'organisation côté Nord, l'installation du bureau d'Afdi BFC au sein de la *«Maison de l'Agriculture»* est un véritable atout d'intégration aux professions agricole. La mobilisation du président et directeur de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or pour échanger avec les responsables malgaches sur l'organisation et le rôle d'une Chambre d'agriculture illustre ce resserrement des liens avec l'Afdi.

L'Afdi BFC avance sans faillir sur le chemin du développement agricole des pays du Sud. Son but sera atteint le jour où les états africains auront pris la responsabilité du développement de leur population agricole. Elle pourra alors, fière de ses efforts et de ses frères paysans du Sud, se retirer sur la pointe des pieds.

CHRISTIAN OLIVIER



Communiqué

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma).

Avis d'appel à projet 2016

Aide de minimis en vue de la réalisation d'un conseil stratégique à l'attention des Cuma

Date limite de dépôt des demandes d'agrément auprès de la Draaf de Bourgogne-Franche-Comté : vendredi 08 juillet 2016.

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'État, se compose de 2 volets d'aides à destination des Cuma :

- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le premier volet concerne la réalisation, par un organisme de conseil agréé, d'un conseil stratégique auprès des Cuma, dans le but d'améliorer leurs performances à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce conseil débouche sur un plan d'actions et constitue un préalable à l'aide aux investissements matériels.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation du conseil stratégique. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante :

http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Cuma.

Pour cet appel à projets, **la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 08 juillet 2016. Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.**

DRAAF BFC

Contact

DDT Côte d'Or
Paulette Pernot - Tel : 03 80 29 42 35
Courriel : paulette.pernot@cote-dor.agriculture.gouv.fr
Etienne Angst – Tel : 03 80 29 44 47
Courriel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
DDT du Doubs
Marie Michelin – Tel : 03 81 65 69 04
Courriel: ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr
DDT du Jura
Marie Fray - Tel : 03 84 86 80 74
Courriel: ddt-sea@jura.gouv.fr
DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations
Tel : 03 86 71 52 23
Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
DDT de la Haute-Saône
Isabelle Bruno – Tel : 03 63 37 92 30
Courriel: isabelle.bruno@haute-saone.gouv.fr
David Hummel – Tel : 03 63 37 92 32
Courriel : david.hummel@haute-saone.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne
Christophe Zunino – Tel: 03 86 48 42 85
Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr
DDT du Territoire de Belfort / SEA
Martine Prévot – Tel : 03 84 58 86 82
Courriel:
ddt-information-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

Social

Complémentaire santé: un nouvel épisode

Depuis le 1er janvier, les nombreux changements du régime sont difficiles à appréhender. Comme nous vous l'avions indiqué dans un précédent numéro, au 1er juillet 2016 (si l'arrêté d'extension paraît dans les jours à venir), le régime va continuer à évoluer. Pour vous préparer au passage à l'accord national, plusieurs éléments sont à retenir.


Une réunion était organisée à Beaune le 7 juin pour informer les employeurs sur les changements.

Le choix d'un réseau de distribution

Vous avez certainement déjà reçu un courrier de la part d'Agrica vous informant de la marche à suivre. Il vous informe du choix que vous devez faire si vous souhaitez rester chez Agrica. En effet, même si Agrica reste votre prestataire, il est obligatoire de choisir le réseau de distribution entre Groupama/Gan ou Pacifica/Crédit Agricole. Quel que soit votre choix, l'offre reste identique, seul le réseau de distribution diffère.

Que vous ayez actuellement un salarié affilié à Agrica ou que vous envisagiez d'embaucher un salarié (quelle que soit la durée du contrat), il est indispensable d'adhérer à Agrica ou à un autre prestataire d'assurance pour votre entreprise. En effet, sans cette formalité administrative, vous courrez le risque, lors de l'embauche d'un CDI que l'affiliation de ce dernier ne soit pas gérée par la MSA.

Cette adhésion gratuite est une sécurité pour le jour où vous devrez effectivement affilier un salarié. Pour ceux qui sont déjà chez Agrica, c'est aussi essentiel afin de conserver ses droits et surtout de passer à l'offre nationale au 1er juillet 2016.

Il est donc possible que vous soyez contacté par ces deux prestataires dans le but de contractualiser l'offre Agrica. Afin de faciliter les démarches, Agrica a mis en place un site internet dédié à la complémentaire santé et un numéro vert (0 821 200 361). Ce site, très complet, explique et gère l'adhésion à Agrica sur internet, les différents cas de dispense et les possibles options de l'offre verte.

Nous vous invitons à vous y rendre pour de plus amples informations : www.masanteprev-agricole.org

Les nouveautés du régime

- Passage de la participation minimale obligatoire de l'employeur à 55% de la cotisation.
- Modification des garanties en conformité avec le contrat responsable et solidaire
- Trois options prévues en plus du socle de base (contre une dans l'ancienne offre)
- En tant qu'employeur, vous pouvez imposer une option supérieure au socle de base à vos salariés. Dans ce cas, il faut participer à hauteur de 55% de la cotisation en question). Votre salarié peut lui aussi choisir une option supérieure ou la cotisation famille (entièrement à sa charge).

Les cas de dispense

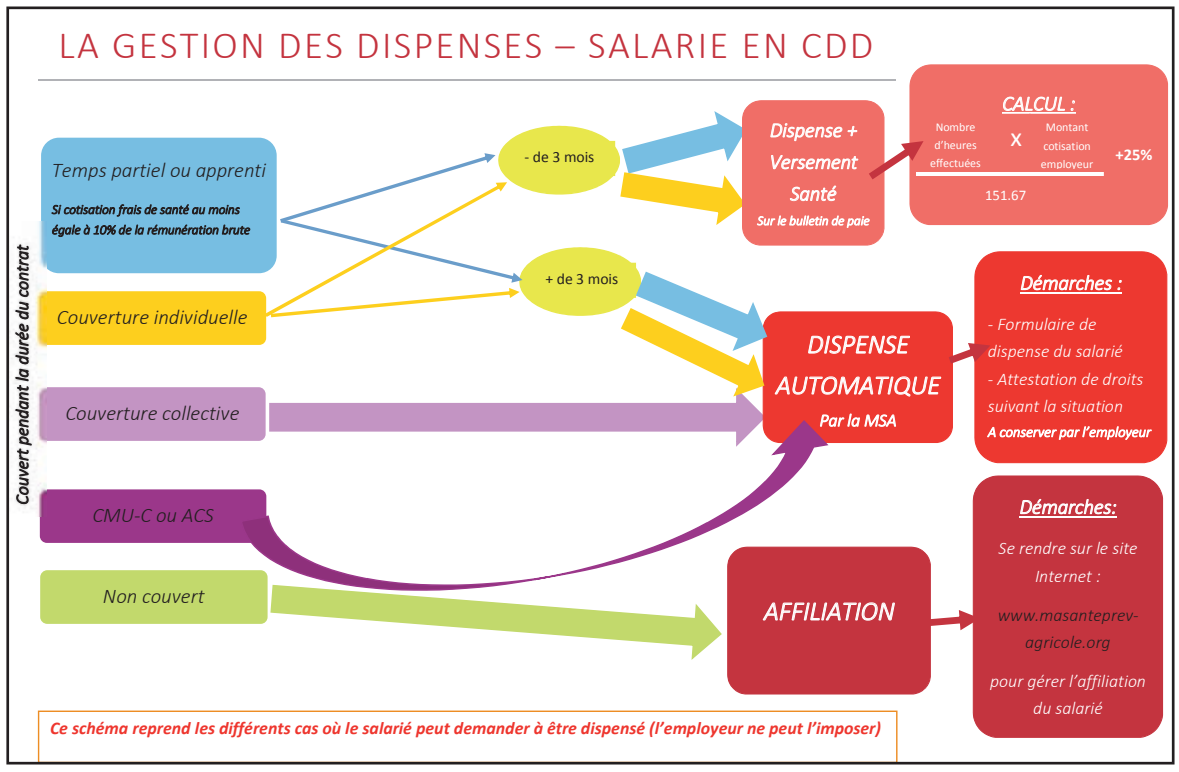
Les salariés ont la faculté de demander une dispense à leur employeur. Les cas de dispense sont limités par la loi (voir schémas).

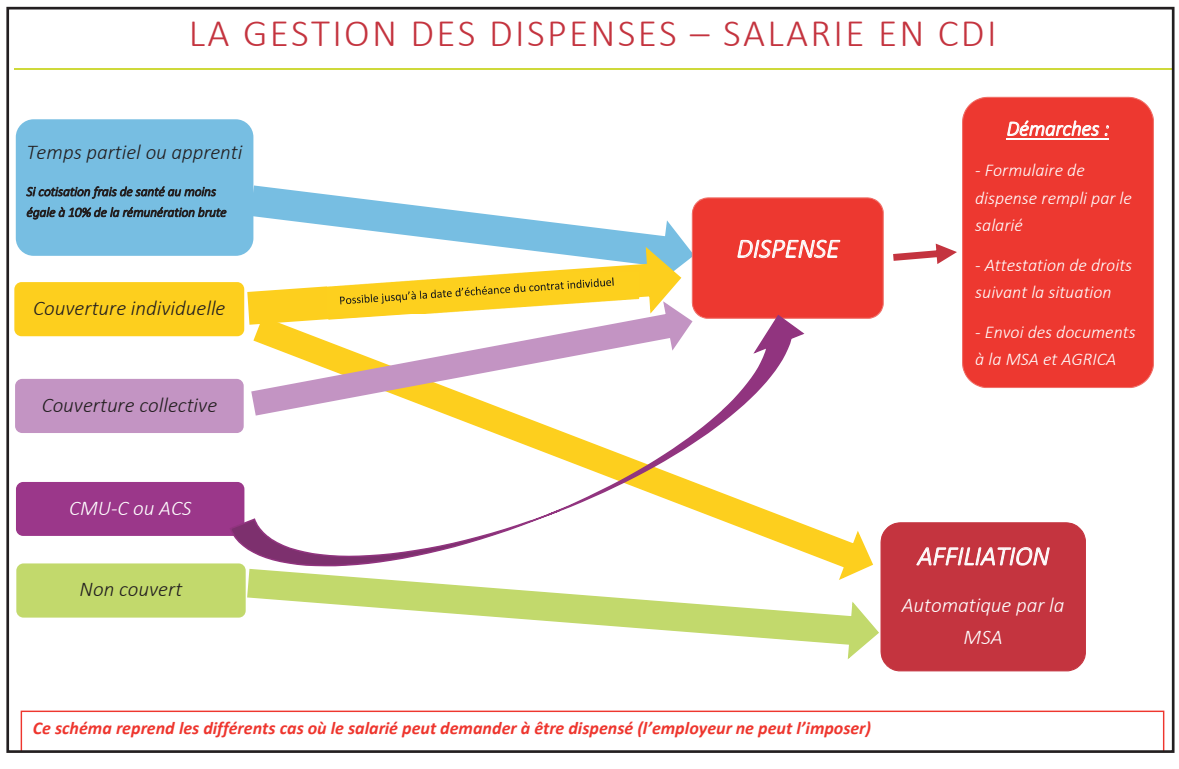
Cette dispense doit être expressément demandée par le salarié qui doit apporter la preuve de son cas de dispense (attestation).

Attention, pour les contrats de moins de trois mois, la demande de dispense peut donner lieu à un versement santé (participation de l'employeur au financement de la complémentaire de santé de son salarié), si le salarié le demande.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous conseillons de contacter le Service Emploi de votre FDSEA.

Emmanuelle Baumont,
Juriste en droit social







Vous avez le projet de vendre votre domaine viticole ?

Depuis 10 ans, Fabrice HENRY et son équipe accompagnent efficacement leurs clients dans leurs projets de cession au travers la Bourgogne : Chablis, côte de Nuits, côte de Beaune, côte chalonnaise et côte mâconnaise.
Ils mettent à votre disposition leur expérience et leur professionnalisme dans la préparation, l'organisation et la cession de votre domaine, afin que cette étape importante de votre vie soit réalisée dans les meilleures conditions

Tél. 03 80 73 13 45

www.achat-vignoble-bourgogne.com

Imm. le Stratège - 1, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr - Fax 03 80 72 28 45

Arvalis

Agriculture connectée: une révolution en marche

C'est à Didier Lenoir, président de la commission régionale Arvalis, qu'est revenue la charge de l'introduction de la réunion organisée par Arvalis à Beaune le 14 juin dernier sur l'agriculture connectée. L'agriculture connectée aujourd'hui, c'est l'utilisation de capteurs pour le pilotage de la fertilisation azotée ; mais l'agriculture connectée c'est aussi *«les utilisations que l'on espère et celles dont on pourrait rêver»*.



Capteur embarqué pour mesure les besoins en azote des céréales (Hydro N sensor).

Pour passer du rêve à la réalité Arvalis peut compter sur ses deux fermes d'expérimentation situées à Boigneville (Essonne) et Saint-Hilaire de Woëvre (Meuse), où sont testées sur le terrain l'ensemble des applications disponibles. Ces tests d'évaluation sont d'autant plus nécessaires que face à la grande diversité des solutions proposées et aux promesses des argumentaires commerciaux, le choix d'une technique et d'un produit s'avère difficile. Relever le défi de la numérisation des exploitations, nécessite la mise au point et la vulgarisation de matériels qui sont à la pointe de l'innovation, mais qui restent encore difficiles d'accès. Les premières aides numériques au pilotage de la fertilisation azotée, sont apparues il y a plus de vingt ans, elles ont ouvert le champ à d'autres possibilités, les nouveaux domaines de recherche concernent aujourd'hui la gestion des adventices, les ravageurs, les maladies.

Comment ça marche ?

A la base, il y a toujours un ou des capteurs et un vecteur. Ce dernier peut être un satellite, un drone, un ULM, un tracteur, un téléphone portable, un piéton... associés à différents types de capteurs. Les données transmises sont ensuite analysées et servent de support à des modélisations, du conseil ou des expérimentations. La couverture de la zone varie en fonction du vecteur ou de la famille de vecteurs choisis. Mais le plus important, insiste Arvalis, c'est la fonctionnalité du couple capteur/vecteur, car c'est ce qui fait l'efficacité de la mesure et assure sa reproductibilité.

L'agriculture connectée aujourd'hui

Tous les outils de pilotage sont basés sur la méthode de référence que constitue le calcul de l'indice de nutrition azotée INN. À partir de là, différentes techniques ont été utilisées pour élaborer des outils de pilotage plus ou moins onéreux. L'utilisation de ces différents outils a sans conteste amené une évolution des pratiques de fertilisation, notamment en terme de fractionnement de l'apport d'azote. Mais il est difficile de déterminer quel capteur est le plus efficient. Avec le recul nécessaire, Arvalis en conclut qu'ils sont tous *«un peu efficace collectivement, mais aucun individuellement»*. En fait, *«il n'existe pas de capteur idéal»*, chacun apporte différents services qui se complètent et donc profitent aux performances globales. Un gain de 3q/ha sur les parcelles les plus variables et les mieux structurées, c'est ce que peut apporter une modulation bien conduite de la fertilisation azotée.

Et demain ? Du rêve à la réalité...

L'expérience acquise sur la fertilisation azotée a ouvert le champ aux nouveaux domaines d'application que représentent la gestion des adventices, des maladies, des ravageurs... Avec comme outils privilégiés les capteurs aériens. Les plantes et les insectes communiquent par les odeurs. L'enjeu c'est donc d'arriver à analyser ces molécules spécifiques grâce à des nez électroniques. Ce n'est plus de la science fiction, ces nez existent mais il est encore très difficile de mettre en relation les molécules captées avec un type d'agression particulière.
Les techniques de cartographie par drone, apparaissent plus accessibles aux agriculteurs pour identifier les zones infestées. Combinées à une reconnaissance effectuée par l'agriculteur, ces techniques peuvent permettre d'établir une carte d'application générant une économie de produit.

Des technologies permettant de détecter des maladies grâce à des capteurs embarquée (nez électroniques, détection pré-symptomatique par la fluorescence, détection des symptômes par caméra et infra-rouge thermique...) mais leur utilisation reste complexe à mettre en oeuvre selon Arvalis. Pour détecter les ravageurs on fait appel soit au son, ou aux odeurs et aux composés organiques volatiles. Mais aujourd'hui, le suivi des pièges et les observations visuelles s'imposent encore comme méthodes de référence. Des capteurs de sons ou d'images peuvent révéler la présence d'insectes, mais on en est encore au stade de la recherche pour la détection des phéromones et la création de capteurs spécifiques, permettant de détecter la présence de certains insectes, comme la pyrale ou la sésamie... Au-delà de cet aspect tactique de la détection pour un pilotage en temps réel et une action corrective rapide, l'accumulation des données d'observation et leur traitement offrent des perspectives pour mieux connaître le fonctionnement des parcelles et des cultures.

Big data : un formidable potentiel

Maintenant, toutes ces données captées et collectées finissent par représenter un gros paquet au formidable potentiel. Encore faut-il savoir le gérer et traiter correctement toute cette masse. Les perspectives économiques découlant de cette valorisation aiguisent déjà beaucoup d'appétits. Individuellement, ces données permettent de proposer des services mieux adaptés, plus efficaces. Collectivement, elles activent déjà certains services comme le BSV, les réseaux de surveillance et d'alerte... De nouveaux modèles vont émerger qui devraient profiter à toute la collectivité agricole.
Mais attention ! L'interprétation et le croisement de ces données peuvent poser aussi problème, car certaines corrélations s'avèrent vite aberrantes si l'on n'y prend pas garde. Il faut donc bon sens garder, tout en réfléchissant à la valorisation mais aussi à la protection de ce big data agricole. Les États-Unis ont pris de l'avance en éditant une charte qui encadre l'utilisation de ces données, pour l'agriculteur comme pour les entreprises. En France, certains opérateurs agricoles se sont déjà positionnés, mais on en sait pas où en est la réflexion collective...

L'agriculture connectée est bien devenue une réalité, un pied dans le présent, un autre dans le futur proche et la tête dans les étoiles pour trouver les capteurs de demain, ceux qui permettront de compter rapidement les épis, les insectes, les tubercules... Ceux qui permettront d'analyser et de diagnostiquer un sol, sans prendre la pioche et la pelle, ceux qui permettront d'anticiper l'apparition de certaines maladies... Tous ces rêves sont certainement déjà à portée de main, reste à les concrétiser sans perdre de vue le rapport bénéfice/coût.

ANNE-MARIE KLEIN



Sanitaire

Un nouvel arrêté ministériel pour accélerer l'éradication de l'IBR

En Bourgogne, l'obtention d'une appellation vis-à-vis de la Rhinotracheite Infectieuse Bovine (IBR) était jusqu'alors une démarche volontaire et soutenue par les GDS. Un nouvel Arrêté Ministériel, paru le 31 mai et fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR sera applicable à partir du 1er Juillet 2016.

Si la mention n'y figure pas, plusieurs explications :	
Votre appellation est suspendue.	Votre GDS vous a averti de cette situation provisoire et des conditions de recouvrement de votre appellation.
Vous n'avez pas fait le changement de vos ASDA.	Votre GDS vous a averti de l'obtention de la qualification mais vous n'avez pas retourné vos ASDA afin de les rééditer avec la mention. *Il est impératif que vos ASDA soient à jour, prenez contact avec votre GDS.*
Vous n'êtes pas qualifié.	Vous recevrez très rapidement des informations de votre GDS.

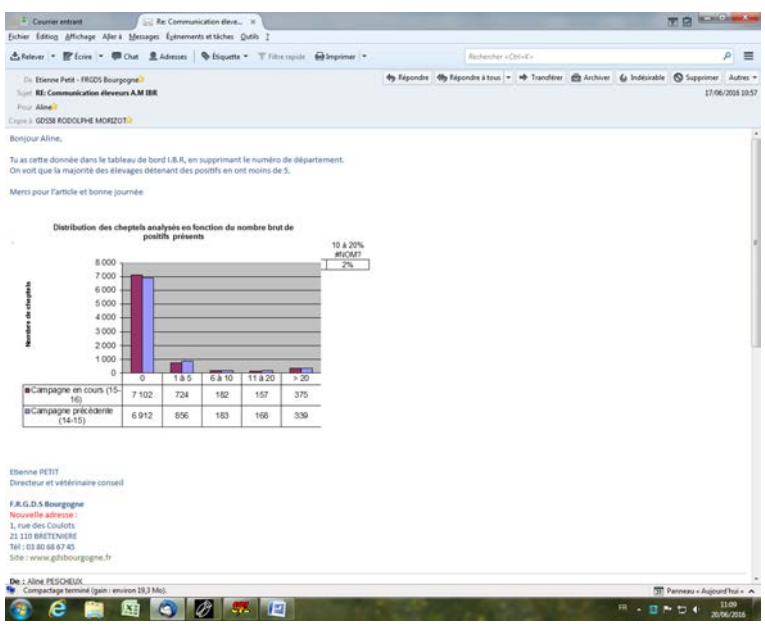
Les enjeux fixés et validés par les instances nationales de l'élevage sont l'éradication de l'IBR sur le territoire d'ici 5 ans et la reconnaissance par l'Union Européenne du dispositif de lutte. De ce fait, l'Arrêté Ministériel a pour objet la généralisation de l'attribution d'une appellation IBR aux troupeaux et le renforcement du dispositif de surveillance et d'assainissement. Les mesures annoncées visent à encourager la reforme des animaux positifs et vaccinés en augmentant les contraintes des élevages les conservant. Elles portent sur la prophylaxie et les conditions de circulation des animaux.

Si la mention *«Cheptel indemne en IBR»* y figure alors vous êtes qualifié.

Vous êtes nombreux en Bourgogne à ne détenir que 1 à 5 bovins positifs.

La reforme des derniers animaux vaccinés au moins 1 mois avant le début de votre prophylaxie vous permettrait d'éviter le contrôle de prophylaxie des animaux de plus de 12 mois cet hiver et d'acquérir plus rapidement l'appellation IBR.

L'arrêté ministériel complet est consultable sur le site internet de la FRGDS Bourgogne. Des modalités pratiques plus précises seront apportées par une note de service en attente de parution qui sera également publiée sur le site (www.gdsbourgogne.fr).



Contact

GDS 21 03 80 68 67 36
Mathilde Drouhin

GDS 58 03 86 90 18 90
Rodolphe Morizot

GDS 71 03 85 27 07 70
Service IBR

GDS 89 03 86 94 81 87
Aline Pescheux

Chronique ovine

20% de pertes à la récolte du foin

Selon Pierre Lépée de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, il est possible de limiter les pertes à la récolte qui sont de 20 % pour une récolte en foin. «*La première préconisation est de faucher à 6-7 cm de hauteur*, indique-t-il. *Le fourrage repose alors sur un matelas. Il est moins souillé par la terre et le séchage s'en trouve amélioré. Si possible, faucher l'après midi car les plantes sont plus sèches que le matin*». La seconde est de faner tout de suite après la fauche ou utiliser le système andain large des faucheuses conditionneuses. L'ensemble du fourrage est alors rapidement exposé au soleil. Un second fanage peut être réalisé en fin de matinée. Cet horaire d'intervention permet de limiter les pertes de feuilles car elles sèchent deux fois plus vite que les tiges. Enfin, il est conseillé d'andainer en utilisant un régime lent de la prise de force, puis rouler plus vite en changeant les rapports. En vitesse optimale, l'andaineur commence à laisser du fourrage.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/Ciirpo



Imiter la perte de feuilles.

Gaec Changarnier : une des recettes du succès

publi-reportage

Le témoignage d'un utilisateur de BACTIVOR® qui a boosté ses résultats technico-économiques.

Laurent Changarnier est installé en Gaec à Montmoyen (Côte-d'Or). Il a produit sur la dernière campagne **27Kg de lait par vache/jour avec un troupeau de 128 Brunes à la traite**, dans la zone d'appellation Époisses.

Son troupeau, vacciné Starvac depuis 2 ans, vit sur une aire paillée de 1 100 m² curée chaque semaine. Confronté, comme beaucoup d'éleveurs aux dermatites (Mortellaro), aux mammites d'environnement et fosse à lisier bloquée, Laurent Changarnier a commencé à **utiliser le Bactivor pendant l'été 2015**, suite aux conseils de Philippe Guillier, son technicien Dijon Céréales.



Laurent (à droite) et Nicolas Changarnier, deux des associés du Gaec.

Le protocole Bactivor réalisé par l'éleveur a été le suivant :

pulvérisation pendant 3 semaines consécutives sur les postérieurs des animaux puis pulvérisation toutes les semaines sur la litière.

Les principaux résultats obtenus dans les mois qui ont suivi la mise en place du BACTIVOR :

• **disparition des lésions de dermatite** confirmée par le pédicure de l'exploitation,

• **aucune mammite** sur 3 mois consécutifs,

• évolution du **taux cellulaire de 230 000 à 150 000.**

Par manque de temps, l'éleveur a arrêté les pulvérisations de Bactivor pendant 3 semaines et quelques mammites sont réapparues. Il a donc repris la pulvérisation hebdomadaire, les mammites disparaissant de nouveau.

En conclusion, sur 9 mois, Laurent Changarnier a observé les éléments suivants, sans autre changement dans la gestion de son troupeau :

• **baisse des frais de pédicure,** moins de pansements et meilleur aplomb des vaches,

• **validation de l'intérêt du Bactivor comme outil de prévention du péril fécal** (fumier=danger),

• baisse des frais de santé, **nombre de mammites divisé par 5 en 9 mois et 0 mammite d'environnement** (seringue intramammaire),

• **plus de lait dans le tank,**

• disparition des pénalités pour l'appellation Epoisses,

• fosse à lisier fluide.

Ces résultats sont conformes au Plan Eco-Antibio (PEA) et aux dispositions relatives au Bien-Être Animal (BEA).

DIJON CÉRÉALES

Pour tout renseignement sur le programme Bactivor®, contactez **votre technicien production animale Dijon Céréales** ou le service nutrition animale au **03 80 96 26 12** (Darcey).

GBP Environnement

Inauguration du bâtiment Kub 89

Cette fois Kubota, c'est du concret !

L'annonce à l'automne dernier de l'arrivée d'une concession agricole Kubota dans l'Yonne avait surpris et suscité de nombreuses interrogations. Julien Demoly, le Président de KUB 89 n'a eu de cesse que de sillonner les routes de l'Yonne pour se présenter et présenter la gamme Kubota. Mais sans structure physique, difficile pour un agriculteur de se projeter dans un partenariat durable avec le concessionnaire.



Désormais, KUB 89 a son point d'ancrage. Le bâtiment de 700 m² a été officiellement inauguré les 8 et 9 juin dans la zone artisanale du Soleil Levant (nom très évocateur pour la marque Japonaise) à Venoy, le long de l'autoroute A6. Dans son discours inaugural et devant les élus (Entre autre, M. Bonnefond, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Yonne et Maire de la commune de Venoy, Mme Crouzet, présidente de la Commission Agricole au Conseil Départemental), Julien Demoly a remercié Jean-Philippe Monchicourt, le Directeur des ventes France de Kubota Europe, et les nombreux représentants de la marque présents pour ces 2 jours, pour leur accompagnement et leur soutien. M. Bonnefond s'est réjoui de cette 4ème implantation dans la zone artisanale de Venoy en précisant que *«les élus doivent être des facilitateurs pour les entreprises et que la commune s'était efforcée de fournir à chaque entreprise implantée, une surface de terrain à la demande»*.
Geoffroy Leroy, Responsable Secteur et Marché agricole et espaces verts sur la région Centre et la Bourgogne pour la marque Kubota, a rappelé que l'aventure a démarré en juillet 2014, date de la première rencontre entre Julien Demoly et le constructeur japonais. Les dirigeants de Kubota Europe ont tout de suite été séduits par le discours ambitieux et les valeurs de service et satisfaction client du jeune professionnel de la machine agricole (voir encadré).
Après le traditionnel *«coupé de ruban»*, chacun a pu découvrir un bâtiment flambant neuf, idéalement situé au centre du département, offrant un magasin libre-service de 200 m² et un atelier de 400 m², le tout sur 4000 m² de terrain. L'équipe technique s'étoffera dans les prochaines semaines et permettra des interventions sur site sur l'ensemble de l'Yonne suite à la mise en place d'un camion-atelier.

Kubota : une marque, une couleur

Durant 2 jours, les visiteurs ont pu découvrir la gamme Kubota, 10 tracteurs et 15 matériels étaient exposés, représentant l'intégralité des familles de produits proposées : outils du sol, semis, fenaison, presses, alimentation, fertilisation, pulvérisation. Côté tracteurs, le développement des gammes s'accentuera dans les années à venir avec le lancement de séries complémentaires au M7, que ce soit sur de plus petites puissances comme sur de plus grosses. Les premières nouveautés interviendront même sur la fin d'année 2016. Il est vrai que le constructeur japonais ne cache pas ses ambitions sur le marché mondial et en particulier européen avec la ferme intention de devenir un full-liner reconnu. Avec un objectif de 10% de parts de marché tracteurs en 2020 (6.5% réalisée en 2015), Kubota propose une garantie pièces et main d'oeuvre 5 ans ou 4000 h sur l'ensemble de ses tracteurs. Le rachat de Kverneland en 2012, de Great Plains il y a quelques semaines, l'implantation de nouveaux concessionnaires agricoles (80 aujourd'hui sur le territoire), sont là pour témoigner de cette volonté, sans compter l'usine de Bierne dans les Hauts de France, un site de 115 000 m² qui compte aujourd'hui 165 employés et produit les M7, de 130 à 170 ch pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et le Japon. À terme, cette usine devrait produire 3 000 tracteurs par an (soit une moyenne de 10 à 15 tracteurs/jour). Les tracteurs espaces verts et agricoles jusqu'à 130 cv sont quant à eux assemblés, suivant les modèles, entre les sites d'Argenteuil (également siège de Kubota Europe) et de Cavaillon.

Le site d'Argenteuil offre aussi 40 000 m² d'entrepôts dédiés au stockage des machines et des pièces détachées.

Julien Demoly *«Partir d'une page blanche est un challenge qui me motive»*

Originaire de Dijon et titulaire d'un DUT *«Génie Mécanique et Productique»* et d'une licence Professionnelle *«Conception 3D et Calcul de Structures»*. Ce jeune de 28 ans, qui vient d'une famille de passionnés de machines agricoles, a très vite découvert cet univers et grandi avec. C'est pourquoi il s'est naturellement tourné vers le machinisme agricole lors de son entrée dans le monde professionnel. D'abord chez Quivogne, comme dessinateur au bureau d'études, puis comme Chefs Produits Sol et Environnement, toujours au sein de la même entreprise. Ces différentes fonctions lui ont permis de découvrir le terrain, de participer à la conception de produits répondant aux demandes du monde agricole, de développer son sens commercial et d'appréhender les notions de service et de satisfactions clients. Cette connaissance du terrain, son expérience et son goût à relever les défis ont ainsi séduits Kubota Europe, ce qui a mené à la création de Kub 89 sur le département de l'Yonne. Fort de ces valeurs communes avec Kubota Europe, Julien Demoly souhaite offrir aux agriculteurs, viticulteurs et autres acteurs de l'agriculture dans l'Yonne les atouts d'une marque ambitieuse, à l'écoute des préoccupations de ses clients et au service d'une agriculture moderne et dynamique.



Julien Demoly, entouré de Jean-Philippe Monchicourt, Directeur des ventes de Kubota Europe et Geoffroy Leroy, Responsable du marché agricole et espaces verts en Bourgogne-Franche-Comté.

Tombola Terres de Bourgogne

Votre journal organisait une tombola durant ces 2 jours.
Christian Persenot de St Bris le Vineux remporte le panier de produits du terroir.



Europagri

Le bâtiment de Tonnerre inauguré

En présence de Mme Aguilar, maire de Tonnerre, Europagri a inauguré les 9 et 10 juin dernier sa troisième base dans la Zone Industrielle des Terres de Vauplaine Route de Tanlay. La concession New Holland vient ainsi compléter le maillage de proximité commencé par St Clément et Brienon. Denis Massé, PDG d'Europagri s'est félicité *«des années de collaboration avec les Ets Boucheron, sans qui les «grandes jaunes» ne seraient pas aussi nombreuses sur le tonnerrois. Pour toute cette collaboration, je remercie François et Jean-François Boucheron. Mais la stratégie de New Holland qui souhaite travailler avec des concessionnaires exclusifs fait qu'aujourd'hui, les routes d'Europagri et des Ets Boucheron se séparent»* a ajouté le chef d'entreprise devant 250 personnes. Denis Giraud, responsable des ventes tracteurs New Holland, pour le nord de la France, a souligné l'importance du service de qualité et de proximité pour le constructeur qu'il représente, et devant les équipes terrain du constructeur : David Pairault, responsable des ventes pièces, Damien Viltrouvé, responsable des ventes récolte, Gaétan Machenin, responsable des ventes tracteurs et Arnaud Hiernard, chef produit moissonneuses-batteuses.
Europagri a investi un bâtiment de 900 m² dont 600 d'atelier avec un magasin libre-service. Yonne Développement a accompagné l'implantation et l'aménagement de cette structure afin de l'adapter aux gabarits des machines agricoles. Etienne Pinon, Directeur Commercial d'Europagri a ensuite



présenté l'équipe de Tonnerre composée de 4 personnes : Jean-Philippe, chef d'atelier, Hervé, technicien, Jérémy au magasin et Jean-Michel, le commercial du secteur. Une 5ème personne devrait bientôt renforcer l'effectif. La plupart des marques distribuées par Europagri à St Clément et Brienon, le sont à Tonnerre : New Holland, bien entendu, mais aussi Kuhn, Berthoud, Artec, He Va, Alpego, Chevance pour ne citer que les principales. Une nouvelle carte est désormais distribuée à Tonnerre, c'est la gamme sol-semis Lemken, une nouveauté que pouvaient découvrir les visiteurs au travers d'une large présentation. La soirée voulue festive par les organisateurs a rassemblé 200 convives autour de jambons à la broche, une soirée conviviale qui s'est terminée tard dans la nuit.

Il a attiré la curiosité

Présenté à Tonnerre, ce New Holland T7.190 arborait les couleurs Someca. Cette demande, à laquelle New Holland a abondé de façon exceptionnelle, vient de M. Fromonot de Sacy, passionné de Someca. Il possède d'ailleurs plusieurs tracteurs de la marque orange pour laquelle il voue une véritable passion et qu'il collectionne dans son musée.



Tombola Terres de Bourgogne

Votre journal organisait une tombola durant ces 2 jours. Cyril Roy de Chastenay remporte le panier de produits du terroir.

Groupe Buchez

Le Valtra Démo Tour fait étape dans le Morvan

Seconde année pour le Valtra Démo Tour ! Face au succès rencontré en 2015, le constructeur a réitéré sa volonté d'aller à la rencontre des agriculteurs européens. Après la présentation des T4 en 2015, place aux N4 en 2016 ! Nouveauté 2016 : ce n'est pas un mais deux convois qui sillonnent l'Europe dont un rien que pour la France. 23 dates de présentation sont programmées sur le territoire dont les salons professionnels. Le 10 mai dernier, les Ets Buchez accueillaient une étape de ce Valtra Démo Tour au domaine de Boux à Limanton près de Moulins-Engilbert.

Plus de 120 agriculteurs se sont rendus dans le joli cadre de cette ferme pour découvrir les nouveaux Valtra N4. Cette nouvelle génération de tracteurs 4 cylindres se distingue par son nouveau design inspiré des T4 et par sa cabine héritée de ces derniers, plus large et plus confortable. Doté d'un essuie-glace avant balayant sur 270°, le poste



de conduite se décline en cinq et six montants (une et deux portes), en version TwinTrac (poste inversé), avec un toit vitré pour le chargeur en option. Spécifique, la cabine SkyView intègre une vitre en polycarbonate (renforcée et anti-casse) équipée d'un essuie-glace pour les travaux forestiers notamment. Six modèles composent cette gamme de 105 à 165 cv (185 avec boost). Tous les modèles peuvent recevoir la transmission semi-powershift cinq rapports sous charge avec la version Hitech qui s'accompagne d'un circuit hydraulique à centre ouvert de 73 ou 90 l/min. Seuls les trois plus gros modèles accèdent aux versions Active et Versu disposant de la même transmission et à la variation continue Direct. Côté moteur, les trois plus petits modèles accèdent à un bloc 4,4 litres et les trois plus gros à un 4,9 litres.

▶ Des professionnels à votre service

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

EARL MIGNARDOT
vous propose
tous travaux agricoles :
travail du sol, labours,
semis, épandages d'engrais,
moissons.
06 62 90 35 12
mignardot.julien@orange.fr
Devis gratuit
Earl Mignardot Travaux agricoles

L'Eleveur Bourguignon
OFFRE SPÉCIALE
Dans la poussière
RESPIREZ
UN AIR FRAIS ET SAIN
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Yonne Agri

Des journées de plus en plus techniques

Le distributeur Promodis de Joigny a convié les agriculteurs à 2 journées thématiques les 14 et 15 juin autour 4 sujets : compresseurs Lacmé, nettoyeurs Karcher, soudure Gys et pièces d'usure. Les techniciens de Lacmé et Karcher étaient présents afin de faire découvrir et essayer leurs différentes gammes. Lacmé conçoit et fabrique ses compresseurs et ses clôtures électriques à La Flèche dans la Sarthe, siège de l'entreprise fondée en 1956. Avec un budget important consacré à la recherche et au développement (Lacmé est le plus gros déposeur de brevets sur la gamme clôtures électriques en Europe), la gamme ne cesse de s'étoffer. Les compresseurs proposent, grâce à la triple segmentation, un rendement jusqu'à 85-87%, des cuves jusqu'à 11 bars et des groupes fonte.
Côté nettoyeurs haute pression, la gamme pro de Karcher adopte une couleur anthracite tandis que la couleur jaune traditionnelle est réservée aux produits grand public. La constitution d'un réseau de revendeurs agréés pour le SAV sur le territoire, à raison d'un ou deux par département, entrepris depuis plusieurs mois prend fin. Yonne Agri est agréé pour assurer les dépannages des nettoyeurs HP pour les agriculteurs et les professionnels en général.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 15/06/2016	Bourg-en-Bresse 21/06/2016	St Christophe-en B. 15/06/2016	National 15/06 au 21/06/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,95 €	3,82 €
	R	3,40 €	3,40 €	3,55 €	3,37 €
	O	-	3,10 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,95 €
	O	2,93 €	2,90 €	-	2,96 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,61 €
	P	2,57 €	2,50 €	-	2,42 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,20 €	4,65 €	4,14 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,52 €
	O	-	3,05 €	-	2,98 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,65 €	2,50 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 21/06/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,94	-	
300-350 kg	-	2,91	-	
350-400 kg	-	-	2,74	
400-450 kg	-	2,73	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,72	2,63	
350-400 kg	-	2,67	-	
400-450 kg	-	2,69	2,47	
450-500 kg	-	2,51	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,51	-	
400-450 kg	-	2,44	-	
450 kg et +	-	2,27	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,56	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,68	1,93	1,77	-
5 -10 ans	-	1,87	1,70	-
+10 ans	-	1,73	1,60	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,14	1,88	

Bovins : 894
Apports corrects pour la saison : 94% de vendus.

TAURILLONS : L'offre est mesurée à cette période de l'année. Les lots corrects ou supérieurs se négocient rapidement dans une ambiance commerciale un peu plus soutenue et à des tarifs facilement maintenus.

BROUTARDS : Cours facilement reconduits, notamment dans les sujets de 350 kg à 450 kg, qui sont les plus recherchés.

LAITONNES : Offre insuffisante pour établir une tendance

GÉNISSES de 18 mois : Belle présentation permettant de rendre la vente plus facile. Les besoins sont présents.

VACHES : Cours reconduits dans un contexte toujours très difficile pour l'abattage. Les vaches de plus de 10 ans ou de qualité inférieure restent pénalisées.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/06/2016

Bovins (199)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
360 à 420 kg	870 - 1130	2,40 - 2,74
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
410 à 460 kg	1100 - 1240	2,66 - 2,71
500 à 656 kg	-	-
Laitonnes		
270 à 345 kg	720 - 860	2,42 - 2,69
335 à 395 kg	-	-
Génisses		
320 à 450 kg (16-24mois)	770 -980	1,97 - 2,52
Taureaux		
1095 à 1240 kg	1510 - 1950	1,38 - 1,57
Vaches		
Vaches légères	710 - 1050	
Vaches entre deux	1100 -1250	
Vaches lourdes	1310 - 1470	

En broutards et taurillons de bonne conformation, le placement est rapide à des tarifs en légère progression. Bonne demande en femelles herbées et valablement vaccinées à des cours fermes avec très peu d'invendus.
Des sorties plus importantes en vaches maigres accompagnées d'une vente toujours laborieuse des sujets gras oriente les cours à la baisse avec quelques invendus.
Bovins gras : 5
Vaches de viande : 3,26 à 3,56 kg de viande
Pas de cotation cette semaine. A titre indicatif cours de la semaine précédente

Prochain marché bovins et ovins le lundi 27 juin aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 22/06/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,82	2,62
400 à 450 kg	2,65	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,70	nc
250 à 300 kg	2,72	2,30
300 à 350 kg	2,60	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,68
de 5 à 10 ans	1,77	1,62
+ 10 ans	-	1,55

Broutards Laitonnes : Demande suivie en bonne marchandise, difficultée dans la marchandise à destination de l'Espagne avec des écarts importants.

Vaches-Génisses : Marché stable.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 21/06/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 13/06/16 au 19/06/16*

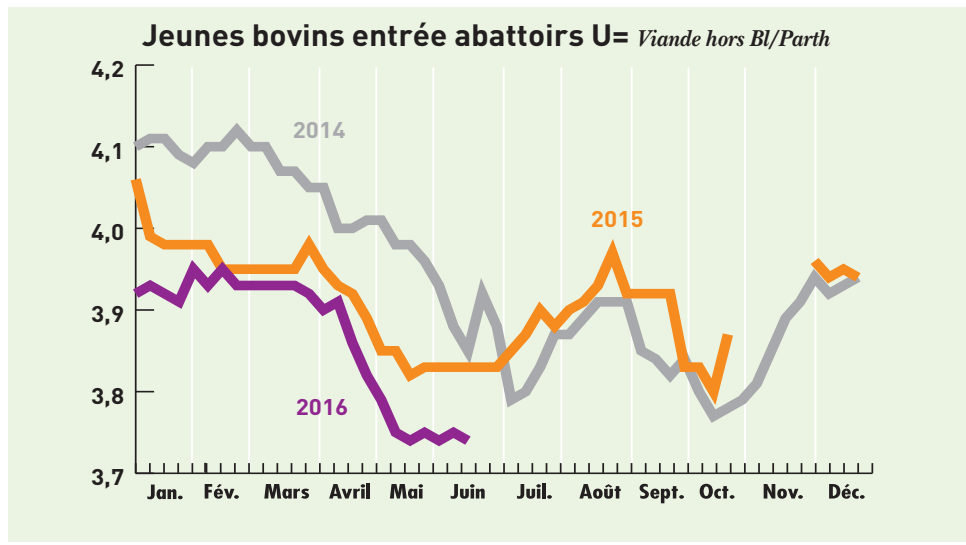
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,78 €	-
350 kg	-	2,69 €	-
400 kg	-	2,58 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,47 €	-
500 kg	-	2,34 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,40 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,22 €	-

Tendance : Marché équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 13/06/16 au 19/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,74 €	3,54 €	3,44 €			
Races mixte		-	3,29 €	3,29 €	3,26 €		
Races lait					-	3,03 €	2,99 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,82 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,90 €	3,78 €	3,69 €	3,42 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,89 €	3,73 €	3,66 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,01 €	4,00 €				
Races mixte				3,27 €	3,20 €	-	
Races lait					-	2,77 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,44 €	4,27 €	3,97 €	3,84 €			

Tendance : Baisse dans les vaches laitières et stabilité dans les autres catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/06/16 au 19/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,80 €	3,78 €	3,74 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,43 €	3,84 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,71 €	3,64 €				
Races mixte					3,28 €	3,18 €		
Races lait						-	2,75 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,60 €	4,48 €	4,06 €	3,87 €				

Tendances SEM. 25 / 2016

Bovins de boucherie

Les difficultés commerciales perdurent sur un marché qui reste chargé pour une demande saisonnière en repli avec la fin de l'année scolaire et le début des soldes. Sur le marché, la demande est atone avec une pression qui se fait de plus en plus ressentir dans les femelles de qualité bouchère avec des écarts de valorisation marqués entre les races. Les grosses carcasses ne sont valorisées que chez des bouchers ou des magasins haut de gamme. La préférence reste donnée aux races avec un bon rapport entre le poids, la finesse et la notoriété. Les difficultés perdurent dans les Charolaises (hors labels) avec trop de disponibilité pour une demande qui reste prioritairement ciblée sur l'entrée de gamme à bas prix. En laitières, les industriels mettent la pression avec des disponibilités suffisantes pour les besoins de fin d'année scolaire. Les tarifs sont à la baisse dans les vaches Holsteins, Abondances ou Montbéliardes. En jeunes bovins, les éleveurs n'observent toujours pas de remontée des prix malgré le recul de l'offre. ■

Broutards

L'offre de saison est moins soutenue et souvent plus hétérogène. La vente est normale avec des tarifs convenables dans les mâles d'automne correctement vaccinés pour l'export. La vente est très calme avec des écarts de prix importants dans le second choix ou les animaux non-vaccinés. Dans les broutards lourds et les taurillons, l'offre saisonnière correspond aux besoins de nos clients italiens et les tarifs se maintiennent dans la bonne marchandise. Dans les femelles, la vente reste assez régulière dans les bonnes laitonnes herbées de 350/400 kg où les cours sont stables. La demande espagnole reste peu soutenue dans la moyenne marchandise. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les retards de sorties dans la viande commencent à peser sur la tendance. Les intégrateurs ne manquent de rien et font pression sur les prix des veaux Frisons, Montbéliards ou croisés laitiers convenables. L'arrêt des prises en charge par l'état des PCR au 1er juillet risque d'entraîner une tension sur le marché dans les gros veaux export.
Dans les veaux de race à viande, les acheteurs ne peuvent peser sur les prix faute d'offre suffisante dans les bons veaux croisés Charolais (jaune ou blanc bleu), frais, viandés et buveurs. La vente est plus sélective dans les croisés de second choix. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 juin) :
« Sans offre excédentaire, la pression à la baisse reste toujours présente ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 juin) :
« Fermeté des cours sur les animaux de moins de 400 kg. Demande active sur les bons animaux ».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/06/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,79 - 3,02	2,40 - 2,76
Gras (38-44 kg)	-	2,61 -2,98	2,49 - 2,77
Gras (44-50 kg)	-	2,53 - 2,85	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,09 - 1,43	0,83 - 1,10	-
Divers			
Béliers : 92 à 121 €	0,95 - 2,13	-	
Agneaux maigres : 90 à 93 €	-	2,75 - 3,10	-
Caprins : 7 à 30 €		-	0,15 -0,94
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 620
Vente totale

Agneaux: Compte tenu d'une météo peu propice à la finition des agneaux. l'offre se retrouve plus restreinte pour la saison. Les éleveurs ont fait un réel effort dans le tri ce qui permet de limiter la baisse, sans pour autant l'éviter.

Brebis: L'offre est de bonne qualité et les cours progressent.

Béliers - Caprins : Commerce sans changement.

Effectifs :
Agneaux: 421- Brebis : 172
Béliers : 23 - Caprins : 3 - Divers : 1
Prochain marché le lundi 4 juillet (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 13/06/2016*

Ovins : 97	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	85 - 120	2,24 - 2,82
Brebis	40 - 90	0,69 - 1,19
Béliers	-	-

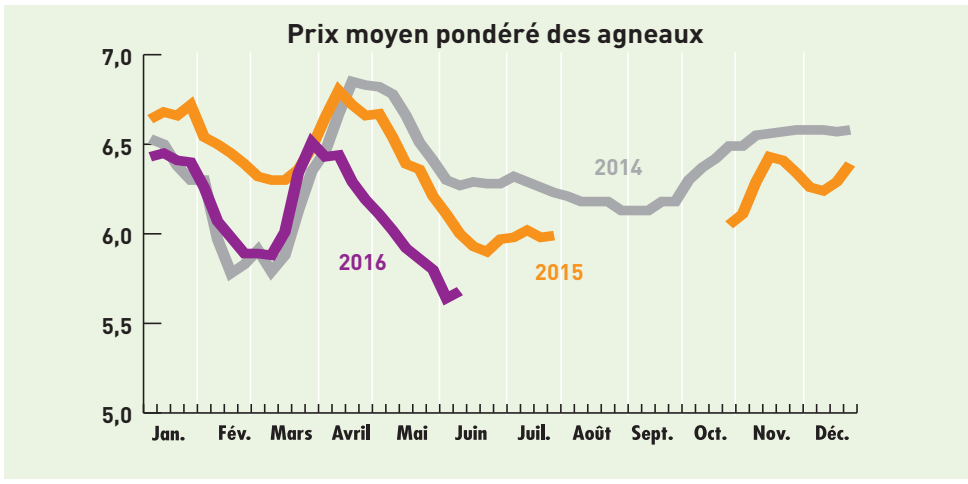
La météo ne favorise pas la consommation, pénalisant les tarifs en agneaux.
Cours reconduits en brebis.
La météo ne favorise pas la consommation pénalisant les tarifs en agneaux.
le marché ovins aura lieu le Lundi 27 juin aux horaires habituels

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 13/06/16 au 19/06/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,04 €	5,38 €
Couvert	16-19 kg	6,21 €	5,91 €	5,26 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,02 €	4,67 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 13/06 au 19/06/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,68 €	6,45 €	2,34 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 13/06/2016 au 19/06/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,30 -0,01	6,28 -0,04	5,62 -0,11	-	-	-	-
	R Var.	5,97 =	5,97 0,01	5,89 -0,01	-	6,07 -0,09	6,13 -0,01	6,08 =	-
	O Var.	-	5,25 =	5,04	-	5,52 0,10	5,57 0,08	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,16 0,03	6,13 0,01	5,35 0,02	-	6,21 -0,13	5,96 -0,13	5,23 -0,16
	R Var.	5,78 -0,03	5,86 -=	5,83 0,05	5,24 0,04	6,04 -0,05	5,94 -0,02	5,63 -0,01	5,09 -0,09
	O Var.	-	5,45 0,08	5,37 0,10	4,67 0,12	5,38 =	5,26 0,02	5,10 0,03	4,67 -0,13
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,02 =	4,79 -0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,67 -0,03	4,42 -0,07	-

Zone nord : Prix réseau. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



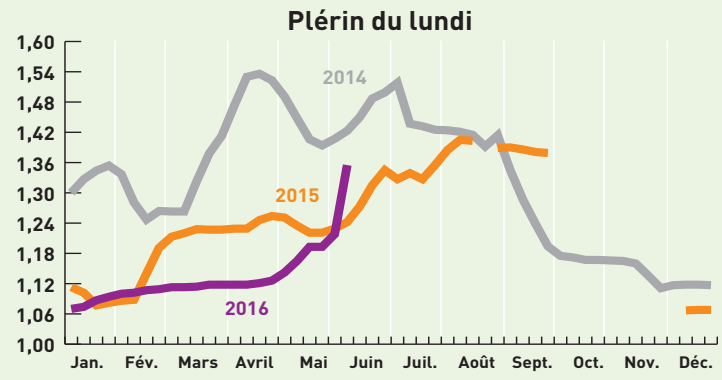
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 697 porcs présentés) — *Cotations du lundi 20 juin 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,355 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 10/06/16 au 16/06/16*

1,53 € /carcasse euros



Veaux

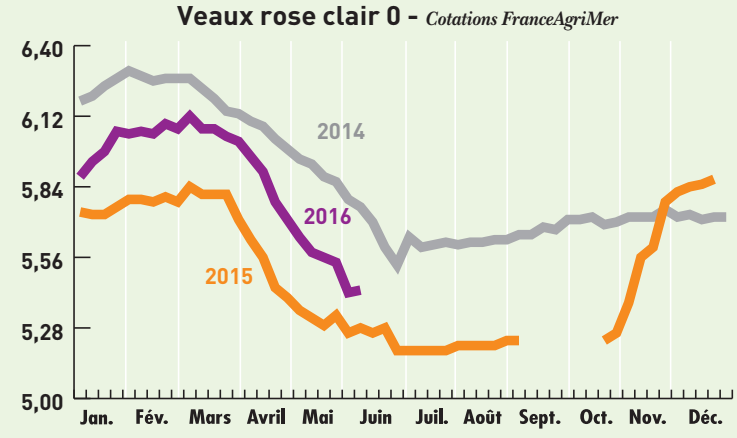
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 13/06/16 au 19/06/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,42 €	-	-
U	9,33 €	7,19 €	5,84 €	-
O	-	5,43 €	4,18 €	3,79 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 20/06/16 au 26/06/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	124	595 - 640 €	430 - 490 €	250 - 305 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		250 - 320 €	150 - 200 €	140 - 190 €	95 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		390 - 500 €	250 - 330 €	230 - 260 €	150 - 180 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		520 - 600 €	360 - 420 €	270 - 310 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	684	250 - 380 €	190 - 250 €	130 - 205 €	70 - 125 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 13/06/16 au 19/06/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,62 €	2,35 €	-	-
Bons	2,30 €	2,00 €	1,62 €	-

Céréales

Marché du 16 juin 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	BPMF		inc.		C
	fourrager	juin	132	N	C
	amidonnier		inc.		C

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier		inc.		C
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	155	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	déc.	133	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité		inc.		C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juin	122	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone			inc.		C
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		juil.-sept.	168	N	C
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire			inc.		C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17%1ère main	5 de juin	168	V

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

38 - Vds combiné de semis avec herse Amazone semoir Sulki 19 rangs distributeur Kuhn très bon état, cover crop Huard pulvérisateur Amazone 1 000 l
✆ **04 78 40 01 78 ou 06 85 37 43 21 HR**

38 - Vds tracteur MF 6480, 145 ch, 3540 h, TB état, 39000€ HT + charrue 450CLE Kverneland sécu boulon 3500€ HT BE.
✆ **06 81 02 20 87**

58 - Vds tracteur MF 145 année 1965, 1200 H, moteur rénové à l'état d'origine, 6500€, avec fourche AGRAM (240B)
✆ **06 66 51 04 91**

Travail sol

38 - Vds herse rotative Amazone KE 303 dents neuves TBE prise de force arrière 550 HT.
✆ **06 08 98 57 98**

Récolte

21 - VENDS presse Blanchot BL 220 Welger - 14 dents Deutz KS 3.4, - semoir Nodet GC 4 m. - Ford 5000 pour pièces, bas prix (réf. 2502)
✆ **03 80 96 23 33**

21 - VDS cause retraite combiné herse rotative Kuhn 4 m, - semoir Accord, faucheuse Kuhn GMD 4410, - andaineur Kuhn 4521 Tandem. (22VB3)
✆ **03 80 64 62 92 H.R.**

38 - Vds presse à pts bottes IH 440 TBE aucun frais à prévoir 1440 € à débattre + pelle de chargement Doucet
✆ **06 32 30 39 17**

58 - VENDS cause retraite : presse balles rondes Welger, 16 000 bottes, - faneuse Kuhn 8501, le tout TBE (réf. 240C)
✆ **06 89 86 43 79**

71 - Vends faucheuse Claas 6 assiettes, faneuse Claas 4 toupies 5.40 gyro Quivogne 180, TBE.
✆ **06 88 59 25 67**

Epandage

38 - Vds épandeur fumier TBE 5T 1 hérisson
✆ **06 31 75 11 01**

Irrigation

26 - Vds moto pompe diesel 60 ch pompe Jeumon Schneider type 80FP6L + sécurité + cuve fuel.
✆ **06 13 63 56 93**

Agri. divers

18 - Vends deux roues moiss-batt 750-65-26, neuves, 1.500 euros - broyeur de paille 80/70 NH, 300 euros - cultivateur, 3 m, 200 euros.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 46.900 euros - MB Laverda 3700, 4,8 m, coupe colza, chariot, éparpilleur, broyeur, TBE, à débattre - tracteur JD6820, 2004, 3.900 h, 39.500 euros - tracteur Valtra T150, 2005, 5.500 h + jumelage AV AR, 39.500 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 2.900 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 9.900 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 9.500 euros - Lambert 15 t, Boggie, TBE, 12.000 euros.
✆ **06 72 90 54 53.**

21 - VENDS pneus occasion 18-4-34, 13-6-38, - vibro 3 m., - compresseur 150 litres. (réf. 24VB1)
✆ **06 17 06 24 93**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8- 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends combiné de semis avec herse Amazone, semoir Sulky 19 rangs, distributeur Kuhn très bon état, cover crop Huard, pulvérisateur Amazone 1000L.
✆ **04 78 40 01 78 ou 06 85 37 43 21 HR**

38 - Vends remorque Legrand 8 tonnes, monocoque, porte auto, compresseur ou flexible.
✆ **06 10 74 62 25**

38 - Vends treuil fabrication artisanal débrayage hydro prix 500€ + charrue quart tour
✆ **04 76 73 62 35 ou 06 34 40 82 08**

42 - Vds déchaumeur Vaderstad 3 ML trés bon état, an 2010 prix 8500 euros urgent
✆ **06 70 41 85 26**

55 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer semoir 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, jumelage Somac 18.4.r38, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

69 - Vends cuve à fioul 1500 l. neuve double paroi, Tarup 1,30 de coupe état correct.
✆ **04 78 44 57 31**

69 - Remorque foin cheval ou tracteur jante rayon. Tonne Moulae 15 hl vanne 40. Porte masse Lemoine Som 450.
✆ **06 87 66 42 53**

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Kröne, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ **06 83 59 05 70**

Elevage

38 - Vds tonneau à eau 3000 litres avec abreuvoirs
✆ **04 76 55 83 00**

38 - Vends épandeur fumier Deguillaume 3T bon état tapis change 700€
✆ **06 07 57 45 70**

88 - Vend pot trayeur complet inox 1 faisceau de traite complet 1 pot de contrôle inox 90 L.
✆ **03 29 58 97 05**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vds caddy aménagée TDI bétaillère 160 000 km 105ch 30/12/2008 très bon état
✆ **06 82 16 50 14**

18 - Vds 4x4 Mercedes ML 270, de 2001, bon état général, intérieur cuir, attelage.
✆ **06 08 99 10 25.**

38 - Vds 4x4 Toyota Hilux D4D, 140000 Km, double cabine, de 2005, TBE 11000€.
✆ **06 88 98 67 33 ou 04 76 71 26 61 soir**

69 - Bétaillère Master 120 cv. caisse alu neuve, pont PTE, révisé TBE, distrib neuve. Tél Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Frigo Kangoo caisse 3 m3 route et secteur, étagères - 72000 kms, révisé, TBE. Tel Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vends 306 société, mécanique entièrement refaite, CT OK, carrosserie propre.
✆ **06 17 24 15 06**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylette MBK 51 ou Peugeot 103 Fox ou scooter MBK Ovetto Neos roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

69 - Vends Scénic essence année 2001 - 213000km - Boite auto, bon état. 1000 euros à débattre.
✆ **06 33 02 28 30**

Achat-Vente

Récolte

42 - Producteur vds maïs ensilage enrub., foin, foin de luzerne, blé, orge tb qual. poss. livr.
✆ **06 82 29 74 85**

Propriété

21 - ACHETE ou LOUE exploitation agricole, secteur Genlis - St Jean de Losne - Nuits St Georges. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (230D)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Terrain

07 - Urgent JA recherche pâturage pour vaches allaitantes saison 2016. Conditions sanitaires exigées
✆ **06 85 12 73 24**

71 - Secteur Rhône Isère Ain, j'achète terrains toutes surfaces pour réalisation de maisons et/ou création de lotissements. Appelez au
✆ **07 50 21 22 85**

Fourrage

ACHÈTE foin 2016
en grosses bottes carrées.
Contact : B.A.M. VERMEER FOURAGE HOLLANDE,
Peter VAN DEN BRAND,
Tel: 0031622240680 email : petervandenbrand@bamvermeer.nl

Divers

07 - Vends canapé cuir trois places neuf servi deux mois + armoire salle de bain en chêne
✆ **04 75 06 71 69 HR**

21 - VENDS 16 stères bois, coupe 1 m. (fresne) 35 euros le stère à prendre sur place (réf. 2505)
✆ **03 80 84 36 89**

38 - Vds chaudière De Dietrich fonte CF 145 EB foyer 55 cm puis 38Kw à réviser 1200€ à débattre.
✆ **09 67 79 05 38**

69 - Vds pièces occasion mois. bat. NH 1530 + déssileuse portée Gentil bon état.
✆ **04 78 57 35 84**

Professeur CURTUS
Voyant - Guérisseur
résoud tous vos problèmes : amour, travail, famille, maladie, avenir, désenvoutement...
Tél. 06 33 81 94 11

71 - Vends canapé cuir couleur verte 2 places, 1,55 x 0,90 x 0,90 m, prix 380 euros à débattre.
✆ **06 75 93 27 40 matin avant 12 h**

Offre

Emploi

01 - Cherche salarié agriculture viticulture autonome expérience souhaitée temps partiel poss.
✆ **06.31.23.92.57**

21 - RECHERCHE apprenti 16-18 ans, bovin élevage allaitant (réf. 2503)
✆ **06 98 38 19 62**

42 - Expl Maraicher rech salarié trvx divers récolte plantation permis Pl souh poss seconder chef exploit
✆ **06 13 71 82 00**

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable élevage 500 chèvres, moderne.(240A)
✆ **06 09 91 38 93 - e.melet@wanadoo.fr**


• Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

ACHETE PAILLE
pressée
en bout de champ, sous abri ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jean-Marie 07 78 70 79 92 - Cédric 06 68 57 44 90
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.

ESPACE Affaires

CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
+ ROBUSTE
+ SIMPLE
+ EFFICACE
Prix compétitif et devis en ligne ! Sans soudure !
Tôle galva de 15/10e et fixation après la charpente
Montage avec une clé de 17 et une visseuse
Economisez sur les descentes et les tranchées
AGRI DIFFUSION ✆ 04 70 05 82 22
FAX 04 70 05 82 23 - 03 SAINT MARTINIEN
E-mail : agridiffusion@yahoo.fr

ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2015 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité-Performances
minibatt +
GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC
A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT

✆ 01 49 84 94 28
ECOTRAP
L'ATTRAPE-MOUCHE EFFICACE ET ÉCOLOGIQUE !
L'ECOTRAP est un appareil qui assure une élimination rapide et efficace de toutes les variétés de mouches dans un rayon de 100 m. Il se présente sous la forme d'un récipient en plastique rigide transparent dans lequel on place un appât constitué de protéines animales et de minéraux. Mélangé à de l'eau, on obtient une solution 100 % naturelle dont l'odeur attire les mouches. Appelées par le bourdonnement collectif et piégées, elles se précipitent et se noient. Ce principe à effet immédiat est idéal pour éliminer les mouches des zones de concentration animale, des espaces de loisirs de plein air, des secteurs de production ou de distribution de produits alimentaires, des lieux d'habitations privées, jardins, bois, étangs…
59,50€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 7503
• SANS DANGER POUR LA VIE ANIMALE ET VÉGÉTALE
• ne dégage aucun gaz toxique • épargne les abeilles
• solide, en plastique rigide, H 21 cm, poids 380 g, résiste aux intempéries, ne s'altère pas au soleil
• facile à utiliser, se place uniquement en extérieur accroché ou posé à 10 ou 20 m au plus de la zone à traiter • économique, peut être utilisé plusieurs saisons consécutives
• efficacité de l'appât : 4 semaines environ.
APPÂT SUPPLÉMENTAIRE 9,50€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 7504

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
7503		59,50	,
7504		9,50	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGB - Photos non contractuelles

La société **BOUCHERON SAS**
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrute pour ses 3 bases de Lézinnes, Cussy-les-Forges (89) et Vénarey les laumes (21)
MÉCANICIENS AGRICOLES ET TÉLESCOPIQUES EXPÉRIMENTÉS (H/F)
JCB AGRI FENDT
Envoyer CV à M. Boucheron : Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes

84 - GARAGE MECAGRI A OPPEDE cherche magasinier mécanique agricole avec expérience. URGENT.
✆ **04 90 76 98 67 – 06 86 44 56 76**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43.**

Demande

Emploi

25 - JH 17 ans en formation Bac agro-équipement motivé cherche maître de stage en exploitation céréalière et emploi pour l'été.
✆ **03 81 43 40 95 ou 06 32 18 68 49**

Proposition

Commerciale

69 - Magazin de producteurs de Belleville S/S rech. associé en maraichage pour l'automne.
✆ **06 61 21 15 71**

Mariage

Rencontre

01 - JH 34 ans sportif affectif désire rencontrer JH 20/35 ans pour rompre sa solitude, amitié, relation sérieuse. Description indispensable, réponse assurée (portable apprécié)
✆ **Ecrire à Ain Agricole - BP 84 - 01003 Bourg en Bresse Cx sous n°0623 qui trasmettra**

15 - Elev. cinquantaine sérieux situa.aisée rencontrerais Femme en vue relation durable.
✆ **06 89 85 16 67**

21 - Femme de couleur 39 ans, jolie, gentille, ronde CHERCHE homme 40/60, sincère, gentil, relation sérieuse. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 25VB1)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

38 - Monsieur retraité agricole recherche compagne du même milieu ou aimant vivre au grand air pour vie à deux.
✆ **06 73 53 63 61**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vend 1 taureau adulte + jeunes mâles 10 à 24 mois TBO type mixte IBRA livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et réservation des nvx reproducteurs de l'année fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (210E)
✆ **06 28 02 04 05**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds repro., de 14 à 28 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HB Limousin VEND génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS. Livraison assurée (réf. 230B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS vaches MONTBELIARDES en lactation, bon cheptel, IND IBR cause sur effectif (réf. 25VB2)
✆ **06 77 96 42 98**

42 - Vds taureaux Charol. 17/18 mois HBC vel. fac. livr.assur. - Cuisset JM - St Germain Lespin.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds troupeau Prim Holstein 25 vl 28 génisses, logettes, ADH upra cl
✆ **04 77 28 90 69**

42 - Vds 28 génisses Prim Holstein dont 18 de moins d'un an
✆ **04 77 28 90 69**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

55 - Vends taureau Charolais adulte Hbc origine Raymond JC.
✆ **06 58 21 97 15**

58 - Eleveur limousinVD veaux reproducteurs HBL ou non aptes pour saillies toutes garanties sanitaires surtout paratuberculose (210J)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vds vaches suitées IBRA TGS PH. Pigoury St Aubin les Forges. (2401)
✆ **06 60 28 76 91 ou 03 86 37 03 57**

69 - Vends génisse Aubrac pleine - Taureaux Aubrac issus IA - Dessileuse Jeantil D 2000.
✆ **06 50 03 93 00**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux 2 ans et nbr veaux de 15 à 18 mois, HBC, TGS, FCO, prix raisonnable.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - IBR A vd 40 vaches charol. présumées gestantes, suitées de veaux de 3 à 7 mois, vacc. FCO.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Elevage Perrin à Milly vend génisses pleines limousines, inscrites, terme 08-09 + mâles repro.
✆ **06 86 83 84 64 ou 06 60 86 64 60**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

07 - A vendre boucs SAANEN A PAR A 3 mois ICC troupeau 2,5
✆ **06 38 39 20 32 HR**

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

57 - Vends beaux béliers Texel inscrits ou non. Adam Bust (Bas-Rhin)
✆ **03 88 01 20 23 ou 06 78 29 64 66**

Equin

21 - VENDS porte box cheval en bois, cerclage fer, 175 euros, (valeur 350 euros)
✆ **03 80 84 36 89**

Chien

38 - Vds 2 chiots Beagle, nés le 20/04, portée de 5, mère N° 250268711140355, non LOF, Siren 412464331.
✆ **06 88 77 83 25**

38 - Vends chiots beagles nés le 01/05/2016, pucés vaccinés parents chassent lièvres, portée de 3 femelles, N° identification de la mère 250269604941464, non LOF, Siren 301346128.
✆ **06 85 66 34 05**

38 - Vends chiots Gascons, pucés vaccinés nés le 08/04/2016, non LOF, portée de 1 femelle et 4 mâles, parents chassent sangliers, mère tatouée n° 117XYX, Siren 819227703.
✆ **06 70 10 43 30**

42 - Vds 2chiots mâle Springer Spaniel, portée de 3 , nés le 25 .03.16, marron et blanc, non lof, mère 250269604053738, siren 39384077200015
✆ **06 17 52 60 51**

69 - Part. vend Beaucerons pur race nés le 02/05/2016. Portée de 5 «troupeaux». Mère 250269802103929. N° Sté Canine Centrale 693893 - SIREN 413 106 790.
✆ **04 74 60 15 54 ou 06 58 38 45 77**

69 - Part. vend chien né le 09/05/2015 Griffon Vendéen X porcelaine n°165EMZ - SIREN 523 226 629.
✆ **04 74 26 32 89**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
RCS B 016 350 266

Comptes approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19/05/2016
Compte de résultat publiable arrêté au.31.12.15
Intérêts et produits assimilés
230 129.14
Commission (produits)
574 395.23
Produit net bancaire
804 524.37
Charges générales d'exploitation
-95 383.02
Résultat brut d'exploitation
709 141.35
coût du risque
-21 807.13
Résultat d'exploitation
687 334.22
Résultat courant avant impôt
687 334.22
Résultat exceptionnel
-8.21
Impôt sur le bénéfice
-229 108.67
Résultat net de l'exercice 458 217.34
Bilan publiable Arrêté au 31.12.15
Actif
Créance sur les établissements de crédit
25 866 196.35
Opérations avec la clientèle
6 081 364.08
Autres actifs
9 984.00
Comptes de régularisation
180.79
Total de l'actif 31 957 725.22
Passif
Dettes envers les établissements de crédit
5 943 854.54
Autres passifs
229 108.67
Comptes de régularisation
2 244 176.81
Provisions pour risques et charges
4 859 286.46
Dettes subordonnées
10 062 798.97
Capitaux Propres Hors FRBG
8 618 499.77
Capital souscrit
864 808.00
Primes d'Emission
3 795 021.09
Réserves
3 500 453.34
Résultat de l'exercice
458 217.34
Total du passif 31 957 725.22
Hors bilan
Engagements d'ordre de la clientèle
470 075 987.55
Engagements vifs 2 626 477.27

AL212516885

NOMINATION

SONALTO SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 42 042 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
519 064 521 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 14/06/2016, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité représentant permanent de la présidente la société LABORATOIRES URGO, M. Briac Le Lous demeurant 41, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris en remplacement de M. Pierre Moustial démissionnaire.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212516901

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 9 512 443 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
798 262 713 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 20/05/2016, l'assemblée générale mixte a nommé en qualité de directeur général délégué M. Jean-François ROBERT demeurant 37, route des Grands Crus 21220 Fixin.

Le Président.

AL212516909

NON DISSOLUTION

BOUCHERIE BAILLY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 47 rue du Général de Gaulle
21760 Lamarche-sur-Saone
500 653 100 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance.

AL212516903

TRANSFERT DE SIÈGE

CADEAU GOURMAND

EURL au capital de 5 000 euros
Siège social :
14 Rue du Marche
21210 Saulieu
RCS 490 595 519

L'AGE du 15/04/2016 a décidé de transférer le siège social au 4 rue Sallier, 21210 Saulieu, à compter du 01/03/2016 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La gérance.

AL212516896

S.C.I LA CAHOUETTE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 3 Allée Alfred Sisley
78390 Croissy sur Seine
RCS Versailles 819 788 738

Modifications

Suivant acte SSP en date du 2 mai2016, il a été décidé de transférer le siège social au : - 2 rue de Pautras -21150 Marigny-le-Cahouet, et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Objet : L'acquisition, la vente, l'administration, la mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou autres. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Mention au RCS de Dijon.

AL212516900

MVD

SARL au capital de 100 €
51 avenue du drapeau,
21000 Dijon
814540134 RCS Dijon

Transfert de siège

Aux termes de l'AGE en date du15/06/2016, les associés ont décidé de transférer le siège social à 1 rue Marcellin Berthelot, 89000 Auxerre.

Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Auxerre.

AL212516910

SARL PNERGY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €
Siège social : 3 allée Alfred Sisley
78390 Croissy sur Seine
RCS Versailles : 509 852 422

Modifications

Suivant acte SSP en date du 2 mai 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 2 rue de Pautras, 21150 Marigny le Caouët et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Gérant : Monsieur Philippe Neu demeurant 3 allée Alfred Sisley, 78290 Croissy sur Seine

Mention au RCS de Dijon

AL212516911

MODIFICATION DE CAPITAL

E.A.R.L. DOMAINE LABOUREAU PASCAL ET MATHIEU

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 350 000 Euros
Siège social : 35, route de Beaune
21200 Bligny-les-Beaune
809 552 599 R.C.S. Dijon

Par décisions du 1er Juin 2016, il a été décidé avec effet au 1er Juin 2016 :

- d'augmenter le capital de 100 000 Euros, pour le porter de 350 000 Euros à 450 000 Euros, par souscription en numéraire,

- de nommer Mr Mathieu LABOUREAU, demeurant à Palleau (71350) 2, rue de la croix Leuret, aux fonctions de cogérant pour une durée illimitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL212516892

OENOPROTECH

Avis de modification

Société par actions simplifiée Au capital de 1.111 euros Siège social : 21200 Beaune 5, rempart de l'Hôtel-Dieu RCS Dijon 812 254 357

Suite à l'AGE en date du 17/06/2016, le montant du capital social a été augmenté de la somme de 48.884 euros pour le porter de celle de 1.111 euros à celle de 49.995 euros, au moyen de l'incorporation au capital de la prime d'émission, la valeur nominale des 1.111 actions étant portée de 1 euro à celle de 45 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

AL212516893

PRO ACTIVE GESTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 180 000 euros
porté à 400 000 euros
Siège social : 43 rue Elsa Triolet, parc Valmy
21000 Dijon
509 988 960 RCS Dijon

La réduction du capital social de 180 000 euros à 160 000 euros déposée au RCS de Dijon le 24/03/2016 n'ayant reçu aucune opposition, est définitivement réalisée avec effet du 02/05/2016. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes: **Ancienne mention:**

Capital: 180 000 euros; Nouvelle mention: capital: 160 000 euros.

L'associé unique le 02/05/2016 a décidé d'augmenter le capital social de 240 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention: le capital social est fixé à 160 000 euros;

Nouvelle mention: le capital social est fixé à 400 000 euros.

Pour avis, Le Gérant.

AL212516894

SOPRELTA

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 700.000 €
Siège social :
4 Allée des Pampres
21121 Fontaine-les-Dijon
480 729 847 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 18 mai 2016, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.850.000 Euros .

Le capital est porté à 2.550.000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL212516897

FIPELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 11.677 €
Siège social :
4 Allée des Pampres
21121 Fontaine-les-Dijon
401 591 508 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 28 mai 2016, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 210.000 Euros .

Le capital est porté à 11.887.200 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL212516898

MODIFICATION DE STATUTS

URGO IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
444 489 736 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 20/05/2016, l'assemblée générale mixte :

- statuant en vertu de l'article L 225-248 du code du commerce, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

- a nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Emmanuel CHARNAVEL domicilié Le Premium – 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex en remplacement de M. Olivier BIETRIX dont le mandat n'est pas renouvelé.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212516888

J.-M. BOILLOT S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : rue Mareau
21630 Pommard
349 503 599 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 23 mai 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de préciser dans l'objet social que le négoce peut s'effectuer en moûts et en raisins et de l'étendre aux activités suivantes : l'exploitation de tous domaines viticoles et accessoirement l'acquisition de tout immeuble bâti ou non bâti à destination viticole ou commerciale; ola réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212516889

FUSION

SARL BOURGOGNE MEDICAL SERVICE

L'AGE du 14.6.16 des associés de la SARL BOURGOGNE MEDICAL SERVICE – BMS au capital de 16.000 €, siège social à Ahuy (21) 4, rue des Grandes Varennes, 792 192 783 RCS Dijon, a approuvé le projet de fusion signé avec la SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN – BLN au capital de 100.000 €, siège social à Sens (89) 76, rue René Binet, 480 212 505 RCS Sens. L'AGE a en conséquence, décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de BOURGOGNE MEDICAL SERVICE – BMS, son passif étant entièrement pris en charge par BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN – BLN et les parts échangées à raison de 21 parts de BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN – BLN pour 100 parts de BOURGOGNE MEDICAL SERVICE – BMS. L'AGE du 15.6.16 des associés de BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN – BLN ayant approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution définitive de BOURGOGNE MEDICAL SERVICE – BMS sont devenues définitives à cette date.

AL212516902

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT à QUETIGNY
(21800)
Avenue du Cromois

- Appartement T4 de 74 m² au 1er étage avec **balcon**. Cet appartement dispose d'une entrée, d'un w.-c., d'une cuisine, d'un séjour, d'un dégagement, d'une salle de bain, de trois chambres. **Une cave et un séchoir. Classe Energie : D - Prix de vente : 90.000 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Réf. : 0183/2252/7 - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 48 lots principaux. Quote-part de charges de copropriété : 2.314 € annuels (soit 193 € mensuels) => Chauffage inclus

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL212516816

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Manuel GUINET
Barreau de Lyon - Toque 1183
cabinet.guinet@hotmail.fr

LOCATION -GERANCE

Avis est donné de la résiliation du contrat de location gérance, en date du 30 octobre 2000, aux termes duquel Madame Nathalie BERNIGAUD, née le 5 avril 1964 à Dijon(Côte d'Or), entrepreneur individuel, domiciliée professionnellement à Brazey en Plaine (21470), 5 place de l'Hôtel de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijonsous le numéro 340 308 170, donnait en location-gérance à Madame Dorine LALUC, née le 5 avril 1980 à Dijon(Côte d'Or), entrepreneur individuel, domiciliée professionnellement à Brazey en Plaine (21470), Rue Joseph Magnin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 433 617 297, son fonds de commerce de soins esthétiques et ce, avec effet à compter du 11 juin 2016.

AL212516905

SHVCC

SARL au capital de 8000€,
9 rue Franche,
21420 Aloxe-Corton,
434 794 996 RCS Dijon

L'AGO du 15.6.2016, a décidé de nommer co-gérant, Mr Crouau-Roy Julien, 9 rue Franche, 21420 Aloxe-Corton en remplacement de Mr Scharwitzel Léopold. Mention au RCS de Dijon

AL212516906

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/06/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BRAZEY-EN-PLAINE: Terre

1 ha 19 a 20 ca - En roncereau: YE-34(J)-34(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/07/2016 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212516914

REBECQUE CORTON

SARL au capital de 20 000€,
9, rue Franche,
21420 Aloxe-Corton,
537 497 307 RCS Dijon

L'AGO du 15.6.2016, a décidé du départ d'un co-gérant, Mr Scharwitzel Léopold. Reste seul gérant, Mr Crouau-Roy Julien. Mention au RCS de Dijon

AL212516907

TERRELIS

Société Coopérative de Production
A responsabilité limitée,
à capital variable
Siège social : 1 Rue Imbault
21 420 Savigny les Beaune
RCS Dijon 794 311 175

Aux termes d'une délibération en date du 06 avril 2016, l'assemblée générale des associés a adopté la décision suivante :

Il est pris acte de la démission de ses fonctions de gérant à effet du 06 avril 2016 de Madame Eloïse PREMILIEU GIRARD, domiciliée à Savigny les Beaune, 1 rue Imbault. Monsieur Anthony COLAS, domicilié à Beaune, 20 Avenue de la République est nommé gérant à compter du 06 avril 2016 pour un mandat de 4 ans. L'article 17 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

AL212516912

DISSOLUTION LIQUIDATION

STUDIO D

La Société par actions simplifiée STUDIO D au capital de 8 000 € dont le siège est à DIJON (21000), 14 E rue Pierre de Coubertin, 804 996 593 RCS Dijon, a été dissoute par anticipation par l'AGE du 18/05/16. Mme Amélie Gautard demeurant à Dole (39100) 96 avenue Georges Pompidou, a été nommée liquidatrice avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

AL212516899

AVIS DE CONSTITUTION

TRANSPORTS GREGORY FRANCOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6, Impasse Moidelin
21110 Bessey Les Citeaux

Par acte SSP en date à Dijon du 10/06/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination sociale : TRANSPORTS GREGORY FRANCOIS ;

Siège social : 6, Impasse Moidelin 21110 Bessey Les Citeaux ;

Objet social : Transport de marchandises avec véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes, location de véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes, location de véhicules de loisir et toute activité se rattachant à ces différents domaines,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 2 000 €,

Gérance : Mr Grégory FRANCOIS, demeurant 6, Impasse Moidelin 21110 Bessey Les Citeaux, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL212516835

AVIS DE CONSTITUTION

Par l'assemblée générale du 2 Juin 2016

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par actions simplifiée

Dénomination sociale: Comptoir de Martray

Objet social : - Négoce, achat, vente de vins, de moût, de raisin et spiritueux à des professionnels et particuliers en France et à l'étranger

Siège social : 4 rue de Martray 21190 Meursault

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 12 000 euros divisé en 1200 actions de 10 euros

Président Directeur Général : M. RIBO Ivan, demeurant 1 Av d'Alery 74000 Annecy

Immatriculation : RCS de Dijon.

AL212516843

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Savigny-Les-Beaune (21420) du 8 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : SAVI-NICOLLE

- Siège : 38, rue de Bourgogne - 21420 Savigny-Les-Beaune

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 5 000 Euros

- Objet : - toutes activités d'agent commercial, - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole et à l'alimentaire, - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin - l'organisation de dégustation de vins et alcools - le négoce de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, l'épicerie fine, les produits régionaux ou de terroirs ainsi que l'art de la table ou l'art de la maison

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : Mr Charles-Alexandre NICOLLE demeurant 38 rue de Bourgogne - 21420 Savigny-Les-Beaune

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon. Pour avis

Le Président

AL212516875

SCI 25 BOULEVARD DE BROSSES

Société Civile Immobilière
Capital social : 1 000 €
4 rue Mariotte
21000 Dijon

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 15 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

-Forme : Société civile immobilière

-Dénomination : SCI 25 boulevard de Brosses

-Siège social : 25 boulevard de Brosses – 21000 Dijon

-Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers

-Durée : 99 ans

-Capital : 1 000 €

-Gérance : Pierre-Henry Billard demeurant 7 rue de l'Abreuvoir – 21121 Etaules, Anne-Léonie Arnaud demeurant 4 rue Mariotte – 21000 Dijon, Virginie NUNES demeurant 17 chemin de la Combe St Joseph – 21000 Dijon, Jennifer Martin demeurant 19 place Darcy – 21000 Dijon

-Immatriculation : RCS de Dijon

AL212516895

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 4 Juin 2016, les associés ont crée la société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : Société Civile Compagnie du Mont Dore

Objet : La Société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier et accessoirement mobilier, par achat, vente, apports, location, prise de participation

Capital : 10 000 € divisé en 1000 parts de 10 €

Siège social : 4 rue Neuve – Marsannay La Côte (Côte d'Or)

Durée : 99 années

Gérant : Christophe Bouvier – 4 rue Neuve – Marsannay La Côte (Côte d'Or)
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL212516887

NIÈVRE

NOMINATION

L.P.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Pré Charpin
58300 Champvert
810 992 081 RCS Nevers

Aux termes d'une AGO en date du 9/06/2016, il résulte que la SOCIETE FOREZIENNE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT – S.F.C.I., société par actions simplifiée au capital de 51 280 euros, dont le siège social est 8, Rue Marc Seguin – ZI La Chazotte – 42350 La Talaudière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 855 213 RCS Saint Etienne, a été nommée en qualité de Directrice Générale à compter du même jour et pour une durée illimitée.
Pour avis
Le Président

AL582516902

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CALCAR

Société Civile Immobilière
au capital de 2 500 euros
Siège social : 53, rue de Roquebeau
58600 Fourchambault
485238505 - RCS Nevers

Transfert du siège social
Le 20 février 2016, par une assemblée générale ordinaire et extraordinaire les associés ont décidé de transférer le siège social à : 15, rue Saint-Denis 86000 Poitiers. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Poitiers.
Pour avis,

AL582516885

MYOSOTIS

Société Civile Immobilière
au capital de 1000 €
Siège social : 11 rue de l'Europe
58000 Sermoise sur Loire
507 427 144 RCS Nevers

D'un procès-verbal d'AGE du 13/06/2016, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 13/06/2016, de 11 rue de l'Europe, Sermoise sur Loire (Nièvre), à 4 Rue du Bengy - Parc d'activités du Bengy - 58640 - Varennes Vauzelles. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au RCS de Nevers. Pour avis, le représentant légal.

AL582516896

MODIFICATION DE STATUTS

ALLO ELECTRO

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
Rue des Grands Jardins,
58640 Varennes-Vauzelles
802 504 225 RCS de Nevers

L'AG 03/06/2016 a décidé d'étendre l'objet social de la société qui devient : La réalisation de chantiers de couverture, d'électricité, de climatisation, d'entretien, maintenance ou dépannage d'installations solaires (photovoltaïques ou thermiques), la réalisation d'installations photovoltaïques posées au sol, l'étanchéïté photovoltaïque et la réalisation de plâterie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre en intérieur.
Modification au RCS de Nevers

AL582516893

NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY

SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 Clamecy
RCS Clamecy : B 392 607 545

Modification du conseil d'administration
Renouvellement annuel des membres du Conseil d'administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 28 mai 2016,
l'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Monsieur Erick Piton, 42 bis, rue Gaston Chausson – 89120 Chevillon;
- Monsieur Nicolas Lelu, 8, rue de Billy – 58500 Oisy;
- Monsieur David Perrain, Route de Lormes – 58190 La Maison Dieu.

Pris acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Damien Foucher, Beaugy – 58500 Clamecy.
Le Conseil d'Administration, aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2016, a entériné la nomination suivante :
- Président du Conseil d'Administration : Monsieur David Perrain.

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres.
Pour avis
David PERRAIN Président

AL582516895

EARL DE LA FOLIE

La Folie
58220 Ste Colombe des Bois
Société Civile au Capital de 103.817,78 euros
RCS Nevers - 381.420.140

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2016, il a été procédé à la prorogation de durée jusqu'au 7 avril 2090.
Pour avis, la gérance

AL582517174

ALEXAB

SAS au capital de 1 298 400 €
Le Petit Moulin, 58160 Imphy
487 545 188 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 20/05/2016, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Holding animatrice, à savoir :
-La détention et la prise de participations dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles ;
-La gestion, pour son propre compte, de participations et de portefeuilles de titres mobiliers par voie d'achat, d'échange, de prêt ou de cession ;
-L'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects ;
-La gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects ;
-La définition de la politique groupe, études et conseils sur les éventuels investissements assurant la croissance externe du groupe et les réorientations stratégiques ;
-La fourniture de prestations administratives et financières et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations ou de toutes autres sociétés ;
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis. Le Président

AL582517180

POURSUITE D'ACTIVITÉ

BEDU LUNEAU SARL

au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 49 route de Nevers
58120 Château Chinon
R.C.S. Nevers 800 902 538

Suivant décision en date du 12 novembre 2015, l'Assemblée Générales, conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.
Pour avis.

AL582516900

DISSOLUTION LIQUIDATION

GRAIN DE BEAUTE

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Avenue Gambetta
58270 Saint Benin d'Azy
RCS Nevers 539 829 952

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2016, il est décidé de la dissolution anticipée de l'EURL Grain de Beauté à compter du 31 mai 2016 et sa mise en liquidation amiable.
Madame Sabine CHEMINEAU, demeurant à Saint Benin d'Azy (Nièvre) 2 Avenue Gambetta, quitte ses fonctions de gérante et est nommé liquidateur. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.
Correspondance adressée au siège de la liquidation fixé à Saint Benin d'Azy (Nièvre) 2 Avenue Gambetta.
Dépôt au greffe du tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.

AL582516810

SERVICES PIECES VEHICULES INDUSTRIELS

SAS au capital de 7500 €
Siège social : 33 rue Louis Bonnet
58000 Challuy
800 292 443 RCS de Nevers

L'AGE du 31/05/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. FERREIRA Simon, demeurant 5 rue du Docteur Tixier, 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Nevers.

AL582516904

EURL COURTET SERRURERIE DEPANNAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège Social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
494 826 621 RCS Nevers

L'Associé Unique a, par décision du 25 mai 2016, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 30 avril 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL582517176

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 06/06/2016 à Alligny en Morvan, il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : S.T.A
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : Champcommeaux 58230 Alligny en Morvan
Objet : Tavaux agricoles et forestiers, commerce de paille.
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 € entièrement libéré.
Gérance : Mme LEMOINE Aurore demeurant Champcommeaux 58230 Alligny en Morvan
Immatriculation : au RCS de Nevers.

AL582516840

PASTEUR

S.C.I. au capital de 2 000 €
Siège social : 3 rue du 14 Juillet
58200 Cosne Cours sur Loire

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 01/06/2016, il
a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PASTEUR
Siège social : 3 rue du 14 Juillet 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la
mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration,
la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous
biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément
des biens et droits immobiliers en question
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de
la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Maxime MOREAU demeurant 3 rue du 14 juillet 58200
Cosne Cours sur Loire et Monsieur Alexis MARY demeurant 14 le Feslot
58310 Bouhy
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions
à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de
Nevers.
La Gérance

AL582516890

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 26 mai 2016, a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS LES HALLES DE LOIRE
Siège Social : 34 Quai Foch - 58400 La Charite Sur Loire
Objet : le commerce de détail alimentaire et non alimentaire, le commerce de gros;
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Président : LECLERC Stéphane, demeurant à Chevretruye - 18400 La Chapelle-Montlinard
Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis et mention,
Le Président

AL582516892

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JED ;
Forme sociale : SARL ;
Siège Social : 20, rue du 13ème de Ligne – 58000 Nevers ;
Objet social : Boucherie–Charcuterie–Préparation de plats à emporter-Activité de traiteur ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 100 € ;
Gérance : Mr Éric Dulat dt à Nevers (58) – 20, rue du 13ème de Ligne ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL582516898

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 25/5/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- **Forme** : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE sous forme de SOCIETE CIVILE
- **Dénomination** : «GFA DE REMILLY»
- **Objet** : la propriété, l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toute opération pouvant se rattacher audit objet.
- **Siège social :** Clamecy (Nièvre) «Moulot»
- **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
- **Apports immobiliers** : Diverses parcelles de terre et taillis, situées à Asnan, Grenois, Marcy, Varzy, Chevannes-Changy, Challement, Talon (Nièvre), le tout pour une valeur totale de 220.000 Euros.
- **Capital social** : 220.000 Euros divisé en 2.200 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 2.200.
- **Gérance** : est nommé comme unique gérant pour une durée illimitée : Mr Cointe Dominique, époux de Mme Picard Martine, dt à Clamecy (Nièvre) 1 rue des Graillots «Moulot».

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour Avis
Me JACOB, Notaire.

AL582516899

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 15 juin 2016, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MONDESIR.
Forme : Société Civile.
Capital Social : Mille Euros (1.000,00 €).
Siège Social : Saint-Parize-le-Châtel (58490), Domaine Barré, Champ de Lait.
Objet Social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la mise à disposition gratuite au profit des associés des biens immobiliers détenus par la société,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en Numéraire : Mme Annick Friaud : 900,00 €
M Pierre Mercier : 100,00 €
Gérance : Madame Annick Friaud, demeurant à Saint Parize le Châtel (Nièvre), Domaine Barré.
Immatriculation : RCS de Nevers.
Cession de Parts Sociales - Agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL582516901

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 juin 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
Dénomination : SCI MELIJO
Objet social : Propriété, administration et gestion de tous biens immeubles
Siège social : 3 Bis route de Genève à Devay (Nièvre)
Capital : 1 500 euros
Gérance : M. David Durand et Mme Anastasia Morieux demeurant ensemble 3 Bis route de Genève à Devay (Nièvre)
Agrément des cessions de parts: L'agrément des associés est requis pour toutes les transmissions de parts sociales
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582516903

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

DU TILLEUL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 quai de la Loire,
58450 Neuvy sur Loire

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Neuvy sur Loire du 14/06/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DU TILLEUL
Siège social : 15 quai de la Loire, 58450 Neuvy sur Loire
Objet social : achat et gestion de biens immobiliers bâtis ou non bâtis
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean GUILLEMIN et Madame Olivia GUILLEMIN demeurant 145 quai de Loire, 58450 Neuvy sur Loire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
La Gérance

AL582517171

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 LYON

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ALBADIS
Forme : SARL
Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de type superette, supermarché ou hypermarché, avec ou sans enseigne, et plus généralement de tout commerce de vente au détail de produits alimentaires, boissons et autres articles.
Siège : Boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers
Durée : 99 ans
Capital : 30.000 euros
Gérance : Monsieur Nicolas ALBAREDE demeurant 1 rue de l'Eglise 18300 Thauvenay
RCS : TC Nevers
Pour avis.

AL582517172

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI JCLC ;
Siège social : 53 Bis, Route de Trangy – 58000 Saint Éloi
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 300 € ;
Co-Gérance : Mr Julien DOS SANTOS et Mme Cindy DOS SANTOS dt ensemble à Saint Éloi (58) – 53 Bis, Route de Trangy ;
Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582517173

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCORALTYS
Forme sociale : SAS
Capital social : 20 000 €
Siège social : 3, rue de la Paix – 58300 Saint Léger des Vignes
Objet social : Développement et réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables, du traitement et de la valorisation de déchets, et de l'environnement - Conseil, expertise, assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, la formation dans le domaine des énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du traitement et de la valorisation de déchets, et de l'environnement - Exploitation et maintenance de centrales de production et de commercialisation d'énergies renouvelables - Négoce, restauration, location de véhicules de collection (neufs et occasion)
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associées
Président : Mr Thierry TRINQUARD dt à Montesson (78) – 10, Avenue Alfred de Musset
Immatriculation : RCS de Nevers.

AL582517177

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/06/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : sci FLORIMMO
Objet social : acquisition, gestion de biens immobiliers
Siège social : lieu dit COUTINS-BOIS DE BREUIL, 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme FLORENTIN CHRISTINE, demeurant COUTINS, 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Clause d'agrément : La cession des parts sociales est soumise à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation au RCS de Nevers

AL582517178

Legalys Conseils
Route d'Orléans -
BP 89 - 18230 St Doulchard

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Tracy Sur Loire du 08/06/2016, il a été constitué, pour 99 ans, une EARL dénommée EARL CHB, dont le siège est à Tracy Sur Loire (58150), 18 rue des Levées.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la pêche maritime,
Capital : 7 500 euros (apports en numéraire).
Gérance : Mme Caroline Bain dmt à Tracy Sur Loire (58150), Boisfleury - 18 Rue des Levées, nommée pour une durée illimitée.
Cession de parts : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire.
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis, La gérance.

AL582517179

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11 juin 2016 constitution de la SAS :
Dénomination : LE 111
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : Le Bourg - 58250 Saint Seine
Objet : l'activité de restauration, brasserie, café, glace et cocktails, bar ; l'exploitation d'une épicerie : alimentation, aliments et produits pour animaux, produits ménagers et d'hygiène, articles de papeterie et librairie, bimbeloterie, jeux et jouets, cartes postales et d'une manière générale tous produits d'utilité courante pouvant satisfaire les besoins des ménages, tous services pouvant satisfaire les ménages, tels le dépôt de pain, le dépôt de presse, le dépôt de pressing, point poste,... la vente de jeux de hasard notamment de la Française des Jeux,
Président : Madame Sandra Migliorini, demeurant La Machine, Nièvre, 27T rue Gustave Grillas
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément des cessions d'actions: sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL582517184

YONNE

NOMINATION

AUTOMOTIVE LIGHTING REAR LAMPS FRANCE

Société par actions simplifiée à
associé unique au capital de 5.134.480 €
Siège social : 9, rue Albert Einstein
89330 Saint Julien du Sault
329 959 217 RCS Sens

Suivant procès-verbal en date du 1er juin 2016, l'associé unique a nommé aux fonctions de directeur général Monsieur Raphaël FAVRE demeurant 13, avenue de la Chataigneraie – 78450 Vernouillet en remplacement de Monsieur Sergio AROSIO.
Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL892517172

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA LA SÉNONAISE

RCS Sens 351 685 433

Par décision de l'Assemblée Générale du 10 mars 2016, la Cuma la Sénonaise a transféré son siège social du 25 rue Jean Jaurès 89100 Saint-Clément chez Vincent Jouan, les Quatre Vents 89500 Rousson.
Le président.

AL892517075

PACKAGING DE SAINTE SAVINE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Zone Industrielle
Lieudit «Le Port au Vin» 89100 Gron
819 619 479 RCS Sens

Par décisions du 1er juin 2016, l'actionnaire unique a décidé, à effet de ce jour, de modifier la dénomination sociale qui devient «EPPE PACKAGING» et de transférer le siège social à Sainte-Savine (10300), Quartier Savipol Fondateurs, Parc d'Entreprises du Grand Troyes, 1 rond-point Winston Churchill. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892517160

MVD

SARL au capital de 100 €
51 avenue du drapeau, 21000 Dijon
814540134 RCS Dijon

Transfert de siège
Aux termes de l'AGE en date du15/06/2016, les associés ont décidé de transférer le siège social à 1 rue Marcellin Berthelot, 89000 Auxerre.
Radiation du RCS de Dijon et immatricula-

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHASSY - terre à peuplier

19 ha 56 a 37 ca - Le bas de rouchy: ZP-4-6-8-10-91-117-121-123-124-136-137 - Le haut des pres de chevil: ZP-2

SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE - terre à peuplier

1 ha 76 a 08 ca - Chevillon: ZD-28-31-32-35

CHICHEE - terre à planter AOC Chablis 1er Cru

44 a 56 ca - Vaucopins: C-2081[120]

Communes de GRANDCHAMP et SAINT DENIS SUR OUANNE - Maison d'habitation avec terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

GRANDCHAMP - 9 ha 96 a 71 ca - Bois des touches: ZB-23-29 - Les godets: ZB-10-14-15

SAINT-DENIS-SUR-OUANNE - 74 a 68 ca - Les vachers: B-579-580-581-582 ZH-32

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11 juillet 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892517182

tion au RCS de Auxerre.

AL892517179

OLS

SARL au capital de 5 000.00 ¤
Siège social : 57 rue de la République
89100 Sens
819 816 471 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2016, le siège social a été transféré, à compter de ce jour, du 57 rue de la République, 89100 Sens (Yonne), au 101 Grande Rue, 89100 Sens (Yonne). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance

AL892517181

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme **GROSSIN** Véronique, née le 19/02/1957 à Paris (75004), demeurant 8, Rue de Venoy Laborde 89000 Auxerre, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de CONTE, afin de s'appeler à l'avenir :

CONTE

AL892517167

MODIFICATION DE STATUTS

VIGICONCEPT

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 51 avenue Jean Jaurès
89000 Auxerre
500 465 620 Rcs Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes, à compter du 11 mai 2016 :

– d'ajouter les activités de SAV et de location de tous matériels se rapportant à la télésurveillance et à la sécurité à l'objet social de la société,

– d'augmenter le capital de 7 000 euros pour le porter à 10 000 euros par élévation de la valeur nominale de la part social à 20 € chacune.

– De transférer le siège social au 55 Ter avenue Jean Mermoz - 89000 Auxerre.

Il a constaté la souscription et la libération des parts.

Pour avis, la gérance.

AL892517149

SOCIETE ANONYME DE MARDILLY

SA au capital de 486.032,40 €
Siège social : Domaine de Clairis
89150 Savigny sur Clairis
307 019 992 RCS Sens

Suivant AGM du 04/06/2016, il a été décidé:

De poursuivre l'activité sociale conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce ; De réduire le capital social de 486.032,40 € à O € par apurement à due concurrence des pertes puis de l'augmenter de 37.000 € par compensation avec des créances certaines et exigibles sur la société. En conséquence, il est constaté que les capitaux propres ont été reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Sens.

AL892517173

SARL DECAPAGE 89

SARL au capital de 10 000,00 Euros
33 Grande Rue Loivre,
89116 La Celle Saint Cyr
753095033 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/06/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 67 Route de Montargis, 89300 Joigny à compter du 01/06/2016.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur SYLVAIN ROILLAND, demeurant 33 Grande Rue Loivre, 89116 La Celle Saint Cyr à compter du 01/06/2016.

Gérance : Madame SANDRINE ROILLAND, demeurant 33 Grande Rue Loivre, 89116 La Celle Saint Cyr

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL892517176

Maître Marc GANDRE
Notaire
Tonnerre (89700)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marc GANDRE, Notaire à Tonnerre, le 26 Février 2016, les associés de l'EARL MOREAU-COMOY se sont réunis en AGE et ont pris les décisions suivantes :

- Transformation de l'EARL MOREAU-COMOY en SCEV Domaine MOREAU et Fille, sans création d'un être moral nouveau et la société conserve sa forme civile.

- M. Laurent Moreau est maintenu dans ses fonctions de gérant et Melle Eléonore Moreau est nommée co-gérante à compter du 29 Février 2016.

- Prorogation de la durée de la société pour 80 ans, reportant son terme au 19 Mars 2111.

Pour Avis et mention.

Me Marc GANDRE

AL892517183

FUSION

SARL BOURGOGNE MEDICAL SERVICE

L'AGE du 14.6.16 des associés de la SARL BOURGOGNE MEDICAL SERVICE – BMS au capital de 16.000 €, siège social à Ahuy (21) 4, rue des Grandes Varennes, 792 192 783 RCS Dijon, a fait apport à titre de fusion à la SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN – BLN au capital de 100.000 €, siège social à Sens (89) 76, rue René Binet, 480 212 505 RCS Sens, sur la base des comptes du 31.12.2015 de la totalité de son actif évalué à 244.370,35 €, à charge de payer la totalité de son passif évalué à 225.761,59 €, soit un actif net de 18.608,76 €. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, réalisées par BMS entre la date ci-dessus et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de BLN. Pour rémunérer cet apport, l'AGE des associés de BLN, le 15.6.16 a décidé d'augmenter son capital de 4.200 € par l'émission de 420 parts nouvelles de 10 € entièrement libérées, attribuées aux associés de BLN, à raison de 21 parts de BLN pour 100 parts de BMS. La prime globale de fusion est de 14.408,76 €. La fusion est devenue définitive le 15.6.16. BLN a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1/1/2016. BMS a été dissoute de plein droit, sans liquidation. En conséquence, le capital de BLN a été porté de 100.000 € à 104.200 €.

AL892517168

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AU COEUR DE LA MER

SARL au capital de 1000 euros
Siège social: 6 rue Pierre Larousse
89340 Villeblevin
814773 982 RCS Sens.

L'AGE du02/06/2016 a nommé Mlle Bertrand Charlotte 6 rue Pierre Larousse 89340Villeblevin gérant en remplacement de Mme Gambotti Isabelle à compter du 02/06/2016. Mention au RCS de Sens. .

AL892517155

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 avril 2016 de la société I.D. RESIDENTIEL, SARL au capital de 150 000 euros, siège social :21 Rue de l'Europe, 89100 Maillot, RCS Sens n°483 970 505.Il a été décidé de nommer M. Michel Beau Né le 24/01/1952 à Troyes (10)21 rue de l'Europe 89100 Maillot en qualité de gérant à compter du jour de ladite Assemblée sans limitation de durée en remplacement de M. Thierry Bertin démissionnaire

Pour avis.

AL892517169

LA SCI GRIMMO

L'AGE du 18.5.16 des associés de la SCI GRIMMO, société civile au capital 1.000 €, siège social à Champs/Yonne (89) 2, rue de Prés, 491 170 619 RCS Auxerer, a nommé un nouveau co-gérant en remplacement d'un co-gérant démissionnaire

Ancienne mention publiée :

Gérants : Mme Catherine FOSSIER épouse GUIBERT- 2, rue des Prés 89290 Champs/Yonne et M. Guy RICHARD - 1 place de la Tournelle 92250 La Garenne Colombes

Nouvelle mention :

Gérants : M. Christian GUILBERT et Mme Catherine FOSSIER épouse GUIBERT- 2, rue des Prés 89290 Champs/Yonne.

AL892517175

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE MALEROY

Société en liquidation
N° d'agrément 89-436 - N° HCCA 25626
N° RCS 341 867 364
Siège social : chez François Osaer,
la Chapoline 89390 Ravières

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 11 mai 2016 à Ravières a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 11 mai 2016 et désigné aux fonctions de liquidateurs :

M. Jérôme OSAER domicilié à Orbigny (37460) et M. Olivier OSAER domicilié à Cléré du Bois (36700), lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez François Osaer, la Chapoline 89390 Ravières, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

Les liquidateurs

AL892516846

CAFÉ DE LA GAITÉ

SASU au capital de 1€
Siège social: 14 place de l'hotel de ville
89390 Ravières
814 151 742 RCS Auxerre

Le 01/06/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Stéphane Colin, 16 Rue Saint Martin 89290 Vincelottes et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Auxerre.

AL892517031

SAS «OS PRIMOS»

au capital de 1 000,00 €
SAS en liquidation
Siège social : 46 rue du Général de Gaulle
89100 Sens
R.C.S. Sens 803 055 532

Les associés ont décidé la dissolution anticipée à compter du 31 mai 2016 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Mme MOTA ARAUJO Emilia Maria, demeurant 6 rue des Alouettes à Sens 89100 avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le Siège de la liquidation est fixé chez Mme MOTA ARAUJO Emilia Maria, demeurant 6 rue des Alouettes à SENS 89100, adresse à laquelle toutes correspondances devra être envoyée, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

AL892517134

SARL LE FAITOUT DU MORVAN

Les associés de la SARL Le Faitout du Morvan au capital de 1.000 €, siège social 10 Route de Cousin 89200 Pontaubert, RCS Auxerre 532 424 330 ont approuvé le 31/03/2016 le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Michel RICHARD de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes définitifs de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

AL892516892

WALCO 91

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 17 Boulevard de Verdun
89100 Sens
808 921 662 RCS Sens

Dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 Janvier 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 Janvier 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Walid ZEIDAN, demeurant 2 rue Edmond About - 92350 Le Plessis Robinson, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance concernant la liquidation doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au 2 rue Edmond About - 92350 Le Plessis Robinson.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL892517166

LE PETIT CLARIDGE

L'AGE du 23.5.2016 des associés de la SARL en liquidation LE PETIT CLARIDGE au capital de 1.000 € ayant son siège social à Cezy (89) 2, route de Joigny - Hameau de Thèmes et le siège de la liquidation à Prunoy (89) 25, route de Chevillon, 498 159 110 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.3.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens.

AL892517170

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2016 à Gurgy, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI LA PETITE VERRIERE

Forme sociale : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 38 rue des Trois cailloux – Cidex 39 – 89250 Gurgy.

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Stéfane LECUYER Madame Noëlle LECUYER demeurant tous deux 38 rue des Trois cailloux - Cidex 39 - 89250 Gurgy.

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, la Gérance.

AL892517127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens du 31 mai 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LA CHABEL

Siège social : 18, Avenue Georges Pompidou, 89100 Sens

Objet social :

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers sis à Sens (89100), 18 Avenue Georges Pompidou, ainsi acquis ou édifiés par la société,

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition du terrain et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- Monsieur Stéphane Belliard, demeurant 32 Bis Route de Nemours à La Genevraye (77690),

- Madame Bilitis Echasson, demeurant 32 Bis Route de Nemours à La Genevraye (77690),

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par assemblée générale ordinaire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens

La Gérance

AL892517138

SILABE

Société par actions simplifiée
au capital de 32.500 Euros
Siège social : 18, Avenue Georges Pompidou
89100 Sens

Avis de constitution

I - Aux termes d'un acte sous seing privé signé à Sens le 30 mai 2016, il a été formé une Société par actions simplifiée au capital 32.500 Euros dénommée SILABE présentant les caractéristiques suivantes :

Siège Social : 18 Avenue Georges Pompidou, 89100 Sens

Objet : La société a pour objet :

- Le commerce de détails d'articles d'ameublement et d'équipement de la maison,

- La vente de fournitures, matériel et mobilier de bureau ainsi que la vente de tous articles de droguerie,

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Président : M. Stéphane Belliard, demeurant à La Genevraye (77690), 32 Bis Route de Nemours

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions: la cession ou transmission d'actions en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, à un tiers à quelque titre que ce soit, y compris en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cessions, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, est soumise à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.

II - Par décision en date du 30 mai 2016, le Président a nommé Madame Bilitis Echasson, demeurant à La Genevraye (77690), 32 Bis Route de Nemours, aux fonctions de Directeur Général.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs à l'égard des tiers que le Président.

La société sera immatriculée au RCS de Sens

AL892517139

TaxLens Avocats
187, rue Grande
77300 Fontainebleau
10, avenue de Messine
75008 Paris
Tél. 01.64.22.82.71

Par acte du 17 mai 2016, il a été constitué une SAS à associé unique,

Dénomination : LEUNDO,

Capital : 100 euros,

Siège social : 19, route de César 89150 Montacher Villegardin,

Objet : La vente d'ouvrages professionnels et d'outils pédagogiques dans le domaine de la formation des personnels de santé et des secouristes ; la vente ou la location de supports et d'outils (logiciels, site internet…), de matériel pour les organismes de formation ou leurs participants, Durée : 99 ans,

Président : Monsieur Frédéric Hernandez, 19, route de César 89150 Montacher Villegardin.

Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision de l'assemblée générale adoptée à la majorité d'au moins la moitié des voix dont disposent les membres présents ou représentés. Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892517156

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2016 à Sarry, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : Sas Immo JMGB.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ou de fonds de commerce.

Capital social : 15 000 euros.

Siège social : 10 rue Gaudia, 89310 Sarry.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Jean-Maurice Bethery, demeurant 10 rue Gaudia, 89310 Sarry.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Libres entre actionnaires lorsque la société a deux actionnaires.

Toute autre cession d'actions ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL892517157

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Auxerre du 14/06/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : SVMJ MODE

Siège : 26 Rue de la Draperie, 89000 Auxerre

Objet : Le commerce de tous produits et accessoires destinés à l'habillement

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Gérance : Mr Stéphane REYROLLE - 47 Rue du Gâtinais, 45120 Chalette sur Loing

RCS Auxerre.

AL892517158

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 15/06/2016 a été constituée une SCI nommée : 4 C Investissement

Objet : propriété, gestion de biens mobiliers et immobilier sa titre civil. Administration et exploitation par bail. Construction de terrains

Capital : 1.500 € (apport en numéraire)

Siège social : 1 Rue Jules Verne, Bat H, 89100 Sens

Durée : 99 ans

Gérance : M. Olivier Cloud, 1 Rue Jules Verne - Bath, 89100 Sens Immatriculation: RCS de Sens.

AL892517159

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Sens en date du 26 mai2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CELVASS,

Siège social : 15 chemin entre deux vannes, Sens (Yonne)

Objet : Commerce en gros ou en détail en ligne de tous produits non alimentaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric Vasseur, demeurant 15 chemin entre deux vannes, Sens (Yonne), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens,

Pour avis, le gérant.

AL892517162

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/06/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LCM

Siège social : 3 rue d'Ortona, 89200 SAUVIGNY LE BOIS

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : acquisition d'un terrain et la construction d'un immeuble, l'administration et exploitation par bail, location dudit immeuble

Gérant : Monsieur Luc MOFFRONT, 3 rue d'Ortona, 89200 Sauvigny le Bois

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892517164

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 16.6.2016, il a été constitué une SASU dénommée : LA DAKAROISE CLUB-PRIVE.

Capital : 100€.

Siège : 4, rue de l'Abreuvoir, 89144 Méré.

Objet : restaurant, discothèque.

Durée : 99 ans.

Président : Mme RIVIERE Marie-Noelle, 6, avenue des Promenades, 89360 Flogny La Chapelle, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit à la participation aux assemblées et aux votes. Transmission des actions : cessions libres. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL892517174

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2016, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DIANE IMMO SAS

Objet social : Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Siège social : 7ter, rue de la grande jolivotte, 89100 Sens.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme DUHAMEL Catherine, demeurant 7ter, rue de la grande jolivotte, 89100 Sens

Admission aux assemblées et droits de votes : Les actionnaires présents ou représentés adoptent à la majorité des voix les décisions collectives.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre les associés.

Immatriculation au RCS de Sens

AL892517177

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/06/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : EOH CONSEIL SARL

Siège social : 345 rue de la tour , 89000 Saint georges sur baulche

Forme : SARL

Sigle : EOH

Nom commercial : EOH CONSEIL

Capital : 500 €

Objet social : Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations dans tous les domaines notamment de la finance, de la comptabilité, du management, de l'organisation, de la gestion commerciale et de la mise en œuvre d'événements, de la gestion administrative ou de la gestion et la mise en œuvre des savoirs faire technique et métier du domaine de l'hôtellerie-restauration.

Gérance : Monsieur romain FAVRE, 51 rue victor hugo, 89400 Cheny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892517180

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SANTE Il n'est pas toujours aisé de choisir ses lunettes de soleil. Afin de protéger correctement ses yeux, quelques règles doivent être respectées.

Bien protéger ses yeux du soleil

L'été est certes propice au port des lunettes de soleil et donc à leur achat, mais on peut les porter toute l'année. Il faut donc savoir sur quels critères se baser pour les choisir. Et il faut pour cela combattre certaines idées reçues. La sensibilité au soleil n'est pas différente selon que l'on ait les yeux clairs ou foncés, tout le monde doit donc porter des lunettes de soleil avant de s'exposer. Par ailleurs, des verres très foncés ne sont pas plus protecteurs. Il faut s'assurer que les verres vont filtrer les UV à 100 %. Ce pouvoir filtrant est garanti par une réglementation européenne. Les lunettes doivent donc avoir des verres marqués CE suivi d'un chiffre de 0 à 4 indiquant le degré de protection. La mention « UV 400 » ou « 100 % UV » indique que les verres filtrent les UV, offrant alors une protection optimale. Les verres avec un indice 0 sont préconisés pour un usage en ville. Ceux qui appartiennent à la catégorie 2 sont adaptés à la campagne. Pour les situations habituelles d'ensoleillement, la catégorie 3 suffit. Mais pour la pleine mer, la haute montagne ou le soleil intense des pays chauds, il faut opter pour la catégorie 4; attention cette dernière n'est pas adaptée lorsqu'on conduit.


CE/D. DANILOVIC

Si les yeux ne sont pas protégés correctement, il y a risque d'ophtalmie, c'est-à-dire une brûlure de la cornée. Les symptômes sont des yeux rouges et larmoyants et des picotements dans les yeux. Cette affection peut devenir chronique et peut même endommager la cornée de manière irréversible. Une mauvaise protection solaire entraîne également un risque d'avoir des conjonctivites à répétition, des œdèmes ou encore une cataracte précoce.

Les yeux des enfants, surtout très jeunes, sont plus perméables à la lumière que ceux des adultes. Avant l'âge d'un an, la rétine reçoit 90 % des UVA et plus de 50 % des UVB B. Avant 12 ans, 60 % des UVA et 25 % des UVB. Après 25 ans, ces quantités d'UV diminuent et sont arrêtées par le cristallin. Il est donc fortement conseillé de se renseigner auprès d'un opticien.

Couleurs et matériaux

Les verres solaires peuvent avoir différentes couleurs. Les verres gris assurent une restitution fidèle des couleurs et sont conseillés pour la conduite et assurent un meilleur confort pour les hypermétropes. Les verres bruns améliorent les contrastes (ils conviennent bien aux myopes) et offrent une bonne protection en toutes circonstances. Les verres de couleur verte protègent mieux contre l'éblouissement. Les verres jaunes ou orange permettent d'améliorer la visibilité des contrastes par temps de brouillard ou de faible luminosité. Les verres bleus ou violets apportent une protection lorsque l'ensoleillement est modéré. Quant aux verres roses ou rouges, ils ne doivent être portés que par faible luminosité. Différents matériaux sont également disponibles. Le verre minéral en silice résiste aux rayures. Le verre trempé résiste aux chocs. Les verres organiques (en plastique) sont incassables et plus légers. Ils sont particulièrement adaptés aux enfants et aux sportifs. Il est également possible de faire traiter les verres en surface. Le verre anti-reflet est idéal pour la conduite car il diminue la réflexion des rayons vers les yeux. Le traitement miroir est particulièrement adapté pour la montagne car il atténue la réverbération et l'éblouissement. Le traitement anti-rayures est très pratique pour le sport ou les voyages car il résiste aux frottements et bien évidemment aux rayures. Pour une protection renforcée, il est conseillé de choisir des verres couvrants qui protègent à la fois le dessous et le dessus des yeux. Et pour la forme des montures et leur couleur, c'est… une affaire de goût!

VALÉRIE GODEMENT

UVA ET UVB

Les UV sont les rayons ultraviolets émis par le soleil. Ils se décomposent en trois sortes: UVA, UVB et UVC. Alors que les UVC sont stoppés par la couche d'ozone, les UVA et les UVB atteignent la terre et ont des incidences sur le corps humain. Les UVA représentent 95 % des UV qui nous arrivent et contrairement aux UVB, ils peuvent pénétrer la peau très profondément jusqu'aux cellules du derme. Les UVB sont arrêtés par les nuages et le verre et peuvent pénétrer dans l'épiderme. Ils sont responsables du bronzage et des coups de soleil. On sait maintenant que les UV moins énergétiques (UVA) peuvent avoir, dans certaines conditions, des effets aussi néfastes pour la peau que les UV très énergétiques (UVB).

coin cuisine

Salade de crevettes pimentée aux abricots

(pour 4 personnes)

Ingrédients

- 6 abricots,
- 300 grammes de crevettes roses cuites,
- 1 avocat,
- 4 poignées de jeunes pousses de salade (ou mesclun ou épinard),
- 1 bâton de citronnelle,
- quelques brins de coriandre fraîche,
- 1 pincée de piment d'Espelette,
- 1 citron vert (zeste et jus),
- 2 cuillères à soupe d'huile de sésame,
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive,
- 2 cuillères à soupe de vinaigre de riz,
- 1 cuillère à café de fish sauce (sauce poisson),
- sel et poivre du moulin.

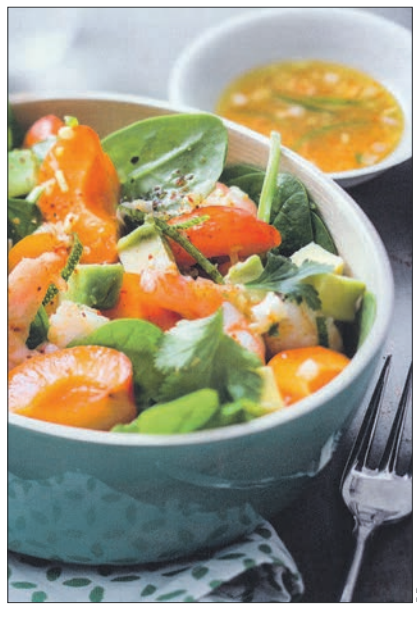
Réalisation

Éplucher et ciseler finement la citronnelle.

Dans un saladier, mélanger les huiles, le vinaigre et la fish sauce. Ajouter la citronnelle, le jus et une partie des zestes de citron vert. Saupoudrer de piment d'Espelette. Déposer les crevettes (les décortiquer au préalable le cas échéant). Mélanger, couvrir avec un film alimentaire et faire mariner au frais pendant 30 à 40 minutes.

Laver les abricots, puis les essuyer. Les ouvrir en deux et les dénoyauter, puis les couper en huit quartiers.

Peler l'avocat, ôter le noyau et couper la chair en dés.


DR

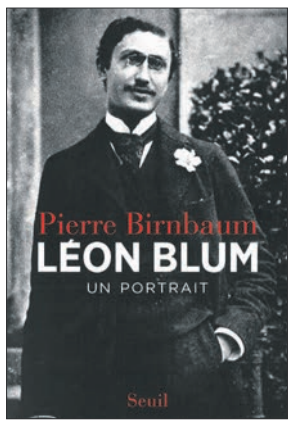
Dans un saladier, déposer les jeunes pousses, les morceaux d'abricots et les dés d'avocat. Ajouter les crevettes marinées et bien mélanger. Ajouter un peu de marinade si nécessaire. Saler et poivrer selon le goût.

Parsemer de coriandre ciselée et du restant de zestes de citron vert avant de servir.

vient de paraître

Léon Blum

« Léon Blum. Un portrait » est un ouvrage de Pierre Birnbaum paru aux éditions Seuil.



20 euros

Étonnant, voire ébouriffant: ce livre consacré à celui qui symbolise à lui seul le Front populaire de 1936 va bien au-delà de ce seul aspect de la vie de Léon Blum. Démarrage très fort avec les premiers pas du politique Blum à l'assemblée où sa judéité lui est rappelée sans ménagement et dans des termes dont le politiquement correct de notre époque ne se relèverait pas. Il en a fallu du cran à ce juif devenu président du Conseil d'une république très laïque. L'auteur dresse d'abord le portait d'un jeune juif aux lointaines origines alsaciennes. Il suit ensuite la vie de Léon Blum au moment de l'affaire Dreyfus, puis sa vie amoureuse avant de tisser un lien entre Jaurès et Blum puis d'examiner son statut d'homme d'État. L'ouvrage se poursuit avec l'attentat dont il est la cible avant de passer au Front populaire. Vient ensuite la guerre: Blum est emprisonné sous le régime de Vichy puis déporté à Buchenwald. Ce portrait se termine par l'histoire du kibboutz Léon Blum en Israël et la reconnaissance de la création de l'État d'Israël avant quelques lignes sur le décès de Blum en 1950. Outre cette vie bien remplie, Pierre Birnbaum montre l'homme épris de culture et d'égalité qu'était Léon Blum. **THIERRY MICHEL**

Le Tour de France permet à des millions de spectateurs de voir passer la caravane publicitaire et de profiter des cadeaux qui sont lancés des voitures.

Les petits cadeaux du Tour de France

Tout au long du parcours du Tour de France, des millions de spectateurs se massent pour voir passer la caravane et tenter d'attraper un des cadeaux lancés par les hôtesses à partir des véhicules publicitaires. Un sondage a même révélé que près de 50 % des spectateurs du Tour viennent en priorité pour ces objets. En fait, ces trésors guettés par les spectateurs ne sont que des objets à très bas prix, compte tenu du nombre très important qui sera distribué. En général, les coûts de revient de ces cadeaux se situent aux alentours de 15 centimes d'euros. Pour les marques de l'alimentaire, il s'agit d'échantillons de produits, souvent avec un emballage spécialement conçu pour l'occasion. Pour les autres marques, il s'agit de cadeaux fabriqués en Chine.



DR

LES OBJETS PUBLICITAIRES : UNE HISTOIRE ANCIENNE

Les premiers objets publicitaires distribués sont apparus sur le Tour en 1924. C'est en effet cette année-là que le fabricant de pneus Wolber profite du passage du Tour pour offrir au public des cartes postales publicitaires. En 1930, le chocolat Menier distribue 50 000 tablettes chocolatées, et même des tasses de chocolat chaud aux coureurs en haut des cols. En 1948, la société Ricard fait fabriquer des milliers d'objets publicitaires à son nom (casquettes, cendriers, …).

TRUCS ET ASTUCES

Mais que viennent faire toutes ces marques dans la caravane ? L'objectif pour elles est de toucher le public, et cela marche très bien. Elles veulent être présentes le plus possible le long des routes, notamment en matière de retransmissions télé, et gagner en notoriété. Il faut savoir qu'une présence sur le Tour peut rapporter gros. En effet, on observe une augmentation très importante des ventes des produits de la caravane dans les trois mois qui suivent la fin du Tour. Comment donc trouver le bon objet publicitaire, celui qui marquera le public mais aussi peut-être l'histoire du Tour ? Pour Benjamin Stetten Pigasse de la société Weematch, une des sociétés qui fait fabriquer les objets publicitaires pour de nombreux clients de la caravane publicitaire, « *les objets publicitaires sont des valeurs sûres pour les marques qui doivent leur permettent de créer de la proximité avec leur public et de développer leur notoriété et leur visibilité* ». Selon lui, « *les objets doivent répondre à un certain nombre de critères : il faut, bien entendu, que le produit soit en adéquation avec l'histoire de la marque ou celle du Tour* ». Que serait la caravane sans ses casquettes ? « *C'est l'été, le chapeau a du sens* », rajoute Benjamin Stetten Pigasse. L'an passé, les casquettes étaient notamment distribuées par la marque « Le Gaulois ». On ne peut passer sous silence, les bobs de la marque Cochonou. Pour Benjamin Stetten Pigasse, ils font partie « *des objets iconiques du Tour. On ne peut les changer. Il faut capitaliser* ».



DR
Teisseire est supporter officiel depuis 2010 et compte 6 véhicules dans la caravane. Il distribue 1,2 million de goodies (touillettes/agitateurs emballés dans un polybag biodégradable) ; Pressade est fournisseur officiel pour la première année en 2016 avec 4 véhicules dans la caravane (dont un 100 % électrique) et 1 200 000 goodies distribués : 1 000 000 de dessous de verre (en carton Bibelous emballés par 2 dans un polybag biodégradable) et 200 000 briquettes.

FAIRE AUTREMENT

Pour Benjamin Stetten Pigasse, les annonceurs ont évolué. « *Nous leur conseillons de faire autrement. Les marques préfèrent maintenant donner des cadeaux qui seront réutilisés dans les foyers. Par exemple, Bouygues Telecom a distribué des tee-shirts en grande quantité. Ils ont eu un très grand succès* ». Et il ajoute : « *On peut mieux faire que le porte-clés.* Puis, il poursuit : « *Il faut cultiver sa différence* ». Benjamin Stetten Pigasse est persuadé que les marques peuvent encore faire des efforts, notamment en essayant de proposer des petits cadeaux qui seront faits en France plutôt qu'en Chine. Que ce soit chez Newsport, une autre société très présente auprès des marques de la caravane ou que ce soit chez Weematch, le discours est le même : « *On va de plus en plus vers des cadeaux éco-responsables* ». Benjamin Stetten Pigasse précise : « *On intervient aussi sur le conditionnement des objets publicitaires distribués. Par exemple, nous supprimons toutes les feuilles de papier qui servent d'intercalaires au milieu des tee-shirts dans les pochettes* ». Pour Jean-Pierre Lachaud, fondateur de la société Newsport, deux évolutions sont à noter « *On va de plus en plus vers de la distribution de produits. On ne remet plus de bons de réduction* ». Il se souvient qu'en 1983, il travaillait pour la marque Crédit lyonnais. « *On distribuait un vulgaire autocollant* », dit-il. « *Ce n'est plus du tout envisageable. D'ailleurs, ASO, la société organisatrice du Tour, nous demande des produits de qualité* ». Puis, il ajoute : « *La deuxième évolution, c'est le nombre de cadeaux distribués. On distribue de plus en plus de cadeaux. Les clients sont passés d'une distribution de 200 000 exemplaires à une distribution en 500 000 exemplaires* ». Un de ses clients va même jusqu'à distribuer tout au long du Tour 1 million de cadeaux pour 6 véhicules présents.



DR

MARIE-CHRISTINE PERROT-COLAS

PARTAGEONS LA PASSION



DR

FOCUS

Concours d'agriculteurs et agricultrices !

Agriculture et Tour de France ont des valeurs communes. Depuis de nombreuses années, la FNSEA participait au lancement du Tour de France au Salon international de l'agriculture, à Paris. En 2008, la FNSEA a proposé de poursuivre ce partenariat avec la société organisatrice du Tour : ASO (Amaury sport organisation), en mettant sur pied sur le parcours un concours de créations dans les champs. Ainsi est né le concours : « *Les agriculteurs aiment le Tour* ». Depuis, les équipes d'agriculteurs participant au concours ont donc créé dans la nature des visuels géants représentant, selon l'année, des cœurs, des maillots, des vélos, des cartes de France, des terres ou des coqs vus du ciel, des sourires, et des gâteaux d'anniversaire pour la centième édition du Tour. Cette année encore, ASO et la FNSEA continuent leur partenariat. Cette fois-ci, la FNSEA suggère aux FDSEA situées sur le parcours du Tour de réaliser des « *agricultrices et des agriculteurs* » dans les champs. Ces visuels devront illustrer à l'intérieur la thématique « *de la fourche à la fourchette* ». Le thème laissera libre cours à l'imagination et à la créativité des équipes participantes, tout en mettant en avant les pratiques ou les produits locaux. Quatorze équipes départementales d'agriculteurs vont donc par leurs réalisations dans les champs envoyer un petit salut au Tour de France.


DR
Le vainqueur du concours 2015 était la FDSEA de la Mayenne.